

# **RÉALISATIONS PAR POLITIQUES PUBLIQUES**

# A Formation

## A01 Enseignement obligatoire et orientation

### PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

#### Harmonisation scolaire – Plan d'études romand

Les nouveaux moyens d'enseignements romands (MER), en lien avec le plan d'études romand (PER), se déploieront jusqu'en 2020. Durant l'année 2016, les MER ont été introduits pour l'allemand en 7P et pour l'anglais en 9CO et 10CO. Au cycle moyen (5 à 8P), le MER *L'île aux mots* est désormais proposé en complément notamment à *Mon manuel de français*. En histoire et en géographie, des séquences pédagogiques, élaborées au niveau romand, sont expérimentées en 9CO en vue de leur introduction prochaine.

Dans le cadre du plan d'action MSN (mathématiques et sciences de la nature), les travaux se poursuivent en vue de valoriser les mathématiques et les sciences – en particulier auprès des filles – et de favoriser l'orientation vers les filières scientifiques, en renforçant la cohérence du parcours de formation ainsi que des pratiques d'évaluation des élèves et en développant l'offre de formation continue.

Afin d'étendre l'offre d'enseignement d'une troisième langue nationale, en lien avec les objectifs fixés par le concordat HarmoS, et après la mise en place d'un cours facultatif d'italien de niveau débutant en 2015, un cours de niveau moyen a été proposé aux élèves du cycle d'orientation en 2016.

#### Evaluations

Un travail de réduction et d'harmonisation des épreuves cantonales de l'école primaire et des évaluations communes du cycle d'orientation (EVACOM) a été réalisé. Ces travaux, en lien avec la réflexion intercantonale autour de la production d'outils standardisés d'évaluation, visent à permettre la comparaison des résultats de volées successives et à identifier la proportion d'élèves n'atteignant pas les attentes fondamentales du PER à la fin des trois cycles (4P, 8P, 11CO).

#### Equipement informatique

Au cycle d'orientation, le déploiement généralisé des systèmes de projection interactif (SPI) dans les salles de classe a été conduit en 2016. Toutes les salles de cours sont désormais équipées d'un ordinateur muni d'un écran interactif relié au réseau et à un projecteur de données. Ce système permet d'utiliser les MITIC dans l'ensemble des disciplines.

#### Ecole inclusive

Conformément aux objectifs fixés dans le programme de législature pour développer une école la plus inclusive possible et répondre aux besoins différenciés des élèves, quels que soient leurs difficultés, leurs talents et leur origine sociale, les travaux se sont poursuivis cette année.

En matière d'aménagement scolaire, les textes de référence et les processus qui encadrent la mise en œuvre des mesures de soutien scolaire et d'aménagements, pour les élèves dys- notamment, ont été actualisés et devraient entrer en vigueur à la rentrée 2017.

Trois projets d'équipes pluridisciplinaires, destinés à favoriser le maintien des élèves dans l'enseignement primaire régulier, ont été testés dans des établissements pilotes. Ce dispositif devrait être étendu progressivement à partir de la rentrée scolaire 2017-2018.

Depuis mai 2016, le projet «Réduire les fragilités, renforcer la continuité des parcours» constitue un nouvel axe de l'école inclusive. Il vise à améliorer la continuité des parcours des élèves, en particulier ceux en difficultés ou grande fragilité, et s'articule autour de deux volets: l'amélioration des transitions (petite enfance-école primaire, école primaire-CO, etc.) d'une part et, d'autre part, la préparation de l'introduction de la norme constitutionnelle relative à la formation obligatoire jusqu'à 18 ans.

Une évaluation de la disponibilité des locaux et de la distribution géographique des élèves de l'enseignement spécialisé a été réalisée en vue de déployer des dispositifs de l'enseignement spécialisé au sein des établissements réguliers. Cette première étape a permis d'esquisser une planification à long terme et donnera lieu à une phase de concertation

avec les communes et les institutions subventionnées en 2017.

Les dispositifs d'accueil scolaire pour les primo-arrivants allophones ont dû être renforcés et diversifiés pour répondre notamment à la forte augmentation des demandes d'asile dès 2015 ainsi qu'aux besoins identifiés (scolarité antérieure inexistante, syndromes post-traumatiques, accès complexe à l'apprentissage, conditions d'existence fragilisées, discriminations, etc.).

Les travaux d'élaboration du concept cantonal de pédagogie spécialisée ont avancé au sein de groupes de travail constitués de représentants des milieux professionnels et des associations de parents. Le projet complet de concept devrait pouvoir être présenté au Conseil d'Etat d'ici à l'été 2017.

## PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

	2014-2015	2015-2016	2016-2017 (15.11.2016)		
			total	filles	garçons
Enseignement primaire	33'034	33'791	34'132	16'814	17'318
Office médico-pédagogique	1'768	1'805	1'852	579	1'273
Regroupements spécialisés et DIAMS	407	406	393	134	259
Institutions publiques	907	936	1'010	278	732
Institutions subventionnées	454	463	449	167	282
<b>Cycle d'orientation</b>	<b>13'261</b>	<b>13'127</b>	<b>13'236</b>	<b>6'595</b>	<b>6'641</b>

Effectifs d'élèves enregistrés dans la nBDS au 15 novembre 2014, 2015 et 2016  
- Source : service de la recherche en éducation.

### Mercredi matin

Deux ans après l'introduction du mercredi matin, un suivi de la mise en œuvre du nouvel horaire scolaire a été réalisé et a donné lieu à un rapport au printemps 2016. L'introduction de l'anglais, le respect des conditions-cadres en termes d'enseignement et le soutien pédagogique en lecture pour les élèves du cycle élémentaire figurent parmi les constats encourageants relevés.

### Nouveau cycle d'orientation (nCO)

Dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations de la Cour des comptes, la deuxième phase d'optimisation des effectifs au CO a été réalisée à la rentrée 2016. Les travaux relatifs à l'analyse des effets du nCO se poursuivent, notamment à travers le monitoring des mesures de soutien.

## Information et orientation scolaire et professionnelle (IOSP)

Les adaptations du dispositif d'IOSP, introduites suite aux recommandations de la Cour des comptes, se sont poursuivies en 2016: élaboration de séquences pédagogiques liées au contexte genevois, optimisation et anticipation de l'information aux enseignants et aux parents, promotion de la voie professionnelle par une intensification de la collaboration avec les centres de formation professionnelle (CFP). En 2017, de nouveaux ajustements seront réalisés aux niveaux du contenu et de l'organisation de cet enseignement.

## Gestion du flux des migrants

Afin de pouvoir mieux accueillir les nombreuses arrivées d'élèves issus de la migration, le nombre de classes d'accueil a été augmenté et de nouveaux dispositifs de prise en charge expérimentés, comme la scolarisation à plein temps dans certaines classes d'accueil au primaire et des classes d'alphabétisation au cycle d'orientation.

## A02 Enseignement secondaire II et formation continue

### PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

#### Carte scolaire

A la suite de la réorganisation de la carte scolaire cantonale, le transfert du bâtiment du cycle de la Seymaz vers l'enseignement secondaire II a eu lieu à la rentrée 2016. Les élèves affectés au périmètre Seymaz ont été principalement redistribués dans les cycles de la Gradelle, du Foron et de Bois-Caran. Le collège de Candolle a emménagé à la Seymaz, où il accueille désormais plus de 600 élèves de la filière gymnasiale et près de 110 élèves de l'accueil. Par ailleurs, l'école de culture générale (ECG) Ella-Maillart a déménagé à la rue d'Italie, dans le bâtiment occupé jusqu'alors par le collège de Candolle. Ces modifications d'affectation de bâtiments ont nécessité différents travaux ainsi que des rocades d'équipements qui se sont déroulés durant les deux mois de l'été.

De plus, deux bâtiments ont accru leur offre par une nouvelle mixité: le collège Madame de Staël héberge désormais en ses murs l'option santé de la filière de l'ECG et porte depuis cette année

le nom de collège et école de culture générale Madame de Staël; l'école de commerce Aimée-Stitelmann est désormais devenue l'école de commerce et de culture générale Aimée-Stitelmann en accueillant l'option socio-éducative de la filière ECG.

Finalement, pour faire face à l'afflux d'élèves primo-migrants allophones, l'accueil du secondaire II a investi provisoirement le 4<sup>ème</sup> étage du CO des Coudriers et y accueille une centaine d'élèves.

### Plan d'action apprentissage

Le plan d'action visant à promouvoir la formation professionnelle a été mis en œuvre dès septembre 2015. Il se poursuit avec les premiers résultats suivants: augmentation du nombre d'apprenti-e-s au sein de l'Etat de Genève pour arriver au taux de 4% fixé par le Conseil d'Etat; volonté et engagement des entités du Grand Etat d'augmenter également leur effort pour la formation en mettant davantage de places à disposition; développement de nouvelles formations à Genève qui correspondent aux besoins de l'économie, en particulier des formations qui intègrent formation en école et en entreprise de manière régressive; lancement du projet GO Apprentissage visant à faciliter l'entrée en apprentissage pour les élèves du CO; allègement des charges administratives pour les entreprises avec le projet Chèque label entreprise formatrice; mise en place de nouveaux réseaux d'entreprises formatrices.

## PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

	2014-2015	2015-2016	2016-2017 (15.11.2016)		
			total	filles	garçons
<b>Enseignement secondaire II</b>	<b>24'026</b>	<b>24'099</b>	<b>24'323</b>	<b>11'979</b>	<b>12'344</b>
- Elèves et apprentis en école	17'288	17'256	17'305	9'145	8'160
Collège de Genève <sup>(1)</sup>	8'312	8'146	8'241	4'730	3'511
Ecole de culture générale <sup>(2)</sup>	3'871	3'873	3'718	2'265	1'453
CFP commerce <sup>(2)</sup>	2'364	2'515	2'667	1'033	1'634
CFP construction	413	434	426	56	370
CFP technique	717	745	724	62	662
CFP arts appliqués	559	563	539	361	178
CFP nature et environnement	251	248	240	85	155
CFP santé-social	641	597	627	507	1207
CFP service et hôtellerie / restauration	79	43	40	24	16
ESIG	81	92	83	22	61
- Maturité professionnelle post-cfc ou post-diplôme (MP2)	376	316	275	118	157
Maturité commerciale / Economie et services	299	237	237	93	113

	2014-2015	2015-2016	2016-2017 (15.11.2016)		
			total	filles	garçons
Passerelle ECD maturité commerciale	5	1	-		
Autres maturités professionnelles	72	78	69	25	44
<b>- Apprentis à temps partiel scolarisés à Genève (système dual)</b>	<b>4'829</b>	<b>4'845</b>	<b>4'835</b>	<b>1'904</b>	<b>2'931</b>
CFP commerce	1'960	1'950	1'913	1'084	829
CFP arts appliqués	74	68	64	46	18
CFP construction	1'063	1'032	982	39	943
CFP service et hôtellerie / restauration	463	436	451	166	285
CFP technique	597	640	610	52	558
CFP nature et environnement	110	111	105	19	86
CFP santé-social	562	608	710	498	212
- ACPO (service)	338	433	595	158	437
- CTP	393	390	397	133	264
- Ecoles pour adultes	802	859	916	521	395
Collège pour adultes	307	316	334	178	156
ECG pour adultes	495	543	582	343	239

Effectifs d'élèves enregistrés dans la nBDS au 15 novembre 2014, 2015 et 2016  
- Source : service de la recherche en éducation.

(1) Y compris les classes d'accueil.

(2) Y compris les classes d'accueil et d'insertion professionnelle, les compléments de formation et les maturités spécialisées.

A la rentrée 2016, les effectifs de l'enseignement secondaire II ont continué à augmenter, bien que de manière moins marquée que les années précédentes. L'afflux de jeunes migrants allophones, souvent des requérants d'asiles mineurs non accompagnés, peu ou pas scolarisés, s'est amoindri par rapport à la rentrée 2015.

### Apprentissage dual

Le nombre total de contrats d'apprentissage signés en 2016 – filières certificat fédéral de capacité (CFC) et attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) – s'élève à 2'285, soit plus de 80 contrats supplémentaires par rapport à 2015. Cette augmentation est l'un des premiers effets du plan d'action pour l'apprentissage. Les pôles commerce, nature et environnement, santé et social connaissent la plus forte augmentation. Sur l'ensemble des jeunes en formation professionnelle, 57% sont en formation duale. En 2016, plus de 3'000 personnes ont obtenu leur CFC ou leur AFP, ce qui constitue un record pour notre canton.

### Elargissement de l'offre

Au centre de formation professionnelle service hôtellerie restauration (CFPSHR), deux classes de préparatoire à des voies professionnelles ont été ouvertes dans le domaine de la coiffure et dans celui de la cuisine. Accueillant

une vingtaine de jeunes, elles leur permettent de mettre à jour leurs connaissances générales dans un environnement professionnel afin qu'ils puissent trouver ensuite un contrat d'apprentissage.

### **Reconnaissance des filières**

Le certificat de maturité spécialisée orientation pédagogie délivré à l'ECG Ella-Maillart a été reconnu par la conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), tout comme le certificat de l'école de culture générale pour adultes, option communication et information.

### **Cap Formations**

Le dispositif Cap Formations s'est renforcé avec l'arrivée de l'Hospice général, qui participe désormais aussi au fonctionnement du dispositif, en plus de l'office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC) et de l'office cantonal de l'emploi (OCE). Ce guichet unique reçoit tous les jeunes de 15 à 25 ans qui sont en rupture de formation. En 2015-2016, plus de 2'000 jeunes ont été suivis et 79% d'entre eux ont pu retourner en formation. Près de 40% des jeunes reçus ont moins de 18 ans.

### **Qualification des adultes**

Afin de faire face à la demande toujours plus forte de qualification des adultes, le Conseil d'Etat a créé une *task force* destinée à mobiliser des ressources interdépartementales pour accueillir et former des adultes en quête d'une qualification professionnelle. Cette initiative a permis d'accueillir près de 2'600 personnes dans le dispositif, dont 1'800 ont pu bénéficier d'une formation. Près de 110 métiers sont représentés dans le dispositif. 55% des personnes passent par une procédure de validation des acquis.

### **Cité des métiers**

La Cité des métiers du Grand Genève connaît un succès toujours grandissant. Plus de 38'000 personnes ont pu bénéficier de prestations soit à la Cité des métiers sise à Plainpalais, soit dans les différents centres associés. Les recrutements en direct reçoivent un écho très favorable des entreprises. Celles présentes à ces événements signent un contrat d'apprentissage dans 75% des cas.

## **A03 Suivi éducatif et soutien aux familles**

### **PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES**

#### **Promotion de la santé et prévention**

A la suite des recommandations de la Cour des comptes et à l'arrivée d'une nouvelle directrice du pôle santé, le service de santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ) et le service dentaire scolaire (SDS) ont poursuivi le travail de réflexion sur leurs missions et leurs prestations en matière de promotion de la santé des enfants et des jeunes. Un plan d'action pour les prochaines années est en cours d'élaboration.

#### **Plan harcèlement**

La phase pilote du plan harcèlement ayant couvert avec succès 14 établissements, le projet est passé à sa phase de déploiement à la rentrée 2016. Trente établissements se verront proposer durant l'année 2016-2017 la formation mise en place conjointement par le SSEJ et le service de médiation scolaire (SMS-Le Point, voir sous A06). Les établissements non couverts cette année le seront au cours d'une des deux années suivantes.

#### **Jeunes migrants**

L'afflux de migrants mineurs a réclamé une redistribution des ressources du SSEJ pour faire face aux besoins de cette population particulièrement vulnérable. Le SSEJ représente souvent le premier contact avec un service de santé pour ces enfants et jeunes scolarisés, qui peuvent ainsi accéder librement à une évaluation de leur situation, à des conseils et à l'orientation vers des structures d'aide et de soins.

#### **Protection des mineurs**

Une assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) pour les enfants âgés de 0 à 2 ans a été mise en place cette année sous l'appellation APE (AEMO petite enfance). Cette nouvelle mesure permet d'avoir une étape intermédiaire entre le placement en foyer – voire en hospitalisation sociale en cas de manque de place – et le retour à domicile, jugé trop précoce sans soutien à la parentalité. Neuf enfants ont été suivis entre 4 et 12 heures hebdomadaires cette année.

Les intervenants en protection de l'enfance du service de protection des mineurs (SPMi) ont assuré le suivi de 7'101 enfants, dont 1'680 nouvelles situations durant l'année, en proposant différentes mesures éducatives et de soutien à la parentalité. Par ailleurs, 1'115 dossiers ont été clos pour la même année. 1'017 mineurs ont bénéficié d'une mesure éducative.

### Education spécialisée

Les campagnes régulières de communication pour recruter des familles d'accueil avec hébergement ont permis cette année d'enregistrer vingt demandes d'autorisations de nouvelles familles d'accueil, dont une large part est en cours d'évaluation. En dépit de cette mesure et faute de place dans les foyers d'éducation spécialisée d'urgence à court ou moyen terme, on recense encore, en décembre 2016, des hospitalisations sociales d'enfants et de jeunes. En 2017, il est toutefois prévu d'ouvrir huit places d'urgence dans un nouveau foyer, de renforcer le soutien aux familles d'accueil et, en collaboration avec les HUG, de pérenniser l'unité mobile de soutien aux foyers et aux mineurs qui y sont accueillis dans les situations les plus difficiles.

### Pédagogie spécialisée

Le secrétariat à la pédagogie spécialisée (SPS) a pris 5'745 décisions, qui ont notamment permis à 4'276 mineurs de bénéficier d'une prestation de logopédie et 712 d'une prestation de psychomotricité durant l'année 2016. L'ensemble des prestations financées par le SPS a amené ce dernier à traiter plus de 23'500 factures, pour un montant proche de 24 millions de francs.

Suite aux changements des critères d'accréditation des thérapeutes indépendants en logopédie et psychomotricité depuis novembre 2014 et à l'arrêt quasiment complet des installations de nouveaux cabinets, le SPS a dû veiller à la continuité de la prise en charge des enfants au bénéfice d'un traitement. Pour la première fois, on ne constate pas de hausse des coûts dans ce domaine.

Conformément aux dispositions légales sur l'intégration des enfants à besoins éducatifs particuliers ou handicapés, des critères transparents et rigoureux pour l'accréditation des institutions de pédagogie spécialisée privées

subventionnées ont été élaborés, ainsi qu'un concept général de surveillance.

## Troubles psychiques et des apprentissages

Troubles psychiques et des apprentissages chez les mineurs	2014	2015	2016	Variation moy. 2015-2016 *
Nbre d'enfants et ados traités	7'563	7'047	7'401	-68 (-0.9%)
Nbre de nouveaux cas	2'585	3'272	3'101	+178 (+6.1%)
Nbre total de séances	71'376	79'371	75'115	+1'327 (+1.8%)
Nbre de traitements intensifs dont				
- traitements individuels	3'554	3'712	4'355	+681 (+18.5%)
- traitements groupes	395	257	378	+20 (+5.6%)

\*Hygie, le nouveau système d'information de l'OMP, a été mis en production au 1<sup>er</sup> janvier 2015. La fiabilité de l'estimation pour 2015 étant relative, sont commentées les données 2016 par rapport à la moyenne des données entre 2013 et 2015.

Le nombre d'enfants traités est resté stable et le nombre total de séances dispensées est en légère augmentation. En revanche, le nombre de nouveaux cas et de traitements intensifs proposés aux enfants et adolescents augmente significativement, en particulier en individuel. On constate que les thérapeutes accueillent plus d'usagers et dispensent davantage de traitements, dont la durée est légèrement réduite, au vu du nombre total de séances, qui reste stable.

En effet, l'augmentation du nombre de traitements à l'interne témoigne de la difficulté grandissante à transférer aux thérapeutes installés en privé les traitements que les évaluations ont jugés nécessaires. Ainsi, le personnel de l'OMP est amené à voir davantage d'enfants mais se voit contraint de diminuer légèrement la durée des traitements et le nombre de séances dévolues à chacun.

### Consultation du développement de l'enfant et de l'adolescent

Afin de faciliter l'identification précoce et l'orientation pour bilans d'enfants présentant des troubles neuro-développementaux, de l'autisme et troubles apparentés, un portail de consultation du développement de l'enfant et de l'adolescent (CDEA) a été ouvert à la demande des pédiatres de ville. Il est situé à la place du Cirque 2, dans les mêmes locaux que le centre de consultation spécialisé en autisme.

## A04 Hautes écoles

### PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

#### Bâtiments

L'université de Genève a inauguré l'Astrotech, nouvelle aile de l'observatoire astronomique à Versoix. Ce bâtiment est doté d'une salle blanche contenant un spectrographe de haute résolution destiné à être utilisé pour la détection de planètes semblables à la Terre. Le CMU 5-6 a ouvert ses portes face aux HUG. Il réunit notamment la clinique universitaire de médecine dentaire, le centre interprofessionnel de simulation ainsi que l'école de pharmacie Genève-Lausanne. En outre, il met à disposition des laboratoires de recherche, des salles d'enseignement, trois auditoriums, des espaces administratifs ainsi qu'une crèche en partenariat avec la Ville de Genève. Enfin, le département F.-A. Forel des sciences de l'environnement et de l'eau a inauguré l'EnviroLabs au 4<sup>ème</sup> étage des Sciences.

La HES-SO Genève a inauguré sur le site de Battelle le nouveau bâtiment pour la haute école de gestion (HEG). Premier édifice conçu et construit spécialement pour la HES genevoise depuis sa création il y a 19 ans, il constitue un symbole important concrétisant la volonté de l'Etat de Genève d'ouvrir les études supérieures aux jeunes issus de la voie professionnelle. En outre, un nouveau projet de campus pour la Haute école d'art et de design (HEAD) a été lancé dans le quartier des Charmilles. L'école investira trois bâtiments industriels historiques, tout en conservant le bâtiment de l'Ecole des arts industriels au boulevard James-Fazy. Elle disposera ainsi de plus de 16'000 m<sup>2</sup> de surfaces utiles nettes qui favoriseront le développement d'un pôle d'excellence international pour l'art et le design à Genève.

#### Institut universitaire de formation des enseignants (IUFE)

Au vu des difficultés rencontrées, la formation en enseignement secondaire (FORENSEC) a été repensée avec l'université afin de concilier les exigences posées par la CDIP pour la reconnaissance fédérale du diplôme FORENSEC avec certaines spécificités genevoises. Cela permet de clore ainsi un épineux dossier, le système mis en place s'étant révélé ingérable. Après la suspension de la formation en 2014-2015, le travail a abouti à la mise en œuvre en 2015-2016 des dispositions transitoires visant à

permettre aux étudiants bloqués à mi-cursus d'achever leur formation dans les meilleures conditions possibles. La reconnaissance par la CDIP a été confirmée en octobre 2016, ce qui permettra aux diplômés formés dans le canton d'exercer dans l'ensemble du pays.

### PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

#### Université de Genève

##### Gouvernance

La convention d'objectifs conclue entre l'Etat et l'université pour les années 2016-2019 a été signée fin 2016. Elle prévoit que l'Université de Genève poursuive le développement de sa gouvernance et intègre de nouvelles priorités scientifiques; elle confirme la polyvalence disciplinaire de la haute école, renforce sa contribution au pôle en relations internationales et sa collaboration avec la HES-SO Genève; elle affermit son ancrage dans la cité en collaborant sur un projet sociétal avec chacun des départements de l'Etat; enfin, elle affirme la nécessité d'assurer un encadrement de qualité à un nombre croissant d'étudiantes et d'étudiants qui choisissent Genève pour y suivre leur formation.

##### Effectifs

L'université compte 16'908 étudiant-e-s, inscrit-e-s dans neuf facultés et quatorze centres et instituts interfacultaires couvrant les sciences, les arts et les lettres.

##### Formation

L'université propose 26 programmes de bachelors, 98 masters et 34 MAS (maîtrises d'études avancées), 79 doctorats et 318 programmes de formation continue. En outre, on enregistre au total près de 303'146 inscrits aux MOOCs (Massive Open Online Courses).

##### Recherche

L'université arrive au 53<sup>e</sup> rang dans le *ranking* de Shanghai. Elle gagne cinq places par rapport à l'an dernier et se hisse ainsi en deuxième position des hautes écoles suisses, après l'école polytechnique fédérale de Zurich et juste avant l'Université de Zurich (54<sup>e</sup> rang).

##### Service à la cité

Les cours publics et les grandes conférences connaissent un grand succès et attirent en moyenne plus de 600 participants.

### **Formation continue**

L'université compte 10'702 inscrit-e-s dans des programmes certifiants de formation continue.

### **Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID)**

#### **Effectifs**

Le nombre total d'étudiant-e-s est de 897, dont 553 de master et 344 de doctorat.

#### **Formation**

L'institut offre deux programmes interdisciplinaires et six programmes disciplinaires. En outre, trois programmes conjoints sont organisés en collaboration avec l'Université de Genève et avec le Georgetown University Law Center. Il compte désormais 42 partenariats académiques, dont quatre dans le cadre de la formation continue.

#### **Recherche**

L'IHEID abrite huit centres et programmes de recherche et a obtenu pour des projets de recherche une série de financements compétitifs.

#### **Service à la cité**

L'institut a organisé plus de 300 manifestations, dont un certain nombre en partenariat avec des organisations internationales et des missions permanentes.

#### **Formation continue**

Les quinze formations continues comprennent huit programmes certifiants, six programmes courts, des programmes sur mesure, ainsi qu'un programme de formation pour les assistants d'enseignement.

### **HES-SO Genève**

#### **Gouvernance**

Afin de mettre en œuvre la loi sur la HES-SO Genève, un règlement interne sur les finances a été adopté par le conseil de direction et approuvé par le Conseil d'Etat. De même, le règlement interne sur le personnel a été élaboré par une commission statutaire temporaire et devrait être adopté en 2017.

Au niveau intercantonal, le projet de convention d'objectifs quadriennale 2017-2020 a été adopté par le comité gouvernemental de la HES-SO à la fin de l'année et doit encore être ratifié par les cantons. Constituant le premier exercice de

contractualisation entre les cantons partenaires et la HES-SO, la convention est structurée autour des quatre axes stratégiques majeurs que sont la formation, la recherche appliquée et le développement, les contributions à la société et la politique institutionnelle.

#### **Effectifs**

A la rentrée 2016, la HES-SO Genève compte 5'436 étudiantes et étudiants et 390 dans les modules complémentaires, maturités spécialisées et classes propédeutiques.

#### **Formation**

La HES-SO Genève propose 27 filières bachelors et 17 filières master.

#### **Recherche appliquée et développement**

Le montant des projets recherche appliquée et développement (Ra&D) menés par la HES-SO Genève s'est élevé à 14 millions de francs; celui des prestations de services aux tiers a été de 4,7 millions.

#### **Formation continue**

Plus de 80 formations continues certifiantes ont été proposées cette année.

## **A05 Enseignement spécialisé**

### **PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE**

#### **Projet éducatif individualisé**

Le projet éducatif individualisé (PEI) est un instrument qui permet d'évaluer, selon une approche individualisée, les compétences éducatives et scolaires de chaque élève de l'enseignement spécialisé, de fixer des objectifs, puis d'en mesurer l'atteinte. Après une première année de test, une enquête a été réalisée et a permis de l'ajuster. Durant l'année scolaire 2016-2017, un dispositif de formation à grande échelle sera déployé afin de permettre l'entrée en vigueur du PEI dans toutes les écoles spécialisées de l'OMP à la rentrée 2017.

### **PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES**

#### **Classe intégrée et appui à l'ACPO**

De manière à répondre aux élèves migrants qui ont des besoins éducatifs particuliers, un dispositif spécialisé intégré au service des classes d'accueil de l'enseignement secondaire II (ACPO) a été mis en place. Ce dispositif se décline de la manière suivante :



- des prestations de soutien et de conseil sont fournies par les professionnels de la santé psychique et de l'enseignement spécialisé aux élèves et aux enseignants des classes régulières de l'ACPO;
- une classe spécialisées intégrée a été ouverte à la rentrée scolaire 2016 à l'ACPO et une seconde classe pourra être ouverte en cours d'année scolaire, en fonction des besoins. Ce dispositif permettra d'accueillir un maximum de 26 élèves.

### **CIPA Inclusion**

Afin de pouvoir accueillir, en inclusion à plein temps en classe ordinaire, des enfants de 4 ou 5 ans sortant des centres d'intervention précoce en autisme, un dispositif d'accompagnement par des psychologues a été mis en place à la rentrée scolaire 2016 dans deux établissements primaires.

Cet accompagnement a débuté à temps plein pour deux enfants en 1P et deux en 2P et sera progressivement diminué au cours de l'année. A la rentrée 2017, le projet devrait s'étendre et permettre ainsi l'accueil de dix enfants.

### **Structures spécialisées intégrées**

Dans le cadre de la poursuite du processus engagé depuis plusieurs années visant à créer des structures d'enseignement spécialisé intégrées dans des bâtiments scolaires des écoles de l'enseignement régulier, quatre nouvelles classes intégrées ont été ouvertes dans les écoles primaires du Sapay, dans les cycles d'orientation de Drize et du Marais, ainsi qu'à l'ACPO. A l'inverse, les effectifs dans les écoles de formation préprofessionnelles (EFP) sont à la baisse.

### **Nouveau centre médico-pédagogique à Saint-Gervais**

Pour répondre aux besoins sous l'angle des effectifs d'élèves, un centre médico-pédagogique (CMP Fazy) pour des élèves du cycle moyen ayant des troubles de l'attention ou du comportement a été ouvert dans le quartier de Saint-Gervais. Cette localisation est temporaire, avant de pouvoir intégrer ce CMP dans un bâtiment de l'enseignement primaire régulier.

### **Centre d'enseignement spécialisé et de formation pratique**

De manière à répondre à la hausse des

effectifs d'élèves de plus de 15 ans, le centre d'enseignement spécialisé et de formation pratique a ouvert ses portes à la rentrée 2016 sur le site de Conches.

### **Soutien pédagogique spécialisé**

Dans le but de favoriser l'inclusion d'élèves ayant des besoins éducatifs particuliers, le soutien pédagogique spécialisé destiné aux élèves du primaire et du secondaire II a été renforcé (quatre postes sont destinés à cette prestation).

## **A06 Programme transversal à la politique publique A**

### **A06.01 Médias, technologie et documentation pour l'enseignement**

#### **PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE**

L'équipement informatique et audiovisuel des établissements secondaires I et II a pu être complété, mettant fin aux disparités existant jusque-là entre anciens et nouveaux bâtiments. Chaque classe dispose maintenant d'un système de projection interactif (SPI), remplaçant avantageusement les rétroprojecteurs et complétant les autres moyens à disposition. Tous les établissements secondaires disposent ainsi de salles multimédias pour l'apprentissage des langues et les salles de classe sont équipées d'un ordinateur.

Au degré primaire, les efforts ont porté sur les nouveaux établissements (Chandieu) ou ceux qui ont été rénovés (Crêts-de-Champel). Ces écoles sont équipées avec les nouveaux standards – tableau blanc interactif (TBI) et tablettes numériques – permettant une meilleure intégration des technologies dans l'enseignement et l'atteinte des objectifs prévus dans ce domaine dans les plans d'études.

L'offre d'outils et de plateformes proposés aux enseignants et aux élèves dans le cadre de l'école en ligne a été enrichie et complétée. Par exemple, les enseignant-e-s ont maintenant accès à un site de ressources vidéo en ligne, laPlatform, mis en place en collaboration avec d'autres cantons. Par ailleurs, le degré primaire dispose d'une nouvelle plateforme pédagogique (Disciplines EP) hébergeant les ressources destinées aux enseignants, à l'image du site qui existait déjà pour le secondaire I.

## **PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES**

Pour suivre l'évolution des demandes et du contexte, la formation continue délivrée par le SEM a opéré une profonde mutation: la plupart des cours sont maintenant en ligne et peuvent être suivis à distance. Dans le domaine des bibliothèques scolaires, l'organisation du réseau a été revue pour être plus en adéquation avec les besoins des établissements.

### **A06.02 Service de médiation scolaire (SMS Le Point)**

#### **PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE**

En 2016, dans le cadre du dispositif transversal vie et climat scolaire, et en collaboration avec le SSEJ, le SMS Le Point a maintenu en priorité son action de mise en œuvre du plan cantonal de prévention et de lutte contre le harcèlement à l'école. Le déploiement généralisé du programme est prévu sur une période de trois ans (voir sous A 03).

#### **PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES**

Parallèlement, le SMS le Point a poursuivi ses actions d'accompagnement et d'intervention en matière de climat relationnel, de gestion de conflit et de crise auprès des établissements scolaires du primaire, du cycle d'orientation ainsi que du secondaire II.

### **A06.03 Autorisation et surveillance de l'enseignement privé**

#### **PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE**

L'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'instruction publique a entraîné des modifications importantes au niveau de la mission du service, de par la suppression des autorisations d'enseigner pour les enseignants extra-européens ainsi que la suppression des autorisations d'exploiter dans le domaine de l'enseignement tertiaire (treize écoles et six écoles partiellement).

Le transfert au service cantonal de la culture des dossiers des écoles de musique, danse et théâtre dans le cadre de l'enseignement artistique délégué (dix écoles), ainsi que le transfert à l'office de l'enfance et de la jeunesse des dossiers des écoles d'enseignement spécialisé au bénéfice d'un contrat de prestation et d'un subventionnement de l'Etat (dix écoles) ont permis de rationaliser la

mission d'autorisation et de surveillance de ces établissements au sein du DIP.

## **PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES**

En 2016, le service de l'enseignement privé a poursuivi son mandat d'autorisation et de surveillance de l'enseignement privé à Genève par l'octroi de deux nouvelles autorisations d'exploiter, la reconduction de leur autorisation à neuf écoles dans leurs trois premières années d'activité, le retrait de 38 autorisations (cessation d'activité ou structures ne répondant plus aux dispositions), l'émission de deux préavis à l'intention de l'OFPC, l'instruction d'une demande ne nécessitant pas d'autorisation d'exploiter ou n'ayant pas abouti.

Le recensement bisannuel des écoles a permis de mettre à jour la base de données ainsi que les informations publiées sur internet (répertoire des écoles privées autorisées). Le nombre d'écoles privées recensées à fin 2016 se monte à 189.

En réponse à deux recommandations du service d'audit interne, la procédure de recensement du personnel d'encadrement des écoles privées a été simplifiée et l'inventaire des pratiques d'exercices d'évacuation dans les écoles privées a été établi, donnant lieu à la diffusion aux écoles d'une procédure ad hoc.

### **A06.04 Service de la recherche en éducation**

#### **PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES**

Dans le cadre de ses obligations légales et de ses missions, le service de la recherche en éducation (SRED) a réalisé l'ensemble de ses prestations en produisant :

- les statistiques fédérales et cantonales dans le domaine de la formation avec, pour ces dernières, le label statistiques publiques;
- les prévisions cantonales d'effectifs d'élèves de l'enseignement public et subventionné;
- les repères et indicateurs statistiques selon un concept renouvelé mettant à disposition du public l'ensemble des données en ligne;
- des résultats de recherche portant sur l'analyse des parcours de formation jusqu'à

18 ans (interruptions prématurées de formation, parcours complexes et parcours d'élèves primo-arrivants), l'évaluation de projets et d'innovations liés à l'école inclusive (évaluation de dispositifs) et l'évaluation du système et des acquis (HarmoS 2016, pré-test HarmoS 2017, standardisation des évaluations communes), l'analyse du fonctionnement (évaluations du dispositif Cap Formations, de filières CFC et de la passerelle DUBS, enquête sur les vacances scolaires).

Enfin, le SRED a développé les prestations de l'observatoire cantonal de la petite enfance en complétant les statistiques de référence sur l'accueil préscolaire collectif et familial, nouvellement reconnues par le label statistiques publiques, poursuivi un ensemble de publications sur l'offre d'accueil et mené une enquête d'envergure sur les pratiques de tarification auprès de l'ensemble des communes genevoises.

## Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

### Enseignement obligatoire

Mesuré par les résultats aux évaluations communes, le taux d'élèves atteignant le seuil minimal de maîtrise des attentes fondamentales (en référence au plan d'étude romand) est globalement dans la cible pour l'enseignement primaire et le cycle d'orientation. Les résultats des premiers tests nationaux sur les compétences fondamentales en mathématiques qui ont eu lieu en juin 2016 pour les élèves de 11<sup>ème</sup> vont permettre de situer les élèves genevois par rapport aux élèves des autres cantons.

Les conditions d'encadrement et le nombre d'élèves par classe dans l'école obligatoire sont globalement conformes aux conditions cadre définies pour l'enseignement primaire et pour le cycle d'orientation, même si elles se sont légèrement péjorées, compte tenu des mesures d'économies mises en place à la rentrée scolaire 2015-2016.

### Enseignement secondaire II

Les indicateurs en lien avec la valorisation de la formation professionnelle sont légèrement inférieurs aux cibles fixées mais globalement en amélioration par rapport à l'année 2015. On relève en particulier l'augmentation du nombre

d'entreprises formatrices et l'augmentation du nombre de places d'apprentissage en voie duale. La mise en œuvre du plan d'actions du Conseil d'Etat pour valoriser la formation professionnelle devrait contribuer à l'atteinte des objectifs fixés.

La proportion d'élèves quittant l'enseignement secondaire II de manière précoce est stable par rapport à l'année scolaire précédente. Les mesures mises en place visant à maintenir les élèves dans le système d'enseignement produisent les effets escomptés.

Le taux de jeunes retournés en formation suite à un passage à CAP Formation s'améliore par rapport à 2015. Il en est de même pour le taux de réussite des élèves en provenance de CAP Formation à l'issue de leur première année de retour dans l'enseignement secondaire II.

### Enseignement spécialisé

La proportion d'élèves à besoins éducatifs particuliers ou handicapés intégrés dans l'enseignement régulier est globalement supérieure par rapport à l'année 2015 mais en deçà des cibles fixées pour 2016.

La mise en œuvre progressive de l'école inclusive a pour objectif d'accroître année après année les taux d'intégration des élèves à besoins éducatifs particuliers ou handicapés dans l'enseignement régulier, mais dépendra des moyens accordés.

### Suivi éducatif et soutien aux familles

Le nombre de places en familles d'accueil avec hébergement est en forte hausse par rapport à 2015. L'annonce systématique des accueils intrafamiliaux notamment pour les mineurs non accompagnés et la médiatisation des campagnes de recrutement ont participé à l'augmentation sensible de familles d'accueil reconnues.

Le temps moyen d'attente entre une demande de placement et une décision de placement n'atteint pas la cible et s'accroît par rapport à 2015. Il en est de même pour le taux de placement hors-urgences dans des institutions d'éducation spécialisée dont le délai écoulé entre la requête et l'entrée en institution est supérieur à un mois.

Cet état de fait démontre la tension extrême du dispositif de placement. La forte augmentation de placements en institutions d'éducation

spécialisée de requérants d'asile mineurs non accompagnés de moins de 15 ans contribue à cette augmentation et nécessiterait l'ouverture d'une structure spécifique. L'ouverture de nouvelles places prévues au budget 2017 devrait permettre de réduire les temps d'attente en 2017.

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.

# B Emploi

## B01 Réinsertion des demandeurs d'emploi

### PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

La digitalisation du marché du travail a bouleversé, ces dernières années, les pratiques de recherche d'emploi et de recrutement. L'office cantonal de l'emploi (OCE), conscient des enjeux et des défis qui en découlent, a mis en place une stratégie digitale en 2015, qui prévoit notamment l'adaptation des pratiques de conseil ORP à cette nouvelle réalité. Cette stratégie, développée et consolidée en 2016, a été présentée en automne de la même année au Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) et à l'ensemble des ORP de Suisse. En parallèle, l'OCE a établi durant toute l'année des contacts avec des acteurs importants du digital pour comprendre les tendances et les développements à la pointe de l'innovation dans son domaine, dans le but d'établir des partenariats efficaces. Fin 2016, une proposition a été faite aux représentants du SECO pour qu'ils soutiennent un projet pilote visant à utiliser le potentiel du numérique pour réinsérer plus rapidement et durablement les chômeurs.

### PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Sur l'ensemble de l'année 2016, 20'856 personnes se sont inscrites à l'OCE, alors que 20'837 en sont sorties (désinscriptions).

### Mesures de marché du travail (MMT) pour les chômeurs durant leur délai-cadre fédéral

Les chiffres correspondent aux décisions de MMT.

	2014	2015	2016
PEF/STARE			
- AIT	255	266	444
- Stages	960	1'056	1'096
- EE	103	95	106
- ETFI*	482	554	490
- PETF	1'279	1'040	1'082
- AFO	51	65	68
- Semo	414	507	472
<b>Total</b>	<b>3'544</b>	<b>3'613</b>	<b>3'758</b>
Reclassement	2'414	2'853	2'913
Cours	11'363	13'679	13'613
<b>Total</b>	<b>17'321</b>	<b>20'015</b>	<b>20'284</b>
*nombre de demandeurs d'emploi concernés	460	528	479

Abréviations :  
PEF : programmes emploi-formation.  
STARE : stages de réinsertion.

AIT : allocation d'initiation au travail.  
EE : entreprises d'entraînement.  
ETFI : emplois temporaires fédéraux individuels.  
PETF : programmes d'emplois temporaires fédéraux.  
AFO : allocation de formation.  
Semo : semestre de motivation.

### Placement des chômeurs durant leur délai-cadre fédéral

	2014	2015	2016
Placements sur emploi vacant annoncé à l'OCE	1'097	917	1'084

### Placement de chômeurs en fin de droit (ayant épuisé leur droit aux indemnités fédérales)

	2014	2015	2016
Placements en ARE	489	482	288
Placements en EdS	153	82	100

Abréviations :  
ARE : allocation de retour à l'emploi.  
EdS : emploi de solidarité.

Le dispositif des EdS a permis le placement de 100 personnes entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2016, date à laquelle 623 personnes étaient sous contrat EdS.

### Contrôle des procédures de licenciements collectifs

	2014	2015	2016
Licenciements collectifs annoncés	71	126	91
Entreprises concernées	48	84	65
Nombre de personnes licenciées	1'328	1'684	1'620

### Indemnisation des entreprises en situation de chômage partiel

Arrêtés de classement	2014	2015	2016
Dossiers traités	94	150	178
Dossiers admis (en tout ou partie)	62	114	125
Dossiers rejetés	32	36	53
Employés effectivement indemnisés <sup>1)</sup>	47	259	365

<sup>1)</sup>Nombre mensuel moyen d'employés indemnisés. Ces chiffres ne peuvent être comparés aux lignes précédentes qui portent sur des valeurs annuelles.

### Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

Le montant dépensé pour les mesures cantonales en 2016 s'élève à 53,75 millions de francs. Un changement de pratique concernant l'octroi des ARE a généré des dépenses moins importantes que prévues.

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.

## C Action sociale

### C01 Accès à l'assurance-maladie

#### PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Dans le cadre des prestations en ligne de l'administration (e-démarches), «Mon Espace SAM» – véritable dossier personnalisé qui permet de consulter sa situation relative aux subsides (par année et par caisse), avec la possibilité d'imprimer un relevé de subsides et/ou une attestation de non-subsidie – a été mis en service en avril 2014. En 2016, le nombre d'utilisateurs a été d'environ 850 par mois.

S'agissant de la calculatrice en ligne, qui permet aux citoyens d'évaluer leur droit à un subsidie et, le cas échéant, de saisir un formulaire de demande adapté à leur situation, les statistiques menées sur 2016 montrent une moyenne de près de 724 visiteurs par mois, contre une moyenne de près de 517 visiteurs par mois en 2015.

#### PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

##### Garantie de l'affiliation à l'assurance-maladie

Le service de l'assurance-maladie (SAM) a envoyé 25'397 lettres (24'874 en 2014 et 29'618 en 2015) aux personnes ayant élu domicile ou ayant annoncé une naissance à Genève en 2016, afin de contrôler leur affiliation au système d'assurance-maladie suisse (LAMal). Cette démarche a entraîné 5'562 affiliations d'office. Dans le cadre des accords bilatéraux conclus entre la Suisse et l'Union européenne, le SAM a envoyé 13'863 (13'040 en 2014 et 16'149 en 2015) lettres de contrôle d'affiliation aux travailleurs frontaliers exerçant une activité lucrative à Genève dans le but de connaître leur choix de système d'assurance-maladie applicable (affiliation au système d'assurance-maladie suisse ou français). 8'469 frontaliers (7'315 en 2014 et 8'315 en 2015) ont fait valoir leur droit d'option et ont choisi de s'assurer en France. A ce jour, 3'166 (922 en 2014 et 4'276 en 2015) ont fait le choix de s'assurer en Suisse selon la LAMal.

##### Subsides aux assurés

La contribution de l'Etat à la réduction individuelle des primes d'assurance-maladie constitue un élément important d'une politique sociale équitable.

Le nombre de personnes ayant perçu des subsides couvrant la totalité de leur prime d'assurance-maladie (plafonnée à la prime moyenne cantonale) ou une partie de cette dernière est de :

	2014	2015	2016
Personnes bénéficiaires de l'aide sociale (subside 100%)	19'669	20'452	21'528
Personnes bénéficiaires de prestations complémentaires AVS-AI (subside 100%)	25'799	26'006	24'117
Personnes bénéficiaires de prestations complémentaires AVS-AI (subsides partiels) <sup>1)</sup>	-	-	2'076
Personnes ayant droit à un subsidie partiel <sup>2)</sup> en fonction de leur revenu déterminant unifié (RDU) (subside partiel)	61'092	61'460 <sup>3)</sup>	62'718
Total	106'560	107'918	110'439

<sup>1)</sup> La loi 11540, entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2015, prévoit d'accorder un montant correspondant uniquement à la différence entre la prime moyenne cantonale (PMC) et l'excédent de ressources pour les personnes qui n'ont droit à aucune prestation complémentaire mais dont l'excédent de ressources est inférieur à la PMC.

<sup>2)</sup> En 2016, le subsidie partiel calculé en fonction du RDU est de 30, 70 ou 90 francs par mois pour les adultes, 243 francs pour les jeunes adultes et 100, 75 ou 59 francs pour les enfants à charge.

<sup>3)</sup> Correction du chiffre erroné figurant dans le rapport de gestion 2015.

Les prestations versées se montent ainsi, pour chaque catégorie, à :

En francs	2014	2015	2016
Personnes bénéficiaires de l'aide sociale (subside 100%)	78'040'459	83'614'103	94'620'089
Personnes bénéficiaires de prestations complémentaires AVS-AI (subside 100%)	136'724'426	142'300'747	147'363'654
Personnes bénéficiaires de prestations complémentaires AVS-AI (subsides partiels)	-	-	3'891'559
Personnes ayant droit à un subsidie partiel en fonction de leur revenu déterminant unifié (RDU) (subside partiel)	62'503'533	62'298'016	66'765'539
Total	277'268'418	288'212'866	312'640'841

##### Recouvrement des assurés-maladie débiteurs

En application de l'article 64a LAMal, 59'775 dossiers débiteurs ont été traités par le SAM en 2016 (55'841 en 2014 et 62'466 en 2015) et le montant total payé au titre du contentieux s'élève à 40'135'764 francs (46'165'245 en 2014 et 39'281'206 en 2015). Selon cet article, les actes de défaut de biens et les titres équivalents sont gérés par les assureurs-maladie, qui doivent restituer aux cantons 50% des montants récupérés auprès des assurés. En 2016, un montant de 675'583 francs a été versé au SAM par les assureurs-maladie dans ce cadre (982'512 francs en 2015).

### C02 Soutien à la famille

#### Allocations familiales

En lien avec les effets de l'entrée en vigueur de

l'IN 145 au 1<sup>er</sup> janvier 2012 et afin d'assurer le financement des prestations, le Conseil d'Etat a de nouveau augmenté le taux de cotisation des allocations familiales, qui est passé de 2,4 % en 2015 à 2,45% en 2016.

## PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

### Prestations complémentaires familiales

Les prestations complémentaires familiales ont continué à voir leur nombre de bénéficiaires augmenter (1'380 dossiers pour 4'902 bénéficiaires à fin 2016, contre 1'249 dossiers pour 4'330 bénéficiaires à fin 2015, soit une augmentation de près de 10,5%). Ces prestations permettent de favoriser l'intégration et le maintien sur le marché du travail et d'éviter un recours aux prestations de l'Hospice général pour des familles actives.

	2014	2015 <sup>1)</sup>	2016 <sup>1)</sup>
Dossiers (en cours au 31 décembre)	1'105	1'249	1'380
Nombre de bénéficiaires	3'825	4'330	4'902
Montants versés au titre des PCFam (CHF)	10'473'232	12'991'528	15'031'179
Montants versés au titre de l'aide sociale (CHF)	4'073'039	4'284'935	4'395'654

<sup>1)</sup> Depuis 2015, les montants tiennent compte des restitutions de l'année qui sont déduites des dépenses suite aux nouvelles règles comptables introduites avec le passage au modèle de compte harmonisé (MCH2). En 2016, les restitutions de l'année en cours s'élèvent à 1'863'048 francs pour les PC FAM et 563'901 francs pour l'aide sociale.

### Avance et recouvrement de pensions alimentaires

Au 31 décembre 2016, le service est parvenu au terme de la révision des quelques 1'000 dossiers irrécouvrables dans lesquels des actes de défaut de biens avaient été délivrés antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 1997. De nombreuses procédures ont été diligentées dans ces dossiers, dont certaines sont arrivées à terme alors que d'autres seront achevées en 2017.

Le traitement de ces anciens dossiers impacte positivement le taux de recouvrement du service.

	2014	2015	2016
Dossiers (en cours au 31 décembre)	3'067	3'086	3'260
avec avances	631	629	592
sans avances	2'436	2'457	2'668
Pensions facturées (CHF)	20'875'180,60	21'033'820,28	20'018'606,00
Avances payées (CHF)	5'990'613,50	5'896'500,70	5'577'745,02
Encaissements s/pensions (CHF)	10'208'334,61	10'281'525,13	9'865'822,00
Taux rec.s/pensions	60,71%	60,84%	60,98%

## C03 Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale

### PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

#### Insertion et aide sociale individuelle

Le service de réinsertion professionnelle (SRP) de l'Hospice général, chargé de l'insertion professionnelle des bénéficiaires de l'aide sociale considérés comme proches du marché de l'emploi après avoir suivi le stage d'évaluation à l'emploi prévu par la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (LIASI), a suivi en 2016 entre 1'300 et 1'400 personnes par mois. Une baisse du nombre de participants au stage d'évaluation à l'emploi est toutefois observée depuis la moitié de l'année 2016. Le dispositif de réinsertion professionnelle de la LIASI a fait l'objet d'une évaluation finale, conformément à l'article 55 alinéa 3 LIASI, dont les conclusions recommandent d'apporter des ajustements au dispositif initial.

#### Système d'information du revenu déterminant unifié (SI RDU)

La modification de la loi sur le revenu déterminant unifié (LRDU) est entrée en vigueur le 6 septembre 2014. La LRDU impose aux services qui octroient des prestations sociales de le faire selon un ordre précis (hiérarchie des prestations).

Aussi, si une demande de prestation en amont de la prestation demandée n'a pas obtenu de décision alors que le demandeur y est éligible, le service concerné ne peut pas prendre de décision. Il doit renvoyer le demandeur auprès du service délivrant la prestation en amont afin qu'il obtienne une décision.

Parallèlement à l'entrée en vigueur de la LRDU, le projet informatique qui soutient cette loi (SI RDU) a été mis en œuvre progressivement par lots. En 2015, c'est principalement le processus d'actualisation (à savoir la prise en compte des éléments de revenu et de fortune les plus récents) qui a ainsi été implémenté de manière incrémentale dans les différents services concernés. En 2016, un projet de loi modifiant la LRDU a par ailleurs été déposé (et adapté au niveau de la commission des affaires sociales) afin de proposer notamment une simplification du dispositif pour que le



coût administratif inhérent à l'examen ou au réexamen des différentes demandes de prestations ne soit pas excessif et pour que l'utilisation du SI RDU soit étendu à d'autres acteurs pour optimiser son utilité.

Suite à la création, en 2015, de «mon Espace RDU» sur les e-démarches, plus de 8'000 personnes se sont inscrites en 2016 pour obtenir en ligne leur attestation ou télécharger le formulaire d'annonce de changement de situation économique. Quant à la démarche anonymisée en ligne proposée en 2015 également, 3'500 personnes ont demandé l'envoi par courrier postal de leur attestation RDU ou d'un formulaire d'annonce de changement de situation.

### Rapport sur la pauvreté

Le premier rapport sur la pauvreté dans le canton de Genève a été publié en août 2016. Exploitant les données de l'Office fédéral de la statistique, de l'office cantonal de la statistique, de l'Hospice général ainsi que de la base de données anonymisées du revenu déterminant unifié, le rapport contient douze indicateurs divisés en trois chapitres : pauvreté, précarité liée à l'emploi et surendettement. Un sous-chapitre descriptif aborde la problématique de l'impact de la pauvreté sur la santé, tandis qu'un autre reprend la question de la répartition géographique des inégalités à Genève, développée par le Centre territorial des inégalités.

### PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

A l'instar de l'année précédente, l'année 2016 a vu un accroissement du nombre de bénéficiaires avec soutien financier par rapport à 2015 (+ 4,4% à fin décembre). Il en va de même pour le nombre de dossiers sans aide financière (+ 2%).

Action sociale (situation au 31.12)	2014	2015	2016
Dossiers d'aide sociale et financière (ASF)	9'413	11'985	12'520
Dossiers RMCAS <sup>1)</sup>	1'729	0	0
Total dossiers avec aide financière	11'142 +3%	11'985 +8%	12'520 +4%
Dossiers d'accompagnement social	1'564	1'697	1'731
Nombre de dossiers totaux	12'706	13'682	14'251
Nombre de personnes suivies	20'823 +1%	22'262 +7%	23'237 +4%
Total des prestations sociales versées (en mio de francs)	271,9 +4%	266	284,8 +7%

<sup>1)</sup> Régime transitoire: depuis la mise en œuvre de la LIASI au 01.02.2012, il n'y a plus de nouveaux dossiers au RMCAS.

## C04 Protection des personnes adultes sous tutelle et sous curatelle

### PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Afin de faire face à la charge de travail, le service de protection de l'adulte (SPAd) s'est réorganisé en créant trois sections polyvalentes ainsi qu'un secteur «gestion et assurances sociales», chargé de garantir la qualité du traitement des dossiers.

### PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

L'accent a été mis sur la formation des collaborateurs afin de renforcer leurs compétences, notamment en matière d'assurances sociales.

Le SPAd a par ailleurs poursuivi la révision de ses procédures et processus de travail, de sorte à replacer la personne protégée au centre de la prise en charge et à améliorer la gestion financière des biens des personnes.

### Curatelles d'adultes

	2014	2015	2016
Dossiers actifs et en cours de clôture	2'751	2'811	2'994
Nouveaux mandats	353	369	432
Opérations financières (nombre)	300'806	324'563	365'035

## C05 Actions en matière d'asile et de migration

### PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

#### Requérants d'asile et réfugiés statutaires

Le nombre d'arrivées de nouveaux demandeurs d'asile en 2016 est resté élevé mais a été moindre par rapport à 2015 (environ 2/3). Alors qu'au début de l'année, neuf abris de protection civile étaient opérationnels, seules six structures accueillent encore des migrants au 31 décembre 2016.

Au cours de cette même période, 1'611 personnes sont sorties du dispositif asile de l'Hospice général, soit une hausse nette de 21% par rapport à 2015.

Asile (situation au 31.12)	2014	2015	2016
Nombre de personnes prises en charge	5'218	6'532	6'673
<i>Evolution N-1</i>	+9%	+25%	+2%
- dont assistées et logées	3'828	5'120 <sup>1)</sup>	5'384
- dont logées seulement	1'390	1'412 <sup>1)</sup>	1'289
Nombre d'arrivées sur l'exercice	1'513	2'646	1'742
Nombre de sorties	1'080	1'332	1'611
Prestations nettes versées (en mio de francs) après subvention SEM	22,3 +16%	32 +31%	42,3 +32%

<sup>1)</sup> Correction du chiffre erroné figurant dans le rapport de gestion 2015.

## Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

Concernant les subsides aux assurés (C01), l'augmentation globale du montant des subsides de 8,5% constatée entre 2015 et 2016 découle de l'évolution des primes, d'une part (prime moyenne cantonale passée de 500 francs en 2015 à 524 francs en 2016 pour les adultes), et de l'accroissement du nombre de personnes au bénéfice d'un subside 100% d'autre part (personnes bénéficiaires de l'aide sociale et de prestations complémentaires). Aussi, le montant total des subsides alloués est de 312'640'841 francs en 2016.

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.

# D Personnes âgées

## D01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées

### PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

#### Encadrement médico-social des personnes âgées

La troisième année du contrat de prestations quadriennal (en vigueur pour la période 2014-2017) avec les 51 établissements médico-sociaux (EMS) du canton s'achève. Les objectifs et indicateurs fixés couvrent aussi bien des aspects liés à l'encadrement médico-social souhaité en faveur des personnes âgées (adéquation entre la charge en soins et l'indemnité allouée, composition du personnel soignant, formations, etc.) que des aspects liés à la gestion financière de l'établissement.

Par ailleurs, les différentes dispositions de la loi de gestion sur les établissements pour personnes âgées (LGEPA) ont continué de déployer leurs effets en 2016 (fixation des subventions en fonction de la charge en soins des résidents, fixation des loyers, harmonisation des prix de pension). S'agissant de la question du prix de pension, l'écart entre le plus haut et le plus bas a sensiblement diminué depuis 2008. De 116 francs en 2008 (min. 176 francs, max. 292 francs), cet écart s'élève à 70 francs en 2016 (min. 195 francs, max. 265 francs). Ce resserrement homogène des prix de pension s'inscrit précisément dans les objectifs de la LGEPA.

Un groupe de travail tripartite (Etat, EMS, FEGEMS) a testé la comptabilité analytique d'exploitation uniformisée puis finalisé la méthode en vue de la déployer dès 2017 pour l'exercice comptable 2016. Cet important travail va permettre de mieux répartir les différents coûts inhérents aux EMS en fonction des trois sources de leur financement à savoir les assurances maladies, les produits des pensions journalières ainsi que les subventions octroyées par l'Etat.

Dans le cadre du développement de lits d'unité d'accueil temporaire et de répit (UATR) en EMS, un lit court séjour a été mis à la disposition des personnes âgées à l'EMS Val Fleuri, qui vient

s'ajouter aux deux lits rendus disponibles en 2015 par l'EMS Bon-Séjour.

Enfin, sur les quinze recommandations mineures du rapport d'audit de la Cour des comptes, seules cinq mesures doivent encore être mises en œuvre. Trois sont relatives aux prochains contrats de prestations et deux sont du ressort des associations faitières.

#### Optimisation de la gestion du flux d'information (disponibilités en EMS)

Dans le cadre de la loi sur le réseau de soins, le déploiement par phase de l'outil commun de quantification des lits disponibles et de gestion des listes d'attente en vue d'objectiver les besoins et l'offre existante de places d'EMS a débuté en automne 2015 et s'est poursuivi tout au long de l'année 2016.

#### PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Le canton a versé 122'306'063 francs de subvention directe aux 51 établissements médico-sociaux, pour un total de 3'919 lits au 31 décembre.

L'évolution du nombre de lits provient de :

- l'ouverture de 92 lits à l'EMS La Plaine, 48 lits à l'EMS le Prieuré, vingt lits à la Maison de Vessy et de trois lits à l'EMS La Provvidenza;
- la fermeture dans le cadre de travaux de rénovation de 38 lits à l'EMS Nant d'Avril, de neuf lits à l'EMS La Terrassière et de trois lits à la Résidence Les Arénières;
- la fermeture des chambres doubles, soit six lits à l'EMS Saint-Paul et un lit à l'EMS Franchises afin d'améliorer le confort des résidents;
- la conversion en 2015 de deux lits long séjour en lits court séjour à l'EMS Bon-Séjour et la mise à disposition en 2016 d'un lit court séjour à l'EMS Val Fleuri.

Chiffres-clés	2014	2015	2016
Nombre d'établissements (reconnus LAMal)	51	51	51
dont :			
- nouveaux	1	0	1
- fermetures <sup>1)</sup>	2	0	1
Subvention versée (CHF)	122'024'876	122'638'580	122'306'063
Nombre de lits en EMS (31.12.2016)	3'822	3'813	3'919
dont nombre de lits court séjour (31.12.2016)		2	3

<sup>1)</sup> L'impact de la fermeture de l'EMS Coccinelle au 31.12.2013 est pris en compte sur l'année 2013 et non 2014.

## D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées

### PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Délivrance de prestations complémentaires fédérales PCF AVS			
	2014	2015	2016
Prestations versées (CHF)	234'797'757	242'240'756	243'222'608
Dossiers au 31.12	10'976	10'871	10'983
Délivrance de prestations complémentaires cantonales PCC AVS			
	2014	2015	2016
Prestations versées (CHF)	62'193'281	62'515'944	62'387'449
Dossiers au 31.12	9'002	8'967	8'991
Aides complémentaires pour les personnes âgées (assistance)			
	2014	2015	2016
Prestations versées (CHF)	3'813'944	4'447'545	4'683'589
Dossiers au 31.12	196	202	216

Depuis 2015, les montants tiennent compte des restitutions de l'année qui sont déduites des dépenses suite aux nouvelles règles comptables introduites avec le passage au modèle de compte harmonisé (MCH2). En 2016, les restitutions de l'année en cours s'élèvent à 3'926'453 francs pour les PCF, à 1'058'319 francs pour les PCC et à 72'948 francs pour l'aide sociale.

Aussi bien pour les prestations complémentaires fédérales que cantonales, le nombre de dossiers est resté relativement stable entre 2015 et 2016 (légère progression de 1,03% pour les prestations complémentaires fédérales/PCF et de 0,27% pour les prestations complémentaires cantonales/PCC).

### Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

Concernant la mise en œuvre et la conduite des actions en faveur des personnes âgées (D01), les subventions versées sont de 122'306'063 francs.

Le résultat 2016 de la politique D02 reflète l'augmentation du nombre des dossiers et du coût moyen par dossier.

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.

# E Handicap

## E01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées

### PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

#### Prise en charge des personnes handicapées dans les EPH

Quinze établissements pour personnes handicapées (EPH) sont actifs dans le domaine de l'accueil des personnes handicapées et sont au bénéfice d'une autorisation d'exploiter délivrée par le département. En 2016, le canton a versé 166'751'191 francs de subventions à ces quinze institutions, pour un total de 2'692 places d'accueil au 31 décembre 2016.

76 nouvelles places ont été créées dans les établissements durant l'année 2016.

La commission cantonale d'indication (CCI) permet d'orienter les personnes en situation de handicap nécessitant un encadrement vers la solution de prise en charge la plus adaptée. La direction générale de l'action sociale, en collaboration avec la CCI, a continué le travail de mise à jour des informations contenues dans la base de données, notamment pour les prestations en atelier, afin d'améliorer le suivi des demandes d'indication. Cet outil constitue un support important et améliore la connaissance (notamment statistique) de ce domaine pour les placements en EPH.

La CCI a rendu 242 décisions d'indication au cours de l'année 2016.

#### Convention intercantonale relative aux institutions sociales

La convention intercantonale relative aux institutions sociales, à laquelle le canton de Genève a adhéré le 1<sup>er</sup> janvier 2008, fixe des règles de compensation des coûts entre cantons pour les séjours extra-cantonaux en institution. Pour les placements dans ses propres institutions de personnes adultes en provenance d'autres cantons, la compensation financière en faveur de l'Etat de Genève se monte en 2016 à 1'700'647 francs (1'863'957 francs en 2015).

Plusieurs projets novateurs ont été planifiés et mis en œuvre afin de répondre aux problèmes des listes d'attente de personnes handicapées

ainsi qu'au vieillissement de ces personnes. Il s'agit notamment du projet pilote d'accompagnement à domicile visant à éviter ou à différer les entrées et à permettre les sorties des établissements accueillant des personnes handicapées (EPH), de bénéficiaires de prestations complémentaires (PC) avec un degré d'autonomie suffisant, de l'ouverture de 19 places d'urgence temporaires visant à répondre aux situations d'attente urgentes ainsi que du développement de structures d'accueil, avec la surélévation de l'immeuble des EPI à la route de Chêne, l'aménagement des combles de Thônex (EPI), la réaffectation de l'hôtel Mote (EPI) pour accueillir des personnes présentant des troubles psychiques, la création de foyers d'hébergement pour personnes vieillissantes au sein de la SGIPA ou encore le projet «pôle seniors» d'Aigues-Vertes.

## E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées

Le soutien financier individuel aux personnes en situation de handicap se manifeste à travers les rentes et prestations versées par l'assurance-invalidité et par les prestations complémentaires fédérales et cantonales.

### PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Le nombre de dossiers concernant des personnes en situation de handicap à domicile ou en établissement a augmenté, puisqu'il est passé de 6'712 en 2015 à 6'956 en 2016 pour les prestations complémentaires cantonales AI. Il a également augmenté pour les prestations complémentaires fédérales AI, puisqu'il est passé de 6'807 en 2015 à 7'095 en 2016.

Délivrance de prestations complémentaires fédérales - PCF AI			
	2014	2015	2016
Prestations versées (CHF)	128'167'764	133'636'765	142'078'776
Dossiers au 31.12	6'668	6'807	7'095
Délivrance de prestations complémentaires cantonales - PCC AI			
	2014	2015	2016
Prestations versées (CHF)	65'880'819	67'852'401	71'390'305
Dossiers au 31.12	6'629	6'712	6'956
Aides complémentaires pour les rentiers AI (assistance)			
	2014	2015	2016
Prestations versées (CHF)	1'637'975	1'370'363	1'135'935
Dossiers au 31.12	167	146	143

Le nombre de dossiers de prestations complémentaires fédérales et cantonales AI a progressé entre 2015 et 2016 (+4,2% pour les PCF AI et +3,6% pour les PCC AI).

Depuis 2015, les montants tiennent compte des restitutions de l'année qui sont déduites des dépenses suite aux nouvelles règles comptables introduites avec le passage au modèle de compte harmonisé (MCH2). En 2016, les restitutions de l'année en cours s'élèvent à 2'759'093 francs pour les PCF, à 1'301'761 francs pour les PCC et à 239'000 francs pour l'aide sociale.

### **Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement**

Concernant la mise en œuvre et la conduite des actions en faveur des personnes handicapées (E01), les subventions versées sont en adéquation avec le budget.

Le résultat 2016 de la politique E02 reflète l'augmentation du nombre des dossiers et du coût moyen par dossier.

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.

# F Environnement

## F01 Protection de l'environnement

### PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

#### Programme GEothermie 2020

Le programme GEothermie 2020 a démarré en 2014. Il vise à prospecter et explorer le sous-sol genevois pour améliorer sa connaissance et pouvoir exploiter la géothermie. A terme, ce sont 2/3 des besoins de chaleur du canton qui pourraient être couverts.

Deux ans après le démarrage du programme, les premiers résultats de la prospection montrent un grand potentiel en faveur de la géothermie de faible, moyenne et grande profondeur. En 2016, les premiers forages-pilotes concrets à faible profondeur ont été entrepris. Un *monitoring* sismique a également été déployé sur le territoire genevois. Suite à la première phase de prospection préliminaire, la phase d'exploration, démarrée en 2016, permettra d'affiner la connaissance du sous-sol et confirmer les données grâce à des forages de contrôle à faible profondeur (moins de 1000 mètres). A l'issue de la deuxième phase, l'exploitation pourra commencer. Le projet de loi sur les ressources du sous-sol a été parallèlement déposé par le Conseil d'Etat auprès du Grand Conseil.

#### Améliorer l'air à Genève

Le Conseil d'Etat a adopté la stratégie cantonale de protection de l'air, qui définit les axes d'actions prioritaires et des objectifs chiffrés en termes de réduction des polluants dans l'air à l'horizon 2030. Depuis l'automne 2016, le dispositif anti-smog genevois, le plus complet de Suisse, a été encore renforcé. En appoint au tarif réduit pour les transports publics urbains et régionaux et à la limitation de la vitesse à 80 km/h sur l'autoroute de contournement, la circulation alternée volontaire en cas de pics de pollution complète le dispositif. Cette mesure recommande aux conducteurs de renoncer à utiliser leur véhicule motorisé un jour sur deux en privilégiant des alternatives de transports favorables à la qualité de l'air, notamment les transports publics à prix réduit.

#### Stratégie pour le développement de l'électromobilité

Compte tenu de l'impact du trafic sur la pollution atmosphérique, le canton de Genève s'est fixé un objectif ambitieux, à savoir que 10 % des véhicules immatriculés à Genève à l'horizon 2030 soient à propulsion électrique. Suite aux résultats du second volet de l'étude sur l'électromobilité, consacré à l'incitation à l'électromobilité, une douzaine de mesures incitatives sélectionnées seront présentées au Conseil d'Etat en 2017, notamment dans le domaine de la fiscalité et du stationnement. En étroite collaboration avec les Services industriels de Genève (SIG) et la Fondation des parkings (FdP), une première borne de recharge électrique en surface a été installée au P+R de Bernex, permettant d'alimenter simultanément quatre véhicules. Plus d'une centaine de places de stationnement seront équipées en bornes de recharge électrique d'ici 2018 par les SIG, la FdP et les communes.

#### Atteindre 50% de recyclage en 2017

La poubelle genevoise contient encore un tiers de déchets de cuisine. Afin d'augmenter le taux de recyclage, 130'000 kits de tri composés d'un bac aéré et d'un rouleau de sacs compostables sont en cours de distribution auprès des ménages, en collaboration avec les communes genevoises. Les échanges avec les représentants de la grande distribution ont permis de supprimer les sacs plastiques pour les déchets verts et de les remplacer par des sacs compostables. Enfin, une directive relative à la fin des tolérances communales d'ici 2017 pour les déchets des entreprises a été élaborée. Elle est accessible sur Internet. Elle a été adressée aux communes afin qu'elles puissent adapter leurs propres règlements sur la gestion des déchets.

#### Sensibiliser la population aux enjeux environnementaux

«La P'tite poubelle verte» a été la campagne phare de 2016. La campagne «Pour des travaux sans danger» destinée aux métiers de la construction et aux bricoleurs s'est poursuivie en 2016, afin de réduire les substances toxiques pour l'homme et l'environnement, notamment l'amiante, les PCB (polychlorobiphényles) et le plomb. Comme chaque année, des animations

pédagogiques sur les déchets et la qualité de l'air ont eu lieu dans les écoles du primaire et du post-obligatoire, avec notamment l'exposition Exp'Air, qui sensibilise durablement les adolescents aux enjeux de la qualité de l'air.

### Monitoring de la performance environnementale de l'Etat

Le Conseil d'Etat a adopté le second rapport de performance environnementale, qui mesure l'effet des activités de l'Etat sur l'environnement. Pour cette deuxième édition, le rapport a été enrichi de plusieurs indicateurs dans le domaine de la construction, de l'énergie et des déchets. De même, des indicateurs de conformité légale en matière environnementale ont été intégrés concernant la conformité des bâtiments propriété de l'Etat et des routes cantonales.

### PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Le concept cantonal de la protection de l'environnement «Environnement 2030» a été approuvé par le Grand Conseil en janvier 2016. Il définit les orientations à long terme de la politique environnementale cantonale. Il a été accompagné par la publication *L'environnement en chiffres* (disponible sur le site Internet de l'Etat), destinée à faire comprendre de manière didactique les enjeux de l'environnement à Genève.

En matière organisationnelle, la direction générale de l'environnement (DGE) a finalisé son optimisation en regroupant plusieurs services (le service de toxicologie de l'environnement bâti avec le service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants). Le guichet unique pour les préavis de la DGE mis en place en matière d'aménagement du territoire est désormais pleinement opérationnel.

Suite à la révision de l'ordonnance fédérale sur les accidents majeurs (OPAM) en 2015, toutes les entreprises du canton assujetties à cette ordonnance ont été sollicitées pour la mise à jour de leurs données. La DGE a en outre contribué activement au groupe de travail de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) en matière de transport de chlore, qui a abouti à la signature d'une déclaration conjointe II, le 12 septembre 2016, entre les CFF, l'OFEV, l'Office fédéral des transports, l'industrie chimique et les fabricants de wagons-citernes. Cette déclaration a pour objectif de réduire les risques d'accidents lors du transport de chlore d'ici 2025 (réduction de la vitesse des trains sur certains

tronçons, développement de wagons-citernes plus résistants, recherche de nouvelles sources d'approvisionnement). Elle fixe un calendrier précis pour la réduction des risques. La déclaration est accessible sur le site Internet de la Confédération.

Etude de l'impact sur l'environnement	2014	2015	2016
Etudes et notices d'impact sur l'environnement	41	56	49
Evaluations environnementales stratégiques (grands projets et autres planifications territoriales impactant l'environnement)	10	26	26
Préavis sur les études et notices d'impact	69	119	136
Préavis environnement de procédures d'aménagement du territoire	24	36	35

Décisions et préavis	2014	2015	2016
Préavis rayonnements non ionisants	47	65	120
Préavis air et bruit (y.c. entreprises)	1'340	1'459	1'589
Décisions réglage/assainissement de chaudières	1'475	1'223	492
Décisions assainissement (air/bruit entreprises, hors chauffages)	28	31	26
Préavis accidents majeurs et utilisation d'organismes	104	197	282
Décisions accidents majeurs et utilisation d'organismes	3	2	10
Préavis sols	126	130	190
Préavis en matière de géologie/hydrogéologie	273	243	281
dont préavis pour les sondes géothermiques	101	49	82
Préavis gestion des déchets	74	107	130
Préavis sites pollués	26	13	13
Procédures pour plans d'extraction des gravières	8	10	6
Autorisations d'exploiter les gravières	1	0	4
Autorisations d'exploiter les installations déchets	18	12	24
Autorisations d'exporter les déblais	102	121	160

Contrôles, plaintes, amendes et procédures judiciaires	2014	2015	2016
Contrôles de chantiers amiante et PCB	106	57	36
Contrôles des entreprises OPAM et OUC	29	47	21
Contrôles sols	15	20	40
Contrôles formulaires déchets de chantier	1'989	1'902	1'885
Contrôles gestion des déchets	95	150	154
Contrôles des machines de chantier	101	81	142
Plaintes air (y.c. entreprises)	31	43	26
Plaintes bruit et rayonnements non ionisants (y.c. entreprises)	138	104	110
Amendes administratives en matière de déchets	20	104	8
Procédures judiciaires ouvertes	6	11	2

Sites pollués	2014	2015	2016
Demandes d'extraits de sites pollués	56	68	64
Sites contaminés à assainir	20	20	18



## F03 Gestion des eaux

### PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

#### Projet parc/plage/port des Eaux-Vives

Dans la foulée de la planification conduite les années précédentes, 2016 a vu non seulement l'aboutissement de la modification de zone (entérinée au mois de septembre par le Grand Conseil), mais aussi le dépôt de la demande de l'autorisation de construire. En parallèle, la concertation avec les partenaires s'est poursuivie, ainsi que l'affinement des coûts de réalisation. L'autorisation de construire devrait aboutir rapidement, permettant ainsi l'ouverture du chantier à l'automne 2017.

#### Protection contre les inondations en Ville de Genève

La crue centennale de l'Arve du mois de mai 2015 a mis en évidence une bonne préparation face à ce type d'événement exceptionnel, mais a également engendré un besoin de diverses études complémentaires, afin d'adapter les modèles d'évaluation des dangers. Des avant-projets permettant la réalisation des premières mesures de protection additionnelles vont pouvoir démarrer en 2017.

#### Planifications stratégiques cantonales dans les domaines des éclusées, du charriage et de la renaturation

Un certain nombre de notifications d'assainissement ont été formulées et envoyées aux exploitants. Trois décisions concernant la migration piscicole sur le Rhône et la Versoix et une décision concernant les éclusées pratiquées au fil du Rhône ont été signifiées aux SIG. Les exploitants concernés sont appelés à étudier différentes variantes, puis à soumettre des mesures concrètes et des projets d'assainissement à la direction générale de l'eau (DGEau), pour ensuite chercher les financements nécessaires auprès de la Confédération.

#### Travaux rivières selon le programme de renaturation 2014-2018

Commencée à Confignon en août 2012 et terminée à fin 2015, la troisième étape du projet global de renaturation de l'Aire – Ferme des Bois jusqu'au pont de l'autoroute – a été inaugurée en juin 2016 en présence de la population et de tous les acteurs concernés. Les travaux réalisés permettent de garantir la protection des biens et des personnes contre les inondations

– notamment dans la future zone Praille Acacias Vernet (PAV) –, d'accueillir la population en lui offrant des espaces publics de qualité et enfin de renforcer la diversité de la faune et de la flore aquatiques. La préparation des études de la quatrième étape – de la frontière à Certoux – a démarré à l'automne 2016. Parallèlement, d'autres chantiers de renaturation ont été ouverts, dont les deux plus importants sont la remise à ciel ouvert du Nant d'Avril le long de la route du Mandement et l'aménagement du Rhône à la Plaine, le long de la route de Challex.

### PRESTATIONS OPÉRATIONELLES

#### Planifications des réseaux d'assainissement

Avec l'approbation par le Conseil d'Etat des plans régionaux d'évacuation des eaux (PREE) des secteurs «Lac rive gauche» et «Lac rive droite», (un outil de gestion intégrée des eaux visant à harmoniser les mesures de gestion, d'évacuation et de traitement des eaux usées et des eaux pluviales au sein d'un bassin versant hydrologique), les six PREE du canton sont maintenant terminés et la loi de bouclage du financement y relatif a été votée par le Grand Conseil.

#### Fonds intercommunal d'assainissement

Institué en janvier 2015, le fonds intercommunal d'assainissement (FIA), qui a pour but de financer la réalisation, l'extension, la transformation, l'entretien et l'exploitation du réseau secondaire d'assainissement, dont la responsabilité incombe aux communes, a connu une deuxième année de fonctionnement très chargée : plus de 140 dossiers ont été examinés par le conseil du FIA, qui engendreront des travaux pour un montant total d'environ 50 millions de francs. Les recettes et les charges du FIA s'équilibreront comme prévu.

#### Actions transfrontalières

La communauté transfrontalière de l'eau a poursuivi ses travaux en identifiant dix points de travail prioritaires, parmi lesquels la gestion des eaux pluviales, les espaces réservés, les micropolluants, les projets de solidarité internationale et la gestion des débits d'étiage. Le contrat de territoire unique vert-bleu «Mandement – Pays de Gex» a été signé le 3 mai 2016 et porte sur 2,5 millions de francs pour les actions concernant le territoire suisse.

## Traitement des micropolluants

Le fonds de la Confédération pour le subventionnement du traitement des micropolluants dans les stations d'épuration les plus importantes du pays a été instauré au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Ce fonds a pour but de faire progresser la lutte contre la pollution des eaux par les composés traces organiques (dits aussi «micropolluants»). Les dispositions fédérales sur le traitement des micropolluants ont fixé douze substances qui permettent de contrôler le taux d'épuration dans les stations d'épuration, qui sont équipées en conséquence.

### Quelques chiffres-clés

	2014	2015	2016
Analyses de micropolluants	46'100	56'750	60'620
Préavis délivrés dans le cadre des autorisations de construire	2'042	1'935	2'513
Demandes de mises en conformité dans le domaine de la protection des eaux	247	380	375
Recours	6	19	19

## F04 Nature et paysage

### PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

#### Corridors biologiques

Le quatrième contrat corridor transfrontalier (Mandement-Pays de Gex) a été signé en mai 2016 à Gex. S'agissant des trois autres contrats déjà signés, Arve-lac, Champagne-Genevois et Vesancy-Versoix, les bilans de mi-parcours montrent un avancement conforme aux programmes établis.

Parmi les nombreuses mesures accomplies sur le territoire genevois, relevons la création de zones humides favorables au déplacement des batraciens sur le site de Miolan, ainsi que les expositions fixes «Les corridors de l'amour» et «Sacré cerf», qui ont été installées durant l'été au Muséum d'histoire naturelle et font partie du volet des animations destinées à mieux faire connaître les enjeux des corridors à la population.

Enfin, le plan d'action sectoriel des continuums et corridors biologiques a été intégré au plan directeur cantonal.

#### Nature en ville et paysage

Le rôle du paysage et de la nature pour accompagner la densification urbaine a été mis en lumière à l'occasion de la fête au parc des

Franchises, démontrant ainsi que des actions participatives telles que les potagers urbains facilitent l'acceptation des changements comme la densification des quartiers liée au renouvellement urbain dans les grands projets, et apportent plus de qualité de vie en ville. De même, la promenade des Lucanes, inaugurée à Thônex, anticipe l'arrivée des habitants des communaux d'Ambilly et invite à se détendre, entre ville et campagne.

Les travaux de requalification du parc des Falaises à Chêne-Bougeries constituent une première étape du projet de paysage prioritaire de l'Arve. Ces actions marquent concrètement le territoire en offrant des ouvertures sur le paysage et en facilitant l'accès à des espaces de délasserment directement en lien avec les zones urbaines.

Par ailleurs, l'inventaire de la biodiversité urbaine a fourni ses premiers résultats concrets avec l'évaluation de l'écopotentialité, à savoir la caractérisation de la biodiversité d'un quartier, une parcelle ou une commune. Cette approche pragmatique donnera des réponses aux communes et à l'Etat pour accompagner la densification de la zone 5 et permettra de prioriser les actions de promotion de la nature en ville.

Dans le cadre du partenariat avec les hautes écoles, une nouvelle volée d'étudiants a commencé à suivre le *Certificate of Advanced Studies Nature en ville*, certificat de formation continue universitaire. Par ailleurs, une étude pluridisciplinaire sur les toitures végétalisées a été menée à bien. Elle fait la synthèse des enjeux de biodiversité, de gestion des eaux et de production énergétique.

#### Activités de plein air et accueil dans les milieux naturels

Trois ans après le lancement du projet, l'esplanade du Jet d'eau a été inaugurée en juin 2016. Cet ouvrage comprend une passerelle mobile, unique en son genre, qui se transforme en escaliers pour permettre aux bateaux de pêche de franchir le «goléron» ou s'aplatit complètement pour donner accès de plain-pied au Jet d'eau aux fauteuils roulants et aux poussettes, grâce à un ponton en chêne local, long de 200 mètres et large de 3,5 mètres, bordé de bancs.

Dans les milieux naturels, les réalisations sont déclinées sous le nouveau slogan «Genève, un canton de nature - bienvenue!». La nouvelle signalisation des réserves se poursuit. Le public

peut en découvrir les valeurs naturelles via le site Internet ge.ch et les petits guides édités par la direction générale de l'agriculture et de la nature (DGAN).

Concernant la gestion des ouvrages d'accueil du public dans les milieux naturels, un inventaire en a dénombré 200, tels que ponts, passerelles et ouvrages de sécurité. Notons que deux passerelles ont été réalisées en chêne genevois, le long de sentiers à Chancy.

### Sensibilisation et animations sur le terrain

Après un accent mis sur la forêt, les thèmes concernant la présentation des milieux aquatiques ont été renforcés à l'occasion notamment de la présentation à la population des tronçons de cours d'eau renaturés.

La coordination entre les divers acteurs de la sensibilisation nature et biodiversité s'est poursuivie pour la troisième année consécutive. Parmi les projets en cours, la volonté des partenaires de disposer d'une plateforme commune pour présenter l'éventail de l'offre au grand public et optimiser la coordination entre les associations et le DIP, tant au niveau du primaire que du secondaire, est à relever.

### PRESTATIONS OPÉRATIONELLES

Dans le cadre de la réorganisation de la politique publique F, plusieurs programmes et entités administratives ont changé de rattachement: ainsi, la pêche et la capitainerie (gestion des ports, des amarrages et du domaine public) sont devenues deux secteurs au sein du service du lac, de la renaturation des cours d'eau et de la pêche de la direction générale de l'eau (DGEau); la sensibilisation est rattachée directement à la DGEau, tout en continuant d'être délivrée en coordination avec la DGAN; enfin, les prestations concernant les activités de plein air et infrastructure pédestre ont rejoint le service de l'agronomie, notamment dans le but de développer de nouvelles synergies.

### Forêt et arbres

La préservation de la forêt a été précisée avec l'ajout d'une fiche au plan directeur cantonal, afin notamment de matérialiser la volonté de stabiliser les limites forestières en dehors des zones à bâtir, de sécuriser le droit foncier et de s'assurer légalement que la forêt ne pousse pas au détriment de l'aire agricole.

La réglementation sur la végétation arborée poursuit son toilettage visant une simplification

des procédures, avec la dispense de requête en autorisation d'élagage pour les communes disposant de personnel compétent. Par ailleurs, les arbres d'une circonférence de moins de 45 cm ne nécessitent plus de requête en autorisation d'abattage.

	2014	2015	2016
Autorisations d'abattages d'arbres	2'113	2'073	2'128
Constats de nature forestière	23	24	37
Permis de coupe en forêt	299	292	210

### Faune et flore

Comme chaque année, une part importante des activités des gardes de l'environnement s'est concentrée sur la prévention des dégâts aux cultures dus à la faune, notamment l'effarouchement des chevreuils à l'aide d'appareils sonores. Des essais comparatifs de trois méthodes de prévention ont également été menés pour diminuer les prédateurs des pigeons ramiers sur les graines de tournesol. Des tirs de chevreuils qui se nourrissent toujours sur une même parcelle de vigne ont également eu lieu au printemps, suivis de tirs plus généraux de régulation en automne dans la région du Mandement. La régulation des sangliers s'est poursuivie. Ces différentes mesures ont permis de constater une nette baisse des annonces de dégâts dus à la faune et par conséquent une diminution des coûts d'indemnisation. Par ailleurs, comme les années précédentes, des clôtures de protection des cultures contre les dégâts de la faune en appui aux agriculteurs ont été mises en place et 275 enclos de protection contre les cerfs dans les bois de Versoix ont été installés.

Alors que la connaissance de la flore cantonale est maintenant bien détaillée s'agissant des espèces rares et menacées, les investigations de terrain se sont orientées vers des espèces plus communes, dont les populations diminuent également, mais d'une manière moins ostensible. Il s'agit d'identifier les sujets devenus vulnérables pour engager des mesures de sauvegarde comme la mise en culture de graines récoltées sur le terrain en vue du renforcement des populations restantes. La mise en œuvre d'une gestion appropriée des 475 sites prioritaires identifiés progresse plus faiblement (+9), car on atteint la limite des sites nécessitant une intervention active. Pour le solde des sites, une veille est pour l'instant suffisante.

	2014	2015	2016
Sites prioritaires flore : sous gestion / total	136 / 472	186 / 475	195 / 475

## Pêche

Le nombre de permis de pêche annuels vendus a légèrement diminué en 2016, alors que celui des permis journaliers reste stable. Derrière ces chiffres se cache une situation mitigée pour la pêche dans le Léman, puisque l'on constate paradoxalement une augmentation des captures de féras, perches et brochets. Concernant les rivières, le nombre de poissons pêchés par preneur de permis reste stable, grâce aux efforts de repeuplement en poissons. Le travail entamé depuis plusieurs décennies pour améliorer la quantité et la qualité des eaux et pour la renaturation des milieux naturels doit se poursuivre, afin de favoriser une reproduction naturelle.

	2014	2015	2016
Permis de pêche annuels	2'780	2'738	2'524
Permis de pêche journaliers	3'883	3'947	3'929

## Nature en campagne

Les agriculteurs de la dernière région (Troinex, Veryier, Bardonnex, Plan-les-Ouates, Perly) non couverte par un réseau agro-environnemental (RAE), qui vise à relier les parcelles consacrées à la promotion de la biodiversité, ont décidé de se fédérer en association. Cette démarche permet le démarrage d'un projet de RAE qui identifiera les mesures nécessaires.

Afin d'évaluer les effets biologiques des RAE, un suivi a été initié selon une méthodologie propre standardisée sur l'ensemble du canton. Ce projet échelonné sur deux ans (2016-2017) permettra notamment de montrer l'augmentation de la biodiversité en zone agricole grâce aux structures mises en place par les exploitants et donc de valoriser l'engagement des agriculteurs.

## F05 Politique agricole

### PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

#### Favoriser l'innovation dans l'agriculture – projet de développement régional (PDR)

Le PDR genevois a pour but de renforcer les filières agricoles dans une perspective d'innovation et de durabilité économique, sociale et environnementale. Il est porté par le secteur coopératif du canton (Union maraîchère, Cercle des agriculteurs, Laiteries réunies), la

Fondation pour les zones agricoles spéciales et huit entreprises maraîchères. Sur une période de six ans (2012-2017), le projet prévoit un investissement de 65 millions de francs (dont 1/3 de soutien public cantonal et fédéral) dans une quinzaine d'infrastructures agricoles durables.

Après avoir atteint près de 70% de ses objectifs, le PDR est entré dans une phase d'évaluation par les autorités fédérales et de réflexion sur l'avenir de ce type de projet dans le contexte périurbain genevois. L'évaluation étant positive, des nouveaux PDR sont actuellement en préparation. Ces projets concernent principalement le secteur de la transformation et de la commercialisation de produits agricoles. A priori, les sommes investies à l'avenir seront moins importantes que pour le premier PDR.

#### Genève Région – Terre Avenir (GRTA)

L'attrait de la restauration pour les produits GRTA ne faiblit pas. En novembre 2016, ce ne sont pas moins de 319 restaurants qui s'engagent volontairement pour les produits locaux en proposant deux à trois produits dans leur offre journalière.

Afin de valoriser le travail des restaurants collectifs labellisés, la marque de garantie GRTA a créé un indice GRTA, qui permet de mesurer la quantité de marchandises certifiées consommées au sein du restaurant, par catégorie de produit (féculents / fruits et légumes / produits carnés / produits laitiers), par rapport à une consommation potentielle totale basée sur les normes de Fourchette verte. Cet indice démontre aux usagers l'engagement du restaurant en faveur d'une consommation de proximité.

La plateforme GRTA, lancée en 2014, permet de visualiser à satisfaction la disponibilité des produits certifiés. En 2016, l'association de la plateforme GRTA a organisé la deuxième édition du concours de cuisine «Les Toqués de GRTA». Cette année, la volaille était à l'honneur et c'est un cuisinier des HUG qui a remporté le concours. Le contrat de prestations de l'OPAGE 2017-2020 prévoit la restauration comme axe d'actions.

	2014	2015	2016
Nombre de restaurants labellisés proposant 2-3 produits certifiés/jour	126	200	319

## PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

### Gestion administrative et financière des paiements directs en faveur de l'agriculture

Les paiements directs rémunèrent les exploitants agricoles pour les prestations d'intérêt général qu'ils fournissent en matière de sécurité d'approvisionnement de la population, de conservation des ressources naturelles et d'entretien du paysage rural. 2016 est une année de consolidation de la réforme agricole PA 2014-2017. Deux nouveaux réseaux agro-environnementaux ont vu le jour et le projet «Paysage agricole genevois» absorbe désormais plus de 90% du budget alloué par la Confédération pour ce programme. Le recensement des données agricoles s'opère intégralement via Internet et 262 exploitations bénéficient de contributions pour un montant total de 21'662'071 francs.

Paievements directs	2014	2015	2016
Montants versés en CHF	20'472'434	21'271'198	21'662'071

### Gestion des crédits d'investissement

Les crédits d'investissement accordés par la Confédération soutiennent l'installation des jeunes agriculteurs, les investissements, l'innovation et la diversification en agriculture.

En 2016, la commission d'attribution du fonds de compensation agricole a alloué pour un peu plus de 1'400'000 francs de prêts fédéraux en faveur de huit projets. Ces prêts fédéraux ont été complétés par l'octroi de douze prêts cantonaux pour un montant total d'environ 800'000 francs.

Les montants versés en cours d'année s'élèvent à 1'245'907 francs.

Crédits d'investissement	2014	2015	2016
Montants versés en CHF	3'222'710	1'882'580	1'245'907

### Vulgarisation

Les organismes réglementés (organismes de quarantaine, plantes envahissantes, etc.) sont une source croissante de préoccupations. Après les foyers importants de Flavescence dorée signalés en 2015 sur les communes vaudoises de Blonay et la Tour-de-Peilz, c'est le Valais qui annonce, en 2016, l'apparition des premiers cas de cette maladie grave à Fully. Cette maladie nécessite un arrachage et la destruction immédiate des ceps de vigne malades, aucune lutte curative n'étant possible. La surveillance des organismes réglementés sur l'ensemble du territoire cantonal devrait être intensifiée. Par

ailleurs, un groupe de travail a été mis en place pour répondre aux préoccupations concernant l'utilisation des produits phytosanitaires dans l'agriculture.

Les prestations du laboratoire d'analyse de vins sont toujours appréciées des encaveurs genevois. Le cépage résistant aux principales maladies de la vigne Divico planté depuis 2009 sur le domaine de l'Etat, confirme son potentiel qualitatif. D'autres nouveaux cépages, non encore homologués, sont en cours d'expérimentation sur le domaine.

	2014	2015	2016
Nombre d'échantillons de vins analysés au laboratoire.	7'600	8'700	7'200

## Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

### Protection de l'environnement

Les projets stratégiques dans le domaine de l'environnement ont tous évolué avec succès, certains au-delà des espérances.

En revanche, le projet PôleBio pour la construction d'une installation de compostage et de méthanisation des biodéchets couplée à une centrale chaleur-force au bois usagé a dû être révisé en raison de la baisse importante du prix des énergies fossiles, qui a remis en cause le modèle économique du projet initial.

Pour des raisons budgétaires, le projet EcoBât de construction d'un immeuble exemplaire pour les besoins de l'Etat n'est plus à l'ordre du jour. Il est remplacé par l'élaboration d'un guide pour le choix des matériaux et la réalisation d'un bâtiment pilote privé, avec un nouvel objectif: la mise en œuvre d'un standard «construction saine».

### Gestion des eaux

La qualité biologique globale des cours d'eau s'améliore progressivement. Si la conformité des systèmes publics d'évacuation des eaux dans les zones bâties est satisfaisante avec une moyenne de 90%, les raccordements privés restent encore problématiques dans certains secteurs. L'exposition aux risques d'inondation des zones à bâtir continue de diminuer, conformément aux objectifs fixés.

Dans le domaine de la renaturation, ce sont plus de 3400 mètres de berges de cours d'eau qui ont été renaturés, dépassant ainsi l'objectif fixé à 2300 m.

## **Nature et paysage**

Les actions en lien avec le programme de législature se poursuivent, avec une augmentation de l'implication des partenaires (communes, société civile). La mise en œuvre de la loi sur la biodiversité permet de maintenir un bon niveau qualitatif des habitats naturels par des mesures d'entretien ciblées favorables à la diversité des espèces.

## **Politique agricole**

Le nombre d'entreprises certifiées montre une légère croissance. La demande en produits certifiés GRTA génère une diversification de la production et un développement de nouvelles infrastructures de production et de transformation. Ainsi une malterie et deux élevages de volailles ont été inaugurés.

La surface agricole utile poursuit sa lente érosion de 50 hectares par an. La tendance est régulière et est en corrélation avec l'urbanisation croissante de notre canton.

Enfin, les contrôles réalisés dans le cadre des paiements directs apparaissent pertinents et les processus suivis efficaces. Le taux de couverture des surfaces de promotion de la biodiversité de qualité biologique ou mises en réseau demeure supérieur aux attentes, témoignant des efforts consentis par les exploitants agricoles en matière de préservation de l'environnement.

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.

# G Aménagement et logement

## G01 Logement et planification foncière

### PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Le Conseil d'Etat a saisi le Grand Conseil du RD 1108, le 14 octobre 2015, comprenant 38 propositions destinées à favoriser la mise en œuvre de la politique publique cantonale en matière de logement dans le cadre de la réalisation du plan directeur cantonal 2030, pour faire suite aux rencontres du logement initiées par la 12<sup>e</sup> journée du logement du 2 octobre 2014.

L'ensemble de ces mesures a été abordé en 2016 avec le groupe de suivi de l'accord sur le logement dans un objectif de concertation. Les projets de lois et les modifications des pratiques administratives découlant des 38 mesures du RD 1108 seront présentés et feront l'objet de débats en 2017. Dans ce cadre, l'adoption d'un nouvel article 4A LGZD s'avèrera prioritaire, d'une part parce que la version actuelle de cet article prendra fin au 31 juillet 2017 et d'autre part parce que le mécanisme relatif à la production de LUP ne répond que partiellement aux objectifs fixés par la loi de 2007, qui vise la constitution d'un parc de logements d'utilité publique à hauteur de 20% du parc locatif cantonal et ne répond pas suffisamment aux besoins de la classe moyenne.

Suite à l'arrêt du Tribunal fédéral (TF) du 25 septembre 2014 relatif aux rendements des logements subventionnés, l'office cantonal du logement et de la planification foncière (OCLPF) a défendu sa pratique en soutenant, conformément aux instructions du TF, que les rendements des propriétaires ne sont pas abusifs une fois considérés les efforts des pouvoirs publics sur la durée. La chambre administrative de la cour de justice (CACJ) a toutefois renvoyé trois affaires à l'OCLPF pour nouvelle décision.

L'IN 156, qui vise à rendre plus équitables les conditions d'accès à la propriété en zone de développement (ZD), en prévoyant que celui qui acquiert un appartement doit en principe l'occuper pendant toute la période de contrôle, est entrée en vigueur le 19 novembre 2016.

## PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

### Aide à la personne en matière de logement

Le nombre de demandes de logements a augmenté en 2016. En revanche, les attributions ont diminué, 2015 ayant été marquée par de nombreuses nouvelles mises en location. Les prestations à la personne continuent d'augmenter en nombre, mais les dépenses globales ont été contenues grâce à la hausse des taux d'effort et de la baisse de 100 francs de la subvention maximum, acceptées par le peuple le 28 février 2016 et appliquées au 1<sup>er</sup> avril 2016.

Mesures d'aide à la personne	2014	2015	2016
Demandes de logements au 31.12	8'007	8'090	8'244
Logements octroyés		303	168
Foyers bénéficiant d'allocations	7'016	7'452	7'515
Montants d'allocations versés (en francs)	23'390'875	24'723'368	25'027'347
Foyers bénéficiant de subventions HM	2'164	2'450	2'616
Montants alloués aux bénéficiaires de subventions personnalisées HM (en francs)	13'906'917	15'756'688	15'849'881
Montants perçus au titre de la surtaxe (en francs)	1'435	1'241	1'443
Foyers surtaxés	7'430'279	6'599'656	7'023'652
Procédures judiciaires en cours		7	13
Procédures judiciaires ayant abouti	27	46	16
Décisions judiciaires confirmant la position de l'OCLPF	24	40	16
Décisions sur réclamations notifiées aux locataires	511	638	712
Décisions sur demandes de remises notifiées aux locataires	69	69	49
Décisions de reconsidération notifiées aux locataires	68	39	39

### Gestion et développement de l'offre de logements

1'477 logements ont reçu un accord de principe (150 HBM, 98 HLM, 496 HM, 484 ZD LOC et 249 PPE). Sur ce total, 50% des logements sont soumis à la loi générale sur le logement (LGL) et 19% sont en outre des logements d'utilité publique au sens de la LUP.

L'OCLPF a rendu 113 décisions portant sur une modification des conditions d'exploitation d'immeubles soumis à la LGL (3'207 logements concernés). 50% des logements ont vu leur loyer baisser.

	2014	2015	2016
Logements ayant reçu un accord de principe	1'459	2'273	1'477
Décisions portant sur une modification des conditions d'exploitation des immeubles LGL-LUP		133	113
Décisions sur réclamations notifiées aux locataires		46	4
Procédures judiciaires en cours		6	3
Procédures judiciaires ayant abouti		5	5
Décisions judiciaires confirmant la position de l'OCLPF		5	2

Le parc de LUP compte, au 31 décembre 2016, 16'140 logements (+3%, +258 unités), ce qui correspond à environ à 10% du parc locatif contre 9,89% au 31 décembre 2015.

Le rythme des acquisitions de terrains grâce au fonds LUP s'est tassé en 2016. Douze parcelles ont été acquises (4'558 m<sup>2</sup>) pour quelque 8,4 millions de francs et un potentiel de 65 logements (15 parcelles pour 13'526 m<sup>2</sup> en 2015). Ces diminutions reflètent la réduction des opportunités en zone de développement sur zone de fonds villa. Les Fondations immobilières de droit public (FIDP) et les communes ont bénéficié de dotations à la construction pour environ 12,8 millions de francs, représentant 213 logements.

	2014	2015	2016
Nombre de préavis LDTR relatifs à une DD		285	245
Nombre de préavis LDTR relatifs à une APA		1'027	1'234
Requête en autorisation d'aliéner en application de la LDTR	250	382	326
Procédures judiciaires en cours		77	91
Procédures judiciaires ayant abouti		15	12
Décisions judiciaires confirmant la position de l'OCLPF		13	10
Pourcentage de logements PPE occupés par leur propriétaire		57%	75%

### Développement et mise en oeuvre de la stratégie foncière de l'Etat

184 dossiers ont été soumis au droit de préemption. Il a été fait usage de ce droit à deux reprises, pour permettre, dans le cadre de la LPMNS, l'acquisition de locaux dans l'immeuble Clarté de Le Corbusier, qui vient d'être inscrit au patrimoine mondial de l'humanité.

Le nombre d'arrêtés du Conseil d'Etat autorisant la signature d'actes authentiques est resté stable. Le dossier le plus important fut les transferts de propriétés aux CFF et à la Ville de Genève des terrains nécessaires à la réalisation du CEVA (périmètre de la gare des Eaux-Vives et tracé allant de cette dernière à la frontière française – 21 parcelles concernées, pour une surface de près de 90'000 m<sup>2</sup>). La direction de la planification et des opérations foncières (DPOF) a reçu dix demandes de prestations foncières (167 parcelle pour 240 propriétaires concernés par le projet de tram Moillesulaz).

	2015	2016
Dossiers soumis aux droits de préemption	154	184
Exercice du droit de préemption de l'Etat	0	2
Arrêtés du CE relatifs à la signature d'actes authentiques	35	34
Procédures judiciaires en cours	5	3
Procédures judiciaires ayant abouti	3	4
Décisions judiciaires confirmant la position de l'OCLPF	2	3

## G02 Aménagement du territoire

### PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Le Conseil d'Etat poursuit sa politique de développement urbain ambitieuse par la mise en œuvre du nouveau plan directeur cantonal 2030, approuvé en 2015 par la Confédération, qui fait l'objet d'une première mise à jour dans le but de lever les réserves émises par les autorités fédérales. Le gouvernement entend intensifier la planification localisée pour enrayer la pénurie de logements. Un programme détaillé d'établissement de plans localisés de quartier (PLQ) a été établi pour la législature 2014-2018.

Les actions suivantes ont été conduites en 2016:

- le plan directeur cantonal 2030 fait l'objet d'une première mise à jour, dont l'enquête publique a été lancée le 2 décembre 2016. Elle a pour objectif de lever les réserves de la Confédération au-delà de 2023, qui sont principalement liées au dimensionnement de la zone à bâtir et à la réduction des emprises sur la zone agricole;
- des périmètres-tests visant à encourager le développement des logements coopératifs à l'échelle du canton ont été définis dans deux grands projets d'aménagement (Grands-Esserts et Communaux d'Ambilly), ainsi que sur un secteur de Cointrin-Est;
- la question cruciale du financement de l'aménagement a connu deux avancées majeures. Le fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) a été adopté le 18 mars 2016 par le Grand Conseil. Le FIDU doit aider financièrement les communes qui accueillent de nouveaux logements à réaliser les infrastructures publiques nécessaires (écoles, espaces publics...). Le fonds, doté de 25 millions de francs par année, déploiera ses premiers effets dès 2017. Le Grand Conseil a également adopté, le 1<sup>er</sup> septembre 2016, une révision du prélèvement de la taxe d'équipement permettant une utilisation plus efficace du fonds en fonction des besoins



réels d'équipement et une gestion intercommunale de celui-ci;

- le projet Praille Acacias Vernets a franchi deux étapes importantes. Premièrement, l'Etat de Genève et l'équipe d'investisseurs Ensemble, lauréate de l'appel d'offres en juin 2015, ont signé une promesse de droits de superficie (DDP) sur le site de la caserne des Vernets. Deuxièmement, le Conseil d'Etat et les signataires de la convention du 4 mars 2010 ont formalisé un avenant à ladite convention modifiant la loi PAV 10788 en augmentant la proportion de nouveaux logements par rapport aux nouveaux emplois et en modifiant la répartition des catégories de logement sur les terrains des collectivités publiques, pour offrir une plus grande mixité sociale. La loi modifiée a été préavisée favorablement par les conseils municipaux des trois communes concernées et sera déposée au Grand Conseil début janvier 2017 avec une clause de référendum obligatoire;
- les trois premières enquêtes publiques de zones réservées ont été lancées à Onex, Vernier et Carouge. La zone réservée est un nouveau type de zone créé en 2015, qui vise à refuser à titre conservatoire – pour un délai maximal de cinq ans – une autorisation de construire afin de préserver le potentiel de logements identifiés dans le plan directeur cantonal 2030;
- un groupe de travail sur la protection contre les accidents majeurs a été mis sur pied, qui a abouti à la signature d'une déclaration conjointe II sur la réduction des risques en matière de transport de chlore, cosignée par les cantons de Genève et Vaud, les CFF, les offices fédéraux de l'environnement et des transports, l'industrie chimique ainsi que les fabricants de wagons-citernes. La fabrication de chlore à proximité des entreprises qui l'utilisent, notamment en Valais, reste une option forte à envisager;
- l'office de l'urbanisme a organisé ou participé à l'ensemble des séances de travail techniques, politiques ou publiques relatives à l'élaboration du protocole de coordination du plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique. Des discussions sont en cours pour définir de nouvelles courbes de bruit qui doivent permettre de répondre aux besoins de développement de l'aéroport tout en limitant les impacts générés sur le territoire, l'environnement et la santé des riverains. Le processus se poursuivra en 2017;

- deux conventions-cadre de collaboration avec la HES-SO et l'Université de Genève ont été signées, visant en particulier à organiser les partenariats existants et à renforcer les relations entre le monde académique et les milieux professionnels, ainsi qu'à assurer une formation adéquate des différents métiers qui composent l'urbanisme;
- un travail important a été effectué dans le développement des outils numériques, en lien avec les domaines de l'urbanisme et l'aménagement du territoire. Le cadastre des restrictions publiques à la propriété foncière (Cad RDPPF <https://ge.ch/terecadastre>) a ainsi été finalisé. Parallèlement à la mise en œuvre de la réforme de la pratique des plans localisés de quartier, un référentiel unique des projets urbains est en cours de finalisation.

Concernant les objectifs de planification, quelque quinze projets ont atteint leur objectif en 2016, libérant ainsi environ 137'000 m<sup>2</sup> de surface brute de plancher (SBP) pour le logement et 56'000 m<sup>2</sup> de SBP pour les activités. Les quinze projets aboutis se répartissent comme suit : cinq PLQ adoptés, une abrogation de PLQ et neuf dérogations au PLQ selon l'article 2, alinéa 2 de la loi générale sur les zones de développement (LGZD). Depuis le début de la présente législature, 46 projets ont abouti, libérant ainsi un potentiel cumulé d'environ 750'000 m<sup>2</sup> de SBP pour le logement et de 300'000 m<sup>2</sup> de SBP pour les activités. Dans le détail, il s'agit de 21 PLQ adoptés pour 520'000 m<sup>2</sup> de SBP logement (soit 70% des potentiels libérés), sept concours jugés pour 135'000 m<sup>2</sup> de SBP logement (soit 18% des potentiels libérés), seize autres dérogations au PLQ prévues par l'art.2, al. 2 de la LGZD pour plus de 90'000 m<sup>2</sup> de SBP logement (soit 12% des potentiels libérés), deux abrogations de PLQ pour 8'100 m<sup>2</sup> de SBP logement.

Les quelque 120 projets qui constituent le programme de législature 2014-2018 représentent un potentiel d'environ 2 millions de m<sup>2</sup> de SBP pour le logement et 2 millions de m<sup>2</sup> de SBP pour les activités.

### **PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES**

L'avancement des grands projets prioritaires est conforme aux prévisions, avec la mise en œuvre d'un certain nombre de plans d'affectations d'importance, notamment sur le PAV (lancement de PLQ sur les secteurs Acacias, Etoile et Groselin), à Bernex (avancement des nouveaux PLQ de Vailly-Sud, Grouet et Saint-Mathieu), aux Cherpines (initialisation du PLQ le Rolliet),

aux Grands-Esserts (PLQ Beaux-Champs) à Châtelaine (mise à l'enquête technique des PLQ des Franchises et de Michée-Chauderon) ou encore à ZIMEYSAVER (lancement du plan directeur de zone industrielle de la Tuilière).

Le Grand Conseil a donné son feu vert, le 23 septembre 2016, à l'extension du port de la Nautique et à la réalisation de la plage publique des Eaux-Vives, dont la procédure a été conduite en un temps record.

Le projet Praille Acacias Vernets a connu les avancées opérationnelles suivantes : mise au point du projet de PLQ Les Vernets et enquête technique, développement du projet urbain et avant-projet du PLQ Etoile 1 et PLQ Acacias 1, démarrage des études du projet urbain Grosse-lin et finalisation de l'image directrice et du développement du projet de plateforme logistique Praille-Ouest.

Les premiers travaux autour des espaces publics des stations du futur Léman Express ont débuté.

La réforme sur les plans localisés de quartier s'est poursuivie avec la mise en place d'une cellule d'accompagnement au sein de l'office de l'urbanisme et la poursuite des tests sur plusieurs périmètres.

## G03 Conformité des constructions et des chantiers

### PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

En 2016, les efforts sur la qualité, la rapidité et l'efficacité des nouveaux processus issus des réformes en matière de délivrance des autorisations de construire sont toujours soutenus.

Pour la procédure accélérée (APA), dont l'objectif est de garantir une délivrance de la prestation en trente jours calendaires pour 80% des dossiers, les résultats se stabilisent maintenant autour des 70%, dans l'attente d'un outil informatique permettant le traitement entièrement dématérialisé des demandes et dont le projet a débuté concrètement en 2016.

Concernant la procédure ordinaire, une qualité est maintenue dans les traitements des dossiers importants et dans les pilotages des grands projets complexes, avec des résultats concrets. Comme pour les autres types de dossiers, moins

complexes, le délai de traitement des dossiers pour les immeubles de logement garde la même constante que l'année précédente.

A l'image des années précédentes, le nombre de dossiers déposés est en constante augmentation. Le nombre de décisions rendues l'est également, à effectifs inchangés.

### PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Autorisations de construire	2014	2015	2016
Demandes d'autorisations de construire déposées	4'053	4'211	4'528
Réponses positives <sup>1)</sup>	3'100	3'178	3'270
Procédures de recours abouties contre des décisions LCI <sup>2)</sup>	310	337	364
Infractions constatées à la LCI	133	172	191
Nombre de personnes reçues à la réception de l'OAC <sup>3)</sup>	-	15'800	15'500
Infractions constatées aux prescriptions de sécurité et salubrité (police du feu) <sup>4)</sup>	192	91	86
Nombre de dossiers préavisés par la police du feu	2'597	2'791	2'907
Infractions constatées aux prescriptions de sécurité chantiers	124	144	116
Visites de contrôle des chantiers	6'677	6'507	5'407
Permis machinistes délivrés par le service	456	500	496

<sup>1)</sup> Hors renvois, refus d'entrées, abandons et refus de fin de piste. Cela concerne les autorisations délivrées dans l'année, sans relation avec les demandes déposées dans l'année.

<sup>2)</sup> S'agissant des procédures de recours, sur les 364 procédures abouties en 2016, 329 jugements ont confirmé la décision du département et 35 l'ont annulée.

<sup>3)</sup> Soit environ 62 personnes par jour durant les 3h d'ouverture quotidienne. Sur quatre personnes, une vient pour la consultation de dossiers, une pour des rdv avec les inspecteurs et les deux autres restantes pour de l'information simple. Quant aux réceptions de la police du feu et des chantiers, elles représentent 2% de ce chiffre global.

<sup>4)</sup> Hors traitement des demandes des procédures fédérales, plans localisés de quartier, modifications de zones, plans de sites.

Total des sanctions administratives et des émoluments pour les permis machinistes: 777'705 francs.

## G04 Géodonnées de référence et garantie des droits réels

### PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Réunis depuis 2014 au sein de la même direction générale, le registre foncier (RF) et la direction de la mensuration officielle (DMO) ont poursuivi en 2016 le renforcement de leurs synergies, la mise en cohérence et la mutualisation de leurs activités communes, tant sur le plan de l'organisation interne que sur les aspects métier.

En Suisse, les propriétaires fonciers doivent respecter un certain nombre de lois, d'ordonnances et de règlements engendrant des limitations de l'usage de leur bien appelées restrictions de droit public à la propriété foncière (RDPPF), comme par exemple les plans d'affec-

tation ou les distances par rapport à la forêt. Le cadastre RDPPF, placé sous la responsabilité de la DMO, est entièrement opérationnel depuis juillet 2016. La DMO doit engager et assurer les moyens de contrôle dédiés à ces nouvelles géodonnées de références, disposer des outils nécessaires de suivi et gestion des données, en assurer la fiabilité, la publicité et l'accessibilité en ligne. La mise en place et la tenue de ce nouveau cadastre fait l'objet d'une convention-programme avec la Confédération. La DMO poursuit le développement et l'extension de ce cadastre conformément à la stratégie fédérale en la matière. Avec la direction fédérale compétente, elle collabore, notamment, à la définition du nouveau modèle de données de la mensuration officielle, à l'introduction de la 3D dans la mensuration officielle, aux projets RDPPF (avec entre autre introduction de nouvelles restrictions) et aux adaptations des bases légales.

La DMO accompagne différents services dans leurs travaux de transition numérique (projet de référentiel urbain et refonte des autorisations de construire avec demande de permis sous forme numérique). Enfin, dans le cadre des activités de gestion des données géoréférencées, la DMO poursuit sa collaboration avec tous les partenaires du SITG ainsi que son centre de compétence qui, dans le cadre de leurs activités respectives, sont dépendants pour tout ou partie des référentiels cadastraux.

Dans le domaine de la garantie des droits réels, le système d'information du RF a été consolidé et optimisé. La mise en œuvre du projet fédéral eGRIS, visant à introduire un portail de renseignements national pour les données du registre foncier et à instaurer les transactions électroniques, s'est poursuivie en 2016 par l'étude, une phase de tests et l'évaluation de la solution Terravis. L'introduction d'une telle solution ne pourra toutefois intervenir qu'après certaines adaptations spécifiques et l'adoption par le parlement fédéral d'un nouvel article 949d du code civil, qui constituera la base légale pour pouvoir confier à des délégataires privés la réalisation du projet au niveau suisse. Diverses mesures de sécurité ont été prises sur le site Internet du RF. Le projet concernant le système de numérisation des pièces justificatives (réquisitions et documents annexés) a également été poursuivi. La mise en production dudit système est prévue pour 2017.

## PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Concernant la qualité des géodonnées de référence, la DMO a fait numériser le parcellaire de plusieurs anciennes mensurations dites semi-numériques dans le cadre de la convention-programme 2016-2019 avec la Confédération pour la réalisation de la mensuration officielle. Ces travaux permettent de fiabiliser les données cadastrales et de simplifier les travaux de géomètre, notamment lors d'opérations de mutations parcellaires.

Dans ce même cadre de la convention-programme régissant la gestion du système de référence de la mensuration, la DMO a poursuivi à l'interne des travaux de transformations locales de données cadastrales afin d'améliorer leur qualité et leur adaptation au nouveau système de référence géographique (MN95).

Concernant les réquisitions d'inscription au registre foncier, diverses mesures d'amélioration ont été adoptées, ce qui a notamment permis de diminuer le volume des affaires en cours de traitement ainsi que le délai d'inscription des opérations requises. Le délai moyen de réponse aux demandes d'extraits, de plans et de renseignements a également été amélioré.

L'introduction du registre foncier fédéral a été réalisée pour les communes de Vandœuvres et de Corsier. Les opérations relatives au traitement des droits, ainsi que les enquêtes publiques permettant la mise au feuillet fédéral se poursuivront en 2017 sur les communes d'Anières et Hermance.

La DMO a également participé à divers groupes de travail et conférences et collaboré dans le cadre du *master* en ingénierie du territoire (MIT-HES-SO) ou pour la formation des apprentis en géomatique. Les activités et projets ont été décrits sous forme d'articles publiés dans des revues suisses et françaises.

La DMO a fait l'acquisition d'une couverture complète d'images aériennes et d'orthophotos numériques sur l'ensemble du territoire genevois (384 km<sup>2</sup>), dans le but de les utiliser pour la mise à jour des données de la mensuration officielle ainsi que pour la diffusion aux utilisateurs SITG.

## Principaux chiffres des missions accomplies

Géodonnées de références	2014	2015	2016
Nombre de mutations traitées	967	1'134	1'111
Pourcentage de dossiers de géomètres déposés sans défaut	79%	75%	79%
Nombre d'adresses projet attribuées	694	830	723
Nombre de bâtiments projetés saisis en base de données (2D/3D)	1'365	1'600	1'689
Nombre de mutations traitées du cadastre technique du sous-sol	60	55	51
Registre foncier	2014	2015	2016
Réquisitions enregistrées	12'047	13'173	13'395
Réquisitions traitées	10'858	13'512	14'055
Extraits délivrés	9'450	8'694	8'173
Plans délivrés	1'472	998	1'657
Renseignements fournis	4'092	3'614	3'882

Vu les évolutions et nouveautés intervenues en 2016 dans le domaine des prestations offertes en ligne, deux chiffres ont été ajoutés au tableau ci-dessus, à savoir ceux relatifs aux plans MO remis via eCadastre et aux rapports tirés du cadastre RDPPF.

## G05 Mise en valeur et protection du patrimoine et des sites genevois

### PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

L'office du patrimoine et des sites poursuivra son programme de recensement exhaustif du canton de Genève dans la limite des ressources départementales disponibles. Sur la législature en cours, la priorité est donnée aux périmètres des grands projets de développement urbain. Les recherches et les études sur le patrimoine architectural et urbain du canton se sont par ailleurs poursuivies. Le quatrième volume de la collection *Les monuments d'art et d'histoire de la Suisse*, édité par la Société d'histoire de l'art en Suisse, «Genève, espaces et édifices publics» a paru.

Fortement impliqué dans le dossier, l'OPS s'est félicité de l'inscription de l'immeuble Clarté de Le Corbusier sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en juillet 2016. Cette inscription a naturellement engagé l'OPS dans un projet de valorisation de ce patrimoine, qui doit permettre, dès 2017, l'accueil des touristes et passionnés.

Le concours international d'architecture pour la réalisation d'un espace muséal visant à mettre en valeur le site archéologique de l'esplanade Saint-Antoine a été lancé le 23 août 2016 par la Ville de Genève. Le jugement, qui aura lieu en 2017, permettra de retenir un projet répondant

au rapport du Conseil d'Etat portant sur la motion M2255, visant à conserver, préserver et rendre accessibles les vestiges exceptionnels découverts dans ce contexte.

Les travaux de redéfinition des rôles respectifs de l'OPS et de la commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS) dans le cadre de la délivrance des préavis en matière d'autorisation de construire, ont abouti en 2016 avec le dépôt d'un projet de loi soumis au Grand Conseil.

## PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

### Conseils et préavis

Les architectes du service des monuments et des sites apportent leurs conseils aux propriétaires de bâtiments protégés et à leurs mandataires et instruisent les requêtes en autorisation de construire en soumettant les projets au préavis de la commission des monuments, de la nature et des sites. Ils préavisent les requêtes en autorisation par procédure accélérée et effectuent le suivi des préavis et des chantiers en se prononçant sur les réserves d'exécution.

Préavis délivrés	2014	2015	2016
	1'709	1'971	2'699

Les chantiers de monuments classés font l'objet d'un suivi rigoureux. C'est le cas notamment de la chapelle des Macchabées, dont la restauration de la toiture et des façades s'est achevée en 2016 et de l'Eglise russe, dont les coupes, restaurées en atelier et reposées, ont retrouvé leur revêtement de feuilles d'or.

### Mesures de protection

Arrêtés de classement	2014	2015	2016
Arrêtés adoptés	1	1	3
Arrêtés contestés	0	1	0
Arrêtés confirmés après recours	0	0	0
Arrêtés annulés après recours	0	0	0

Le Conseil d'Etat a classé la maison de maître et les dépendances de l'ancien domaine de La Forêt au Petit-Saconnex. Répondant à une demande de Patrimoine suisse Genève, les parties anciennes du Grand Théâtre ayant subsisté à l'incendie de 1951 et sa salle de spectacle reconstruite dans les années 1960 ont également été reconnues comme des objets méritant le classement. Enfin, dans le cadre du traitement du recours formulé par la même

association, un arrêté rectifiant la décision prise concernant le classement du Musée d'art et d'histoire a été adopté.

Arrêtés de d'inscription à l'inventaire	2014	2015	2016
Arrêtés adoptés	16	15	17
Arrêtés contestés	1	2	1
Arrêtés confirmés après recours	0	2	0
Arrêtés annulés après recours	0	0	0

La mise sous protection d'objets appartenant au patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle se poursuit, puisque sept objets sur dix-sept arrêtés pris par le département appartiennent à cette période. Néanmoins, l'attention portée à d'autres périodes ne se relâche pas non plus: des bâtiments dont la construction remonte au XVIII<sup>e</sup> siècle, situés en ville (ancienne maison de maître des Vollandes aux Eaux-Vives) ou en campagne (ruraux sis à Avully et à Bernex), ou encore au XIX<sup>e</sup> siècle (pont de Carouge, villa à Genthod, immeuble aux Eaux-Vives) ont été inscrits à l'inventaire des immeubles dignes d'être protégés.

Sur l'ensemble des arrêtés pris en 2016, seule une décision est contestée: elle concerne une villa construite sur les plans des architectes Frei et Hunziker en 1958 (commune de Collonge-Bellerive).

Trois plans de site ont été adoptés par le Conseil d'Etat: «Chêne-Bougeries village», «Bourdigny-Dessous» (Satigny) et «Rue des Garages» (Ville de Genève). Une modification de zone et un plan de site à «Arare-Dessus» (Plan-les-Ouates) sont entrés en force après recours. Un PLQ valant plan de site à Cartigny a été adopté (recours).

### Subventions à la restauration de bâtiments

Le département a statué sur 48 demandes de subvention pour des travaux de restauration sur des bâtiments pour un montant de 2'152'872 francs. Ces subventions ont notamment contribué à la conservation des fenêtres anciennes et à leur adaptation aux exigences d'isolation thermique; elles ont également contribué à la restauration de bâtiments particulièrement emblématiques de Genève, tels que l'Eglise russe, la chapelle des Macchabées ou encore la SIP.

Montants engagés (en francs)	2014	2015	2016
Total	2'130'222	2'153'525	2'152'872

## Découvertes archéologiques

Le vaste projet de conservation et de mise en valeur des ruines du château de Rouelbeau a trouvé son épilogue au cours de l'été. Une grande fête médiévale a été organisée les 3 et 4 septembre pour présenter le nouveau parcours au public, qui peut désormais aller à la rencontre d'un patrimoine associant les dimensions tant culturelles qu'environnementales. Cet événement organisé par le service d'archéologie a connu un énorme succès et ce sont plus de 5000 visiteurs qui ont participé à ces festivités au cours du week-end.

Plusieurs chantiers archéologiques de grande envergure ont été ouverts au cours de cette année. Citons notamment, au Grand-Saconnex, un site préhistorique qui a été étudié en lien avec le projet d'échangeur autoroutier de l'Office fédéral des routes, et un site protohistorique, qui a été dégagé à proximité en relation avec le projet de la route des Nations.

## Manifestations

Au programme des Journées européennes du patrimoine des 10 et 11 septembre, vingt sites ont décliné le thème «Oasis des villes, oasis des champs» et accueilli près de 6'000 visiteurs. En partenariat avec la FAI et la FMB, l'office du patrimoine et des sites a ouvert un nouveau cycle de conférences sous le thème «L'art de bâtir». Le premier événement a été consacré à la pierre comme matériau de construction et aux défis de sa conservation et de sa restauration.

## Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

### Logement et planification foncière

En matière d'accès au logement, les objectifs figurant au projet de budget 2016 sont atteints. Le parc de logements d'utilité publique peine toujours à augmenter de manière significative. Les acquisitions foncières par le fonds LUP sont en deçà des objectifs à long terme, notamment parce que le potentiel constructible en zone de développement sur zone de fonds villa se raréfie.

### Aménagement du territoire

La cible intermédiaire, fixée pour 2016 par rapport à l'objectif de législature consistant à planifier d'ici fin 2018 2 millions de m<sup>2</sup> de surface brute de plancher à destination de logements et autant à destination d'activités,

n'a été que partiellement atteint. Cela s'explique par le report en 2017 de plusieurs projets d'importance, en particulier le PLQ Champ-du-Château à Bellevue, adopté par le Conseil d'Etat le 11 janvier 2017, qui prévoit 26'000 m<sup>2</sup> SPB de logements et 38'000 m<sup>2</sup> SPB d'activités, ainsi que par le repport de plusieurs PDZI, notamment ZIMOGA et ZIBAT, dans l'attente de la modification législative prévoyant la gestion des droits à bâtir en zones de développement d'activités mixtes (ZDAM, PL 11796), qui devrait être votée au 1<sup>er</sup> trimestre 2017 par le Grand Conseil. En revanche, la cible à fin 2018 est maintenue.

Concernant l'objectif fixé annonçant l'indice de densité et celui d'utilisation du sol dans les PLQ adoptés (au moins 120% par rapport au minimum fixé par le PDCn 2030 et la LGZD) est atteint.

### **Conformité des constructions et des chantiers**

La stabilisation actuelle du délai de traitement des APA reste encore légèrement en-dessous de l'objectif de 80% de décisions rendues en trente jours, dans l'attente de la mise en production, fin 2017, du nouvel outil permettant le traitement dématérialisé de ces dossiers en procédure accélérée.

### **Géodonnées de référence et garantie des droits réels**

Concernant la mensuration officielle, les objectifs visés sont globalement atteints concernant le traitement (intégration et surveillance de la mensuration officielle) des dossiers de mutations. A rappeler toutefois que l'atteinte des valeurs cibles est conditionnée par la qualité des dossiers déposés par les spécialistes en mensuration. Pour ce faire, une information et un suivi de qualité spécifique auprès des spécialistes en mensuration reste une des priorités dans les processus liés à la mise à jour des données de la mensuration officielle.

Les objectifs fixés pour le RF sont également atteints, sous réserve partiellement du traitement des réquisitions d'inscription. En effet, les résultats obtenus dans ce domaine sont légèrement inférieurs aux attentes, mais ils s'expliquent principalement par l'augmentation du nombre de dossiers déposés au RF en 2016, par les nombreux dossiers mis en suspens suite à des recours ou renvois pour modification/complément et par l'activité toujours plus importante déployée par les juristes hors du cadre strict du traitement des réquisitions.

### **Protection du patrimoine bâti**

L'office du patrimoine et des sites a atteint l'ensemble des objectifs qui lui sont assignés, notamment pour le nouvel indicateur d'efficacité mesurant le taux de préavis rendus dans les délais impartis, contribuant ainsi à la fluidité des demandes d'autorisation de construire.

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.

# H Sécurité et population

## H01 Population, droit de cité et migration

### PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

En collaboration avec ses partenaires institutionnels, l'office cantonal de la population (OCPM) a préparé la mise en œuvre de l'initiative sur l'expulsion des délinquants étrangers, acceptée en votation populaire le 28 novembre 2010, dont les dispositions d'application sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2016. En décembre 2016, les Chambres fédérales ont adopté les textes de mise en œuvre de l'initiative contre l'immigration de masse, acceptée par le peuple le 9 février 2014. Ces nouvelles normes fédérales auront des incidences importantes sur les procédures de travail et les activités de l'office.

Les modifications apportées au processus cantonal de naturalisation ont permis de réduire la durée des procédures ordinaires – qui excédait 36 mois jusqu'en 2015 – et d'atteindre en 2016 l'objectif fixé à 18 mois. Une hausse des demandes de dossiers a été enregistrée pendant le deuxième semestre 2016, dans le contexte lié à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la nationalité, finalement reportée au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le canton a poursuivi sa collaboration avec le Secrétariat d'Etat aux migrations, l'Office fédéral des constructions et de la logistique et la commune du Grand-Saconnex, en vue de l'implantation à Genève de l'un des trois centres fédéraux de départ prévus dans la région romande à horizon 2020.

Genève a accentué ses efforts pour prioriser le renvoi des étrangers ayant un passé pénal et garantir la bonne exécution des décisions fédérales. Un pôle juridique chargé de l'application des mesures de contrainte instituées par le droit fédéral des étrangers a été constitué.

### PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

L'OCPM a réalisé seize des vingt-deux objectifs opérationnels recouvrant l'ensemble de ses domaines de compétence. Les objectifs qui restent à atteindre concernent pour la plupart le service étrangers soumis à une forte pression volumétrique.

Afin d'améliorer la réponse téléphonique aux usagers, une collaboration a été amorcée avec l'Espace Entreprise. Ce lieu de formation, dédié à l'apprentissage de la pratique professionnelle commerciale, propose à une douzaine de jeunes de travailler dans une centrale téléphonique de première ligne dans le cadre d'une nouvelle filière d'apprentissage destinée à former des agents en relation clients. Un projet pilote aura pour cadre l'OCPM au cours du premier semestre 2017, avant l'ouverture de la filière à la rentrée scolaire 2017-2018.

Afin d'accélérer le renvoi des étrangers ayant commis des délits, l'OCPM a prononcé 966 décisions de renvois et a proposé 1'424 interdictions d'entrée en Suisse au SEM, compétent en la matière. Par ailleurs, 25 décisions de révocation d'autorisations d'établissement ont été notifiées à des étrangers ayant commis une ou plusieurs infractions graves (2014: 9; 2015: 23).

A la fin 2016, la population résidente genevoise comptait 493'076 personnes (2015: 487'599 personnes).

La collaboration entre les services opérationnels de l'office et le bureau de l'intégration des étrangers (BIE) s'est consolidée en 2016. Elle s'est notamment renforcée dans la promotion de l'employabilité des étrangers bénéficiant d'une admission provisoire (permis F) ou des réfugiés statutaires (permis B) et dans l'organisation de cérémonies de prestations de serment réunissant jusqu'à 450 nouveaux naturalisés.

Le BIE a renouvelé son offre de cours de français pour migrants organisés dans les parcs en été et sa participation à la semaine contre le racisme. Il a contribué activement au déploiement d'un dispositif destiné à la prévention des radicalisations religieuses et politiques violentes et à l'ouverture d'un site dédié à cette problématique intitulé «Gardez le lien».

Enfin, pour faciliter l'arrivée dans le canton des nouveaux migrants, le BIE a élaboré un site Internet animé et interactif sous la forme d'un didacticiel intitulé «Bienvenue à Genève».

	2014	2015	2016
Personnes relevant du domaine de l'asile	3'754	4'666	4'867
Nouvelles autorisations frontalières	9'720	12'180	8'342
Demandes de naturalisation	3'016	3'030	3'901
Passeports	42'538	41'476	39'878
Légalisations	33'517	49'838	42'502

## H02 Sécurité publique

### PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

La loi sur la police est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2016, après sa validation par le Tribunal fédéral. Elle se concrétise dans cinq règlements d'application: le règlement sur l'organisation de la police, le règlement général sur le personnel de la police, le règlement sur l'organe de médiation de la police, le règlement instituant le conseil consultatif de sécurité et le règlement sur les émoluments et les frais de police. Ce dernier, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017, s'applique également aux polices municipales.

La nouvelle structure de la police est en place depuis le 1<sup>er</sup> mai 2016. Elle comprend cinq services opérationnels, soit: police-secours, police de proximité et police routière (services issus de l'ancienne gendarmerie), police internationale et police judiciaire. La direction des opérations assure la coordination, voire la conduite des opérations interservices et des dispositifs pour les grands événements. Voulu également dans le contexte de la réorganisation de la police, la formation, fondée sur le principe d'une filière unique, se déroule depuis avril 2016 à l'Académie de police de Savatan.

Après deux ans d'activité, le projet-pilote de vidéoprotection aux Pâquis a fait l'objet d'une évaluation par l'Université de Neuchâtel. Il en ressort une perception positive des habitants, qui se sentent davantage en sécurité et soutiennent le déploiement d'un tel dispositif. Si la mise en place des caméras a facilité l'élucidation d'un certain nombre d'affaires, elle n'a pas diminué la présence policière dans le secteur, attestant qu'il s'agit bien là d'un outil complémentaire aux autres moyens de la police. Dans le cadre du crédit d'investissement, des extensions du dispositif ont été autorisées par le Grand Conseil. Elles permettront notamment d'équiper de caméras les ponts qui constituent autant de passages obligés et donc de points de fuite pour les délinquants.

Enfin, la police participe activement à la plateforme de lutte contre les extrémismes radicaux, qui apporte une réponse à la fois sécuritaire et sociale à cette problématique.

### PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

A l'instar de 2015, l'année 2016 a été marquée par les actes et la menace terroristes. Plusieurs dispositifs ont dû être renforcés et adaptés, notamment ceux du Salon de l'Auto et celui du Geneva Lake Festival, suite à l'attentat meurtrier de Nice. La police cantonale a notablement élevé le niveau de sécurisation des différentes manifestations festives. Elle a aussi considérablement renforcé la protection de la Genève internationale et de l'aéroport. Ces mesures se sont concrétisées notamment par un accroissement du nombre de policiers et d'assistants de sécurité publique engagés dans les manifestations ou les missions de protection de lieux sensibles. Genève ayant d'autre part connu une activité diplomatique intense, en particulier concernant la Syrie, les mobilisations du personnel policier qui en ont découlé se sont rajoutées à l'activité régulière et ont généré des heures supplémentaires.

Face à l'évolution des risques sécuritaires, le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil une demande de crédit d'investissement d'un montant de 5,6 millions de francs destiné à renforcer et moderniser les moyens de protection et l'armement de la police cantonale

Le nouveau poste de la Servette, comprenant un poste de police de proximité et un poste de police-secours incluant un groupe de suivi judiciaire (GSJ), a ouvert le 1<sup>er</sup> mai 2016. Malgré des problèmes opérationnels liés à des défauts de construction et d'isolation phonique, le nouveau poste a d'ores et déjà atteint l'un des objectifs fixés, à savoir augmenter le taux de reprise des arrestations par le GSJ, afin d'assurer une meilleure disponibilité des patrouilles de police-secours. Ce taux est passé de 44% à 75% (comparaison de mai à décembre pour 2015 et 2016).

Indicateurs d'activité	2014	2015	2016
Réquisitions (117, postes et brigades; SAE - système d'aide à l'engagement)	82'086	82'399	73'175 (-11,2%)
Arrestations	6'153	6'030	5'277 (-12,5%)
Contrôles	42'107	45'215	41'340 (-8,6%)
Rapatriements	1'690	2'054	2'090 (+1,8%)



## H05 Admission à la circulation routière et à la navigation

### PROJET D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

#### Déménagement de la direction générale des véhicules (DGV)

Le projet de délocalisation de la DGV sur la commune de Bernex en synergie avec police-secours et le service des contraventions, développé avec la collaboration de l'office des bâtiments, se poursuit avec une réalisation décalée dans le temps pour des raisons de priorisations budgétaires.

#### Environnement

L'encouragement à l'acquisition de voitures non polluantes par le système bonus-malus est toujours d'actualité et ce point sensible fait partie de l'ensemble de l'éventail décisionnel de la population genevoise lors de l'achat d'un véhicule neuf. La progression du marché quantifiable va dans le sens du «conduire moins cher = conduire plus propre».

	2014	2015	2016
Vhc < 121 g CO2 / bonus	4'458	5'570	5'664
% Bonus total vhc immatriculés	30,66%	36,05%	36,62%
Vhc > 200 g CO2 / malus	1'019	859	749
% Malus total vhc immatriculés	7,01%	5,37%	4,84%

### PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

#### Administration en ligne (Ael)

Le développement des prestations offertes par Internet (administration en ligne «Ael») est constant. La prestation de l'annonce de changement d'adresse concernant les permis de conduire et de circulation par Internet devrait voir le jour au printemps 2017, ainsi que la commande de plaques d'immatriculation «même numéro».

#### Sécurité

La DGV, en collaboration avec la police, a procédé, sur les routes, à des contrôles inopinés de la conformité des poids lourds et des deux-roues. Une mise aux normes en matière de sécurité et de signalétique sur le site de Carouge, en relation avec les mesures santé, sécurité au travail, a été effectuée, notamment dans la halle technique, tant pour la clientèle que le personnel.

### Chiffres-clés

	2014	2015	2016	Variation 2015-2016
Total des véhicules routiers (au 30.9)	308'272	311'689	313'885	0,7
Voitures de tourisme	220'626	222'122	222'699	0,26
Cars, autobus	526	551	559	1,45
Voitures de livraison	16'965	17'496	17'981	2,77
Camions	2'073	2'050	2'026	-1,17
Tracteurs agricoles	1'218	1'233	1'231	-0,16
Motocycles (y c. légers)	53'088	54'410	55'280	1,6
Remorques (y c. spéciales)	8'790	8'747	8'869	1,39
Parc véhicules flottants immatriculés (au 30.9)	6'286	6'368	6'317	-0,8

## H 06 Exécution des poursuites et faillites

### Poursuites

#### PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

L'exercice 2016 a été marqué par le déploiement d'un nouvel outil informatique intégré au sein de l'office des poursuites (OP), destiné à remplacer le système actuel datant de 1985 et tombé en obsolescence. La mise en œuvre du nouveau système et de ses applications périphériques a été effectuée à la fin du premier trimestre 2016. Elle doit permettre à terme de répondre de manière plus efficiente aux défis et aux exigences du plus important office des poursuites de Suisse.

La transition vers un nouveau système d'information de cette importance et de cette complexité ne peut toutefois produire immédiatement les effets bénéfiques escomptés. Durant l'année écoulée, plusieurs facteurs ont ainsi impacté négativement le temps de traitement des procédures de poursuites. Il s'agit en particulier de la mise à contribution d'un nombre important de collaborateurs afin de mener des tests de la nouvelle plateforme en sus de leur activité courante. D'autre part, un gel temporaire du traitement des dossiers a dû être effectué en amont et en aval de la phase de bascule informatique. S'ajoutent à ceci les contraintes liées à la prise en main et à l'appropriation progressives du nouvel outil par les collaborateurs, ainsi que la nécessité de procéder à un certain nombre de réglages du système nécessaires à son bon fonctionnement, afin de corriger des imperfections constatées au fil de l'utilisation pratique de l'outil.

Un plan d'actions a été mis en place immédiatement, en vue de résorber progressivement les dossiers à traiter. Ce plan, qui s'est notamment appuyé sur l'engagement temporaire de forces de travail auxiliaires, a permis de réduire de manière importante au cours du deuxième semestre les retards accumulés durant les premiers mois d'exploitation.

Parallèlement, la direction a lancé à fin 2016 un projet de réorganisation de l'ensemble des services avec la participation active des cadres et des collaborateurs. Le but de cette réorganisation est de doter l'office d'une structure plus cohérente et plus efficace, afin de mieux répondre aux attentes des usagers.

### PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Le nombre des réquisitions, toutes catégories confondues, y compris les séquestres, a baissé (-6,3%) et s'est fixé à 441'922. Toutes les catégories (réquisitions de poursuite, réquisitions de continuer la poursuite et réquisitions de réalisation) ont connu une baisse de leur volume soit, respectivement, -0,2%, -15,9% et -28%. A l'inverse, les mesures conservatoires ont nettement progressé: +19,3% pour les inventaires (requis par des bailleurs de locaux commerciaux) et +34,2% pour les séquestres.

Les émoluments facturés en 2016 se sont montés à 27,3 millions de francs (y compris ceux provenant de la facturation interne aux services étatiques) contre 35,5 millions en 2015. La baisse s'explique essentiellement par une diminution du nombre des réquisitions déposées au cours de l'année écoulée et par le ralentissement de l'activité de l'office consécutive à la bascule informatique. Toutefois, en 2016, l'OP a redistribué dans l'économie 224 millions de francs (209 millions de francs en 2015).

Durant l'exercice ont été enregistrés 87 contrats de vente avec réserve de propriété<sup>1</sup> (108 en 2015), représentant une valeur de 6,7 millions de francs (6,9 millions en 2015). Enfin, l'OP a enregistré 323 plaintes (223 en 2015), dont actuellement 38 sont admises ou partiellement admises (11,8%), contre 41 en 2015 (18,4%)<sup>2</sup>.

A noter, d'autre part, que dans le cadre de la coopération intercantonale en matière de formation, deux candidats de l'OP ont obtenu le

certificat de formation générale à l'exécution forcée, option «poursuites».

### Chiffres-clés des poursuites

Réquisitions	2014	2015	2016	Variation 2015-2016
Poursuites	285'125	288'535	288'077	-0,2%
Continuations	170'921	178'589	150'141	-15,9%
Inventaires	96	96	119	+19,3%
Ventes	3'609	3'941	2'808	-28%
Séquestres	609	579	777	+34,9%
<b>Total</b>	<b>460'360</b>	<b>471'740</b>	<b>441'922</b>	<b>-6,3%</b>

### Faillites

#### PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

L'office des faillites (OF) dispose d'une application informatique sur mesure (ORFEE) lancée en 2013 qui, après deux années qui ont permis une appropriation optimale de l'outil, lui permet aujourd'hui d'assurer la liquidation des faillites au moyen d'une gestion électronique globale intégrée des flux financiers et des documents («zéro papier»). Depuis lors, d'autres cantons et la FINMA ont manifesté leur intérêt pour ce système d'information et l'OF tient un rôle de premier plan dans la communauté des utilisateurs, ce qui représente l'occasion de créer des synergies et de réduire, à terme, les coûts de maintenance et d'évolution. Ce partage des ressources implique la migration vers un outil applicatif commun, dont la mise en œuvre doit intervenir en 2017.

#### PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

L'année 2016 a fait apparaître une légère diminution du nombre de faillites prononcées, lesquelles se sont élevées à 1532, soit un recul de 3,83% par rapport à 2015 (1593). Le niveau des faillites demeure toutefois important, puisqu'il reste au-dessus de celui de 2014 (1434). Cette baisse relative des procédures concerne principalement le secteur secondaire (notamment le bâtiment) et les demandes de faillite personnelle de personnes physiques non inscrites au registre du commerce.

Les émoluments rapportés par l'OF en 2016 s'élèvent à 2,2 millions de francs, en hausse de 10% par rapport à 2015 (2 millions). Le travail de l'OF a permis la redistribution dans l'économie de plus de 45 millions de francs (50 millions en 2015 et 29 millions en 2014).

<sup>1</sup> Contrat de vente stipulant que l'acheteur ne deviendra propriétaire d'un bien mobilier que lorsqu'il en aura payé le prix en totalité. Pour que le vendeur soit protégé dans ses droits, le pacte de réserve de propriété doit être inscrit dans un registre tenu par l'office des poursuites.

<sup>2</sup> Le nombre de plaintes formées en 2016 et admises peut encore évoluer durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2017.

## Chiffres-clés des faillites

	2014	2015	2016	Variation 2014/2015		Variation 2015/2016	
Faillites enregistrées	1'434	1'593	532	159	11,09%	-69	-3,83%
<b>Faillites prononcées<sup>1</sup></b>	<b>1'409</b>	<b>1'561</b>	<b>1'499</b>	<b>152</b>	<b>10,79%</b>	<b>-70</b>	<b>-3,97%</b>
Faillites ouvertes <sup>2</sup>	1'316	1'460	1'420	144	10,94%	-47	-2,74%
<b>Faillites définitives<sup>3</sup></b>	<b>1'105</b>	<b>1'270</b>	<b>1'230</b>	<b>165</b>	<b>14,93%</b>	<b>-44</b>	<b>-3,15%</b>
Industrie	75	84	70	9	12%	-14	-12,50%
Commerce	78	94	93	16	20,51%	-2	-5,10%
Services auxiliaires	127	150	154	23	18,11%	-1	-5,48%
Autres entreprises et raisons individuelles	174	256	248	82	47,13%	-6	-1,64%
Faillites personnelles	37	42	26	5	13,51%	-16	-35%
Successions répudiées	614	663	639	49	7,98%	-24	-3,47%
<b>Total</b>	<b>1'105</b>	<b>1'289</b>	<b>1'230</b>	<b>184</b>	<b>16,65%</b>	<b>-63</b>	<b>-3,15%</b>
Refus d'exécuter	93	101	79	8	8,60%	-23	-21,78%
Faillites annulées après recours	211	190	190	-21	-9,95%	-3	0,00%
Commissions rogatoires	25	32	33	7	-28%	1	-3,13%

<sup>1</sup> Faillites enregistrées sans les commissions rogatoires

<sup>2</sup> Faillites prononcées sans les refus d'exécuter

<sup>3</sup> Faillites ouvertes sans les faillites annulées après recours

## Procédures immobilières

Ventes immobilières	2014	2015	2016	Variation 2014/2015		Variation 2015/2016	
Office des faillites	5	10	18	0	100%	8	80%

## H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement

### PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

L'office cantonal de la détention (OCD) a poursuivi en 2016 la mise en œuvre du programme de planification pénitentiaire de 2012 dans le respect des délais annoncés et des budgets alloués.

2016 a vu l'ouverture de deux unités de mesures à Curabilis. En raison des décisions du Conseil d'Etat relatives à la psychiatrie pénitentiaire, l'unité de sociothérapie sera redéployée au profit d'un autre type de prise en charge thérapeutique courant 2017. Le déploiement complet de l'établissement sera ainsi achevé.

Avec la réfection de l'ancien bâtiment et l'ouverture des ateliers de travail, le déploiement complet de la Brenaz, inaugurée en 2015, a pu être réalisé en juin 2016. Dès 2020, à l'ouverture de l'établissement pénitentiaire d'exécution de peines des Dardelles, la Brenaz sera convertie en établissement de détention administrative.

L'appel d'offres pour l'entreprise totale chargée de réaliser la prison des Dardelles s'est conclu par l'adjudication à l'entreprise lauréate. Le

nouvel établissement doit accueillir 450 détenus, dont 150 condamnés à de longues peines. La mise en fonction des Dardelles permettra de résorber le manque d'infrastructures responsable de la surexploitation actuelle de la prison de Champ-Dollon. Il permettra également de procéder aux indispensables travaux de rénovation dont cet établissement a urgemment besoin.

La formation initiale des agents de détention et les concepts pédagogiques ont été entièrement revus. 40 agents ont été recrutés, formés ou sont en cours de formation.

Le nouveau concept de réinsertion assurant une prise en charge individualisée des personnes détenues sera présenté au Conseil d'Etat pour validation. En 2017, l'OCD déploiera plusieurs projets pilotes en lien avec cette prise en charge novatrice. Les travaux sur l'évaluation de la dangerosité menés en 2016 ont également débouché sur une nouvelle directive.

Le projet de loi sur l'organisation des établissements et le statut du personnel pénitentiaire (LOPP) a été voté par le Grand Conseil le 3 novembre 2016. Les travaux réglementaires sont à bout touchant et permettront l'entrée en vigueur de cette loi dans le premier trimestre de 2017.

### PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

#### Etablissements de détention

Champ-Dollon connaît toujours une situation de surexploitation mais cette dernière s'est améliorée. Le transfert de cent détenus à la Brenaz en juin 2016 a permis de stabiliser le taux d'occupation à 580 détenus pour 390 places.

Les autres établissements fermés ont connu une occupation proche des 100%, hormis l'établissement pour mineurs de la Clairière, qui connaît toujours une occupation faible dans le secteur pénal. Conformément à la planification pénitentiaire, les deux établissements de Montfleury et du Vallon seront fusionnés durant le premier semestre 2017.

#### Service d'application des peines et mesures (SAPEM)

Le SAPEM a finalisé son travail de sécurisation des processus d'exécution des peines et mesures et d'évaluation de la dangerosité. Le rattrapage des plans d'exécution de la sanction

pénale qui visent à fixer à chaque détenu des objectifs pour leur parcours carcéral a été réalisé.

### Service de probation et d'insertion (SPI)

Le SPI a poursuivi son développement durant l'exercice 2016. Le secteur social exécution des peines et mesures a déployé un dispositif de prise en charge adapté à l'ouverture de l'extension de la Brenaz et aux ouvertures successives de nouvelles unités à Curabilis. Le secteur évaluation a respecté le planning du rattrapage des plans d'exécution de la sanction. Le secteur socio-éducatif garantit dorénavant une première évaluation sociale pour toutes les personnes restant détenues plus de sept jours. Le secteur socio-judiciaire a suivi, en ambulatoire et sous mandat de justice, plus de 560 personnes résidentes (+110 mandats confiés par rapport à 2015). Le secteur TEHA (travail d'intérêt général (TIG) – *Electronic Monitoring* – hébergement/animation) poursuit son développement, notamment pour faire face à l'introduction, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, de l'art. 79 b CP, qui consacrera les arrêts domiciliaires et le TIG comme une modalité d'exécution. Le secteur d'insertion par l'emploi a permis à plus de 60 personnes d'obtenir un emploi rémunéré. En juin 2016, la prestation personnelle pour mineur-e-s a quitté le SPI pour rejoindre le Tribunal des mineurs.

## H09 Sécurité civile et armée

### PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

#### Réorganisation des sapeurs-pompiers

Le canton, la Ville et les communes collaborent pour faire évoluer le concept opérationnel de défense incendie et secours d'ici à 2030. L'objectif principal est de réduire les temps d'intervention et de définir une nouvelle doctrine d'engagement, dans une mixité renforcée, pour les sapeurs-pompiers volontaires et professionnels actifs dans le canton de Genève. A terme, un seul corps unifié de sapeurs-pompiers devrait opérer sur le territoire, sous la conduite d'une seule structure intercommunale.

#### Réforme de la protection civile

Un rapport préconisant la réduction du nombre actuel d'organisations de protection civile ainsi que la professionnalisation du premier niveau de conduite a été soumis au Conseiller d'Etat chargé du DSE. Des discussions à ce sujet

seront menées dès le début 2017 avec les autorités concernées.

### Armée

La Confédération et le canton ont poursuivi conjointement les travaux nécessaires à la libération du site de la caserne des Vernets au profit du projet PAV et à la relocalisation de l'armée. Ce redéploiement nécessite l'adaptation de trois des quatre sites genevois déjà dédiés à un usage militaire, soit Epeisses, Mategnin et Aire-la-Ville.

Une nouvelle convention de base, transitoire, couvrant la période jusqu'à la libération complète des Vernets et une convention spécifique au site de Meyrin-Mategnin ont été signées le 8 novembre 2016 avec la Confédération. Ces documents fixent le nouveau cadre de référence de la présence de l'armée à Genève.

### Organisation de l'intervention dans des situations exceptionnelles (dispositif Osiris)

La délégation du Conseil d'Etat à la protection de la population a validé le principe d'une réforme du dispositif Osiris. La mise en œuvre des évolutions a été confiée au DSE. La réorganisation doit conduire à la mise en place progressive d'un état-major cantonal de conduite (EMCC), à l'instar des structures en place dans les autres cantons.

## PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

### Protection civile

300 nouveaux miliciens ont été incorporés. Trois organisations de protection civile ont fait l'objet d'un contrôle organisationnel. 9'081 jours de service ont été effectués, soit 1'479 jours d'intervention (16%) et 7'602 jours de cours de répétition (84%). 4'360 places protégées pour la population ont été réalisées et 571 désaffectées.

Protection civile	2014	2015	2016
Personnes instruites et actives	3'690	3'608	3'642
Variation			+34
Nombre de cours de protection civile	78	77	76
			(718 participants)
Places protégées du canton	367'327	368'386	375'647
Variation			+7'261

### Sécurité incendie et technique

A la fin 2016, l'effectif des sapeurs-pompiers volontaires s'élevait à 1'588 personnes, réparties dans 44 compagnies communales. 14 inspections ont été réalisées dans les corps de sapeurs-pompiers volontaires.

Le service d'incendie et de secours (SIS) et le service de sécurité de l'aéroport (SSA) comptaient respectivement 208 et 110 personnes en uniforme.

627 dossiers relatifs au réseau hydraulique ont été examinés. 30 ont nécessité une extension. 160 exercices d'évacuation ont été supervisés dans les bâtiments accueillant un grand nombre d'occupants. Sur 1'248 annonces relatives à des manifestations éphémères, 156 ont nécessité un suivi. 634 autorisations d'installer des ascenseurs ou assimilés ont été délivrées et 393 déclarations de conformité ont été enregistrées.

53 cours de prévention incendie ont été dispensés, pour un total de 1'115 participants.

Sécurité incendie et technique	2014	2015	2016
Sapeurs-pompiers volontaires	1'618	1'585	1'588
Variation			+3
Nombre de cours et écoles de sapeurs-pompiers	29	32	36
Ascenseurs et assimilés répertoriés	17'744	18'052	(587 participants) 18'288
Variation			+230

### Affaires militaires

46 journées d'information aux conscrits ont été organisées et ont accueilli 2'167 participants, dont 17 femmes.

1'462 demandes de dispense ou déplacement de service ont été traitées jusqu'au 30 novembre. Sur demande de la Confédération, 14 demandes de retrait d'armes d'ordonnance ont été émises.

Journées d'information aux conscrits	2014	2015	2016
Nombre de journées	43	46	46
Nombre de participants	1'997	2'134	2'167
Variation			+33

### Logistique civile et militaire

Ce domaine couvre notamment l'exploitation des sites à usage militaire et du centre d'instruction de Bernex, l'entretien du matériel de l'armée, de la protection civile et des sapeurs-pompiers, ainsi que l'appui logistique à l'administration cantonale.

La caserne des Vernets a comptabilisé 77'528 nuitées pour des militaires et 2'158 pour des civils.

Le village d'exercice d'Epeisses, lieu d'entraînement des troupes de sauvetage, est également utilisé par plusieurs partenaires civils. Les nuitées s'élèvent à 14'114 pour des militaires et 1'957 pour des civils.

Nuitées sur les sites militaires	2014	2015	2016
Caserne des Vernets	69'982	76'927	77'528
Variation			+601
Epeisses	14'148	9'792	14'114
Variation			+4'322

## Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

### Population, droit de cité et migration

L'OCPM a poursuivi, dans les délais impartis, la mise en œuvre du projet de centre de départ fédéral prévu par la restructuration du domaine de l'asile. Outre la mise en place des processus relatifs à l'application de l'initiative pour le renvoi des criminels étrangers, le domaine des renvois a été renforcé par l'institution d'un pôle juridique rattaché au service asile et départ de l'OCPM. Les mesures relatives à la résorption des retards, notamment au service étrangers, ont continué à déployer leurs effets. Les actions entreprises en matière de naturalisations ont permis de traiter les dossiers des candidats dans le délai fixé de 18 mois. La mise à disposition d'un outil de gestion des dossiers au service de l'état-civil a permis une meilleure circulation de l'information avec les arrondissements cantonaux.

### Sécurité publique

Les principaux objectifs figurant au budget de fonctionnement sont atteints. Le taux d'infractions concernant les atteintes au patrimoine est à 29,9‰ (objectif: 38‰), et la baisse des cambriolages résidentiels à -47,7% (objectif: -32%, année de référence 2011). Le taux d'infractions contre l'intégrité corporelle pour 1'000 habitants est à 5,8‰ ; il tend vers l'objectif de 5‰.

Indicateurs d'activité	2014	2015	2016
Réquisitions (117, postes et brigades; SAE - système d'aide à l'engagement)	82'086	82'399	73'175 (-11%)
Arrestations	6'153	6'030	5'277 (-12.5%)
Contrôles	42'107	45'215	41'340 (-8.6%)
Rapatriements	1'690	2'054	2'090 (+1.8%)

### Admission à la circulation routière et à la navigation

L'ensemble des objectifs fixés a été réalisé. Tant les indicateurs concernant les différents délais des contrôles techniques périodiques des véhicules que les contrôles médicaux concernant les permis de conduire sont au vert.

Le développement des prestations proposées à la population via Internet se poursuit. Ces facilités sont appréciées des citoyennes et

des citoyens. La DGV peut aujourd'hui compter sur 11'000 abonnés au mode de facturation électronique (@billing – @paiement).

### **Exécution des poursuites et faillites**

A l'office des poursuites, s'agissant de l'indicateur portant sur le temps de traitement entre la réception de la réquisition de poursuite et l'édition du commandement de payer, ce délai a atteint 48 jours en moyenne sur l'ensemble de l'année. Ce temps de traitement élevé découle des diverses causes qui sont mentionnées au début de ce rapport. Cela étant, le plan d'action mis en œuvre afin de résorber les retards au niveau de l'édition des commandements de payer a permis de ramener le temps de traitement moyen à 21 jours au 31 décembre 2016. L'effort se poursuivra en 2017 afin de réduire encore sensiblement ce délai.

Quant à l'indicateur portant sur le nombre de réquisitions de poursuite par collaborateur, il s'élève à 1'374 (calculé sur 197 ETP fixes et un agent spécialisé).

Enfin, s'agissant du temps d'attente aux caisses, 56% des usagers ont été servis en moins de 30 minutes et 21% en moins de 15 minutes. Quant à l'indicateur portant sur le délai de traitement des attestations qui doivent être traitées dans les deux jours, cet objectif est atteint à 100% depuis le mois de juin 2016.

Du côté de l'office des faillites, en matière de contrôle interne, les directives et modèles ont été mis à jour pour tenir compte des informations remontées par le système de contrôle interne (conformément au niveau 4 de maturité atteint selon les critères requis par le Conseil d'Etat).

Grâce à son nouveau système d'information et à l'adaptation de son organisation, l'OF a assuré la liquidation des faillites en respectant les délais de traitement fixés par la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite et en appliquant correctement la loi et les directives. Ceci se traduit en particulier par les résultats suivants:

- Le nombre moyen de dossiers en gestion par collaborateur (38,8) respecte l'objectif (42) ;
- 19 plaintes (art. 17 LP) ont été déposées en 2016 contre 29 en 2015, dont actuellement une seule admise ou partiellement admise (8 en 2015), mais aucune pour retard injustifié ;

- aucune action en responsabilité contre l'Etat (art. 5 LP) n'a été enregistrée ;

- les contrôles de l'autorité de surveillance comme du SAI n'ont révélé aucune irrégularité ;

### **Privation de liberté et mesures d'encadrement**

Avec le déploiement de l'UHPP et des quatre unités de mesures de Curabilis ainsi que la réalisation dans les temps et dans le respect du budget voté de la Brenaz (rénovation Brenaz I et construction Brenaz II), la suroccupation de Champ-Dollon a baissé et pu être stabilisée. Si le taux d'encadrement du personnel de l'administration pénitentiaire est temporairement supérieur à l'objectif, cela est normal et prévu; il s'agit que ledit personnel soit au bénéfice de l'expérience nécessaire au moment du plein déploiement de la planification de la détention.

### **Sécurité civile et armée**

Les objectifs fixés relatifs à la formation adéquate pour les sapeurs-pompiers volontaires et les astreints à la protection civile, le contrôle de la capacité d'intervention des corps de sapeurs-pompiers communaux ou encore l'exécution des tâches prévues dans les contrats de prestation au profit de la Confédération dans les affaires militaires ont été atteints.

Par ailleurs, le traitement équitable des demandes de déplacement de service en comparaison avec la moyenne nationale a également été assuré et l'ensemble des conscrits du canton ont été dûment convoqués au recrutement.

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.

# J Mobilité

## J01 Transports et mobilité

### PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

#### Vers une mobilité plus cohérente et équilibrée

Le 5 juin 2016, le peuple genevois a accepté à près de 68% la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée. Son adoption marque un tournant important dans le débat souvent polarisé en matière de transports, en offrant à l'administration un cadre et des lignes directrices claires pour la mise en œuvre de mesures visant à fluidifier les déplacements ces prochaines années. Cette loi s'inscrit pleinement dans la volonté du Conseil d'Etat de favoriser la complémentarité des modes de transport pour accéder au centre-ville et aux pôles de l'agglomération, en optimisant les infrastructures existantes et en répondant à la croissance des besoins en déplacement. Ainsi, les transports publics et la mobilité douce seront désormais privilégiés dans les zones urbaines les plus denses, tout en facilitant l'accès aux transports professionnels, alors que le réseau routier devra être plus efficace et performant en périphérie et pour accéder au centre, tout en préservant les zones d'habitation.

#### Plus de fluidité pour tous les modes de transport

Afin de concrétiser ces nouvelles ambitions et réactiver le cœur du système marqué par l'obsolescence d'une signalisation lumineuse devenue peu performante, le Grand Conseil a voté le 23 septembre dernier un crédit d'investissement de 50 millions de francs, qui va permettre de rénover, dès 2017, la moitié du parc de feux du canton, tout en mettant en place une gestion dynamique et adaptative des carrefours, avec une régulation en temps réel du trafic en situation perturbée (chantiers, manifestations, etc.).

Préfigurant les améliorations à venir, le programme de fluidification des grands axes structurants s'est poursuivi en 2016, avec la mise en service d'une deuxième onde verte sur la route de Chancy au mois d'avril, permettant aux automobilistes d'économiser quotidiennement près de 600 heures de trafic.

Dans une approche d'amélioration multimodale coordonnée, un nouveau concept de régulation

intelligente visant à améliorer tant la vitesse commerciale du tram 15 que les flux routiers sortants du centre sur la route des Acacias est en test depuis la mi-décembre.

L'objectif de création d'un millier de places supplémentaires pour les deux-roues motorisés, afin de répondre à la demande toujours croissante pour ce mode de déplacement utile pour favoriser la fluidité, a par ailleurs été atteint.

#### Plus de respect

Allié à plusieurs acteurs de la mobilité, le DETA a lancé à fin septembre une campagne GE-Respecte destinée à sensibiliser les usagers de la route et des transports publics au respect mutuel indispensable pour garantir la fluidité des déplacements.

#### Nouveau développement du réseau TPG

Concernant les transports collectifs, le changement d'horaires du 11 décembre 2016 a connu plusieurs améliorations de l'offre, malgré un contexte marqué par des moyens financiers contraints et un référendum lancé en octobre contre l'augmentation tarifaire souhaitée par le Conseil d'Etat et les opérateurs. En effet, l'objectif consiste à soutenir un nouveau développement des prestations, après plusieurs années de baisse consécutive de l'offre en raison d'un manque à gagner important en termes de recettes de transport. Dans l'attente du résultat du vote populaire prévu en mai 2017, les TPG, grâce au soutien financier de plusieurs communes, ont inauguré de nouvelles extensions/créations de lignes de bus (la 35 entre la Jonction et l'hôpital de Beau-Séjour, la ligne U prolongée vers Collex-Bossy, la P dans le Mandement et la B reliant Vézenaz à Jussy et à Chens-sur-Léman).

D'autres améliorations ciblées vers les pôles hospitaliers du canton, les organisations internationales et dans la Champagne ont également pu être réalisées grâce des mesures d'efficacité et d'optimisation du réseau.

Enfin, le Grand Conseil a voté un crédit supplémentaire de 5 millions de francs pour le développement, au printemps 2017, de nouvelles lignes de bus express sur des axes pendulaires fortement sollicités.

## La mobilité douce : une priorité

En matière de mobilité douce, un crédit d'investissement de 8 millions de francs a été voté par le Grand Conseil le 4 novembre, afin de développer les pénétrantes cyclables à court terme et dynamiser la politique en faveur des cycles, dans la direction souhaitée par l'initiative 144. Conjointement avec les crédits à disposition du génie civil, dans le cadre des projets d'agglomération, ce ne sont pas moins de 37 millions de francs qui seront investis ces prochaines années en la matière. Ces moyens financiers supplémentaires permettront d'accroître les aménagements cyclables réalisés depuis 2010, soit 285 km au total, dont près de 90 km sur le réseau cantonal.

Afin de favoriser les espaces-temps sans circulation motorisée au profit des cyclistes et des piétons, le canton a organisé deux «dimanche sans ma voiture» au cours de l'année écoulée. Le premier a eu lieu le 11 juin lors de l'inauguration de la renaturation de l'Aire et le second le 25 septembre autour de la rade et sur le pont du Mont-Blanc. Cette journée ayant connu un franc succès, elle sera d'ores et déjà reconduite le 1<sup>er</sup> octobre 2017.

## Genève, laboratoire innovant de la mobilité

Le projet d'autobus articulé TOSA, 100% électrique à recharge rapide et sans ligne de contact développé à Genève, qui sera mis en service sur la ligne 23 entre les tours de Carouge et le P+R 47 de l'aéroport, est passé en mode de réalisation avec la commande en juillet par les TPG des douze véhicules nécessaires à son exploitation dès l'horaire 2018.

En outre, le Conseil d'Etat a adapté en avril le cadre réglementaire de la circulation routière pour permettre à des systèmes de voitures en libre-service en flotte libre de se déployer sur le canton. C'est chose faite avec l'arrivée d'une première société avec cent voitures depuis la fin 2016.

## PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Dans le cadre des tâches régaliennes de la direction générale des transports (DGT), si le nombre de directives de chantier s'est stabilisé à un haut niveau, les préavis émis sur les autorisations de construire et les arrêtés de circulation ont fortement progressé, de 15%, respectivement de 8%, par rapport à 2015 :

	2014	2015	2016
Demandes d'adaptation du réseau routier (aménagement, circulation, marquages)	1'080	946	1'067
Préavis sur autorisations de construire (domaines public et privé)	922	1'162	1'342
Arrêtés de circulation (sans les arrêtés relatifs aux chantiers)	189	181	196
Directives de chantier	3'402	3'711	3'524

Comme toutes ces dernières années, la DGT veille à la qualité d'information auprès des acteurs et des usagers de la mobilité, en visant à l'améliorer constamment en s'appuyant plus particulièrement sur les nouveaux médias (ouverture de la page interactive GE-Transport sur Facebook à l'été 2016).

## J02 Infrastructures routières et de transports publics

### PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

#### Traversée du lac et boucllement autoroutier

Une nouvelle disposition constitutionnelle a été approuvée par 62,8% des Genevois en votation populaire le 5 juin 2016, suite à l'initiative populaire cantonale 157 «OUI à la grande Traversée du Lac!». Le plan d'actions du Conseil d'Etat, du 15 octobre 2014, peut ainsi se poursuivre.

Un comité stratégique Traversée du lac, regroupant en plus du comité de pilotage actuel les autorités du Grand Genève (partenaires vaudois et français), a été créé en vue d'assurer le suivi stratégique du projet. Il se réunira à raison d'une à deux fois par an et suivra la coordination des différentes maîtrises d'ouvrages pour tous les thèmes en lien avec le boucllement autoroutier.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat a créé un conseil consultatif Traversée du lac, constitué de membres de la société civile et missionné par le comité de pilotage du boucllement autoroutier. Ce conseil, opérationnel depuis novembre 2016, devra rendre un avis sur les différentes étapes stratégiques de l'avancement des études. Dans un premier temps, il sera chargé d'instruire la question du franchissement du lac en pont ou en tunnel.

#### CEVA

L'ensemble du chantier a représenté pour le canton un investissement de l'ordre de 88 millions



de francs et d'un prêt à la Confédération de 37 millions de francs. L'année 2016 a été marquée par la jonction des chantiers suisse et français, un événement important au vu de la nature transfrontalière du projet. L'avancement ainsi que les dépenses de l'année 2016 sont conformes aux objectifs. Les 2/3 du projet sont terminés et l'objectif de mise en service à la fin de l'année 2019 est maintenu.

### **Infrastructure autoroutières**

Les projets de l'adaptation de la jonction autoroutière du Grand-Saconnex et de la route des Nations se poursuivent et les phases d'appels d'offres ont été lancées. Les études du complément de jonction de Lancy-Sud se poursuivent en collaboration avec l'Office fédéral des routes (OFROU) et les études préliminaires sur la nouvelle jonction de Vernier-Canada se poursuivent en coordination avec le projet cantonal du barreau de Montfleury, qui sera réalisé dans le cadre du projet d'agglomération 3 et dont les études d'avant-projet ont débutés en fin d'année 2016.

### **Projet d'agglomération**

Les projets liés au projet d'agglomération première génération (PA1) se poursuivent. Le chantier du tunnel pour piétons de Champel-Hôpital est ouvert et les interfaces CEVA sont toujours menées en coordination avec le chantier ferroviaire du CEVA. Le vote de la loi de financement du projet d'agglomération deuxième génération (PA2) permet de débiter les phases d'avant-projet et projet.

### **Assainissement du bruit routier**

L'élaboration des projets d'assainissement se poursuit conformément au programme pluriannuel annexé à la loi 8644 ouvrant un crédit de 85 millions de francs, sur onze ans, pour les études et les mesures d'assainissement. Le rapport divers (RD) 1135 présenté au Grand Conseil reprend l'ensemble des réalisations et démontre un avancement conforme aux objectifs.

### **Infrastructures transports publics**

Le service infrastructures des transports publics est maintenant assujéti à la TVA. Cet assujettissement permet une économie de 8% sur les investissements. Par ailleurs, conformément au contrat de prestations, le gros entretien du réseau ainsi que le renouvellement d'infrastructures se sont poursuivis en coordination avec les Transports publics genevois (TPG).

## **PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES**

### **Routes nationales**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, la Confédération, pour elle, l'OFROU, jouit de la compétence exclusive en matière d'entretien des routes nationales et a mis en place des unités territoriales pour l'exécution de ce mandat. Dans ce cadre, le canton de Genève, représenté par le service de l'exploitation des routes nationales, fait partie, avec Vaud et Fribourg, de l'unité territoriale II, dirigée par la filiale OFROU d'Estavayer-le-Lac.

### **Renouvellement et construction de routes cantonales**

Les études d'avant-projet des liaisons 1 et 2 de Genève-Sud sont en phase finale. Le dépôt d'un projet de loi pour la suite des études et la réalisation de ces liaisons sera proposé courant 2017. Ce projet est réalisé en coordination avec le complément de la jonction de Lancy-Sud, pilotée par l'OFROU. Suite au vote de la loi de financement du projet d'agglomération de deuxième génération, les projets du barreau de Montfleury et du boulevard des Abarois peuvent débiter.

Les travaux de renouvellement annuel des revêtements bitumineux des chaussées du réseau routier cantonal ont été effectués comme prévu. De même, toute une série de projets et de réalisations d'aménagements de pistes et bandes cyclables, ainsi que de divers aménagements de sécurité, de modération du trafic et en faveur des transports publics se poursuivent notamment pour la route de la Chapelle, la route d'Aire-la-Ville, la rue Graman (Puplinge), la route de Jussy et la route de Brolliet. L'année 2016 a vu la fin des études de la route de Challex, de la route Suisse et de la place des Particules (CERN) afin de permettre le début des travaux en 2017.

### **Entretien et exploitation du réseau routier**

La direction de l'entretien des routes a la charge d'assurer l'exploitation et l'entretien du domaine public cantonal. Il comprend le réseau routier et son domaine vert et arboré, les tunnels, tranchées couvertes et les ouvrages d'art. Pour l'exploitation du réseau routier, une mutualisation des moyens avec la Ville de Genève a été mise en place. Fort de cette expérience concluante, le DETA s'est engagé à étendre cette mutualisation à d'autres communes du

canton comme Carouge, Lancy et Vernier. Ces travaux se font conjointement avec les réflexions sur une redéfinition des routes cantonales suite aux rapports de la Cour des comptes et les transferts de charge, qui en découleraient.

### **Entretien et renouvellement du parc de véhicules de l'Etat**

La direction de l'entretien des routes a la charge d'assurer l'entretien et le renouvellement du parc de véhicules et de la batellerie de l'Etat. Ces renouvellements se font en partenariat avec la Ville de Genève afin d'obtenir de meilleures conditions des fournisseurs. En 2016, deux camions Renault Master ont été achetés afin de remplacer des véhicules vétustes utilisés pour le salage et l'entretien des routes.

### **Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement**

Globalement, les objectifs fixés à la DGT ont pu être atteints, tant en matière de planification de réseaux de transports à long terme que de gestion de la mobilité au quotidien.

### **Entretien et déneigement des routes**

Outre les investissements, la direction du génie civil a la charge de l'entretien et de l'exploitation du domaine public cantonal. Des indicateurs sur la base de sondages permettent de juger du taux de satisfaction des usagers. Ils montrent globalement une stabilité de ce taux de satisfaction.

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.

# K Santé

## K01 Réseau de soins

### PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

#### Programme cantonal de soins palliatifs 2017-2020

Le déploiement du programme cantonal en faveur des soins palliatifs s'est poursuivi en 2016. Son renouvellement pour les années 2017-2020 est prévu pour le premier trimestre 2017.

#### Plan Alzheimer du canton de Genève 2016-2019

En avril 2016, le Conseil d'Etat a pris acte du plan Alzheimer du canton de Genève 2016-2019. Ce plan, qui s'appuie sur un ensemble de valeurs partagées, s'inscrit dans le cadre de la politique publique en faveur des personnes âgées en perte d'autonomie et se décline en cinq objectifs prioritaires (renforcer l'efficacité du diagnostic et du suivi des personnes avec troubles cognitifs; promouvoir les directives anticipées; améliorer la communication et la coordination entre les partenaires du réseau de soins; améliorer la formation des soignants professionnels; renforcer les mesures de soutien aux proches aidants de personnes avec troubles cognitifs). Un groupe d'accompagnement composé des principaux partenaires concernés a été chargé de la mise en œuvre de ce plan.

#### Commission de coordination du réseau de soins

Conformément à l'art. 25, al. 1 de la loi sur le réseau de soins et le maintien à domicile (LSDom), le DEAS a mandaté une instance extérieure indépendante afin d'évaluer les effets de la loi et de faire des propositions de changement en vue de sa révision ainsi que de celle de son règlement d'application (RSDom). Cette évaluation a été complétée d'un avis externe juridique et d'une revue de littérature afin d'avoir un panorama complet pour envisager des modifications législatives.

Le RSDom a été modifié:

- en avril 2016, s'agissant des immeubles avec encadrement pour personnes âgées (IEPA): suppression du critère de revenu comme critère d'attribution du logement, ouverture de l'exploitation des IEPA à toutes institutions

de santé au sens de l'article 100 de la loi sur la santé et définition des relations entre les différents acteurs (propriétaire, locataire, exploitant et fournisseur);

- en juillet 2016, s'agissant des conditions d'éligibilité pour l'obtention du financement résiduel par les organismes d'aide et de soins à domicile et les infirmier-ères indépendant-es.

Le DEAS a mandaté l'imad pour déployer un projet-pilote de nouvelles prestations infirmières de santé mentale à domicile. Ce projet-pilote a démarré le 1<sup>er</sup> septembre 2016 et prendra fin en juin 2017. Il se déroule en collaboration avec le département de psychiatrie des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), l'Association des médecins du canton de Genève, les Etablissements publics pour l'intégration et le service social de la commune de Vernier.

Le 10 novembre 2016, le cinquième colloque annuel du réseau de soins a accueilli 254 participants. La thématique retenue, «Synergies santé-social», a confirmé le besoin de mettre en lien les acteurs de ces deux domaines.

Les institutions privées et publiques ayant signé la charte de collaboration des partenaires du réseau de soins ont remis leurs indicateurs. Suite à leur analyse, la commission a décidé de constituer un groupe de travail pour les ajuster. Ce groupe se réunira dans le courant du premier semestre 2017.

#### Déploiement de MonDossierMedical.ch

Depuis son lancement en 2013, MonDossierMedical.ch poursuit son déploiement: l'année 2016 a vu le dépassement de la barre des 20'000 adhérents. Cela résulte des actions de promotion organisées par le secteur et des projets dans le réseau de soins qui donnent du sens à l'utilisation en réseau du dossier électronique partagé du patient. La fréquence moyenne est d'environ 1'000 nouvelles inscriptions par mois.

Des projets novateurs d'intégration des soins ont aussi été mis en production. Le plan de soins partagé, notamment, met à disposition les outils de partage de l'information pour la prise en charge de patients complexes, qui souffrent de plusieurs maladies chroniques et qui conjuguent

d'autres facteurs tels que des éléments sociaux entraînant dépendance et hospitalisations à répétition. Le bilan du pilote étant positif, ce projet sera déployé au niveau cantonal en 2017.

En 2016, plus d'une centaine d'inscriptions de médecins a été réalisée, le plus souvent suite à la demande des patients eux-mêmes, avec 630 médecins de ville connectés (soit plus de 50% des médecins de ville hors spécialité de psychiatrie). Une enquête de satisfaction dans un objectif d'amélioration continue du service MonDossierMedical.ch proposé par la direction générale de la santé (DGS) a été lancée auprès des médecins et des patients connectés. Les résultats seront disponibles en 2017.

Cette année, une réponse a été apportée à la consultation organisée par l'Office fédéral de la santé publique au sujet des ordonnances d'application de la loi fédérale sur le dossier électronique du patient (LDEP). Dans ce cadre, les cantons romands se sont associés afin de produire une réponse commune permettant de rendre les ordonnances plus praticables.

La renégociation du contrat d'exploitation avec POST CH AG, fournisseur technique de la plateforme électronique de MonDossierMedical.ch, a aussi été lancée, de même qu'une réflexion romande permettant à terme la mutualisation des ressources pour la mise en œuvre de la cybersanté en Romandie.

Le secteur *e-health* a aussi mis à niveau l'application «Gestplace» (application électronique permettant principalement la gestion unique des demandes d'admission en établissement médico-social (EMS) par un futur résident), pour répondre aux besoins des utilisateurs et pour préparer son déploiement à l'ensemble des EMS du canton et des services des HUG, début 2017. En 2016, l'application touche une dizaine d'EMS ainsi qu'un service placeur des HUG.

## PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

### Financement des locaux nécessaires pour l'aide sociale et la santé

Jusqu'à fin 2016, une subvention de l'Etat était versée aux communes mettant à disposition des locaux pour l'aide sociale et les soins à domicile. La loi sur le désenchevêtrement des tâches canton-communes prévoit, dans la première étape de sa mise en application, que le canton assumera dorénavant l'intégralité du financement desdits locaux et que les baux

seront repris par l'imad et l'Hospice général. Une période de deux années (2017-2018) est planifiée pour la mise en œuvre de ce dispositif: une bascule financière neutre est prévue par la loi sur le désenchevêtrement canton-communes, fonds dans lequel les communes verseront l'équivalent de la valeur des baux qu'elles assumaient, déduction faite des subventions cantonales qu'elles recevaient pour cela. L'Etat complètera ce fonds en transférant également les précédentes subventions aux communes. Le premier transfert financier, préparé en 2016, est intervenu au 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour treize adresses de centres de maintien à domicile et de foyers, et pour onze adresses de centres d'action sociale et d'antennes de maintien à domicile. Les 36 adresses restantes seront traitées en 2017 afin que le transfert financier, le transfert et la constitution des baux soient effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### Suivi des contrats de prestations

Le dernier suivi des contrats de prestations 2012-2015 entre l'Etat de Genève et la Coopérative des soins infirmiers, Sitex, les neuf foyers de jour et de jour-nuit pour personnes âgées, l'Arcade sages-femmes, la Croix-Rouge genevoise pour sa prestation de garde d'enfants à domicile «Le Chaperon rouge» et le service Alzheimer pour sa prestation de relève, s'est déroulé à la satisfaction des partenaires.

En 2016, les contrats de prestations 2016-2019 ont été signés par les partenaires concernés. Les premières commissions annuelles de suivi, portant sur l'année 2016, seront tenues au courant du deuxième trimestre 2017.

### Hôpitaux universitaires de Genève

Les Hôpitaux universitaires de Genève ont intégré les cliniques de Joli-Mont et de Montana dans leur organisation. Ils ont également adapté leur dispositif pour tenir compte des décisions du Conseil d'Etat, à savoir la création d'un service de médecine pénitentiaire et d'un service des mesures institutionnelles.

Le contrat de prestations 2016-2019 entre les HUG et l'Etat de Genève a été approuvé par le Conseil d'administration des HUG et le Conseil d'Etat. Transmis au Grand Conseil, il intègre une réflexion en profondeur, largement participative, intitulée «Vision 20/20». Neuf projets stratégiques innovants ont été lancés et seront menés d'ici 2020. Ils ont déjà débouché sur des actions concrètes comme l'invitation de patients et de

proches aidants à s'exprimer sur différents thèmes dans le cadre du projet «Patient partenaire» et l'accent mis sur l'utilisation des outils informatiques MonDossierMedical.ch et MyHUG pour améliorer la continuité des soins dans le réseau de santé. L'objectif pour les HUG est de poursuivre les missions d'intérêt général qui leur sont confiées tout en garantissant l'accès à des soins hospitaliers de pointe pour tous afin de maintenir le canton parmi les meilleurs sites hospitalo-universitaires de formation et de recherche en comparaison tant nationale qu'internationale.

L'année 2016 a également été marquée par la concrétisation d'engagements et la mise en œuvre d'actions concrètes pour relever le défi de la qualité.

En matière de médecine de pointe, les HUG ont développé leurs expertises, notamment:

- dans des spécialités de médecine: mise sur pied d'un centre de l'hypertension, d'un centre des maladies virales émergentes et d'un centre du sommeil;
- en chirurgie viscérale: introduction de la chirurgie *fast track* autorisant un retour précoce à domicile;
- en chirurgie thoracique: création d'un centre romand universitaire;
- en gériatrie: création d'un centre de la mémoire et d'un centre de soins palliatifs et support;
- en gynécologie: inauguration d'un centre de l'endométriose, nouvellement certifié, unique en Europe francophone, et lancement d'un programme spécifique de lutte contre l'obésité pour les femmes enceintes et leur futur bébé («Contrepoids @ Maternité»);
- en médecine légale et en pathologie clinique: modernisation du plateau d'autopsies;
- en obstétrique: introduction d'un nouveau test prénatal non invasif;
- en oncologie: création d'un département d'oncologie réunissant, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017, les services d'hématologie, d'oncologie et de radio-oncologie;
- en ophtalmologie: création d'une consultation

infirmière didactique pour le glaucome;

- en neuro-rééducation: création d'un hôpital de jour pour assurer la continuité des soins après l'hospitalisation aux personnes souffrant d'une atteinte du système nerveux;
- en pneumologie: mise sur pied d'un nouveau programme de réhabilitation respiratoire.

Des initiatives ont été prises pour:

- favoriser l'accès aux soins de la population genevoise (ouverture d'urgences gériatriques non vitales à l'hôpital des Trois-Chêne, réorganisation des secteurs de psychiatrie adulte, désignation d'un médecin référent pour la prise en charge de personnes avec handicap physique ou mental, création d'une consultation de médecine générale pour les étudiants de l'université);
- faciliter les synergies avec différents partenaires: l'Institut suisse de bio-informatique pour le diagnostic des cancers, la Ville de Genève pour une antenne de l'état civil à la maternité, le Service d'incendie et de secours pour un soutien sanitaire opérationnel;
- développer des partenariats public-privés (fondation privée des HUG, renforcement de la recherche en oncologie).

Dans le domaine des soins stationnaires, l'année 2016 est marquée par une forte progression de l'activité dans les soins aigus (en nombre de cas hospitaliers par rapport à l'exercice précédent).

Plusieurs éléments sont à relever:

- la mise en service du centre d'accueil d'urgences aux Trois-Chêne, destiné à accueillir les patients de 75 ans et plus, hors urgence vitale. Concept novateur, c'est le seul lieu d'accueil d'urgence en Suisse spécifiquement destiné aux personnes âgées. Son but est d'anticiper l'offre des prestations nécessaires du fait du vieillissement de la population et d'offrir des améliorations concrètes dans la qualité de l'accueil, de la prise en charge et du confort des patients âgés;
- la poursuite de la forte activité de la zone de soins aigus des Trois-Chêne afin d'accompagner l'évolution démographique et d'assurer

une prise en charge plus adaptée de cas plus lourds. La création d'une zone de soins aigus au service de médecine palliative de l'hôpital de Bellerive pour les séjours d'une durée supérieure à huit jours et nécessitant des soins aigus et interdisciplinaires;

- la forte activité en pédiatrie, notamment en néonatalogie et aux soins intensifs;
- dans le même temps, la lourdeur des cas, mesurée par leur *cost-weight*, a affiché une progression par rapport à 2015.

Hors zone de soins aigus, les soins palliatifs affichent une baisse du nombre de cas du fait du transfert d'activité vers la nouvelle zone de soins aigus au service de la médecine palliative. L'activité de psychiatrie adulte hospitalière est restée intense tout au long de l'année. La sur-occupation chronique dans les unités de moyen séjour engorge les unités de court séjour, alors que l'activité dans certains centres ambulatoires de psychiatrie et psychothérapie intégrée (CAPPI) est modérée. En conséquence, l'organisation de la psychiatrie adulte a été modifiée depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2016, afin d'améliorer le flux des patients entre les unités d'hospitalisation et entre l'hospitalier et l'ambulatoire.

L'activité ambulatoire affiche également une hausse du nombre de prises en charge en 2016 (environ +5% par rapport à la cible fixée) en raison notamment de la crise des migrants, de la hausse des consultations des voyageurs (demande de renseignements sur le virus Zika), des traitements de radio-oncologie (traitements de stéréotaxie permettant des traitements moins invasifs et plus ciblés) et du nombre plus important de patients ambulatoires en rééducation neurologique (hausse des visites post-hospitalisation) et en ophtalmologie.

Au service des urgences, le nombre d'entrées augmente de 4% et s'accompagne de mesures déployées depuis plusieurs années pour diminuer les délais de prise en charge: élargissement des horaires des plateaux d'imagerie, ajout de boxes supplémentaires de consultation, amélioration des transferts des patients dans les étages, enregistrement et tri infirmier plus rapide. Après une forte baisse en 2014, le taux de patients adultes séjournant plus de 24 heures aux urgences se stabilise (7% par rapport à une cible à 8%) du fait de la forte hausse de l'activité, mais aussi des difficultés de placement des patients dans des lits d'aval.

Les urgences pédiatriques continuent d'assurer

une meilleure gestion de la file d'attente des urgences (tri efficace, rappels par SMS), ce qui améliore la perception chez les parents.

L'année 2016 a été marquée par une augmentation des tarifs négociés pour la zone de soin aiguë, une première depuis l'introduction des SwissDRG en 2012. Grâce à l'action conjointe des cinq hôpitaux universitaires et des conseillers d'Etat genevois et vaudois, des conventions ont été conclues avec un tarif DRG à 10'650 francs, soit une augmentation de 250 francs par rapport à 2015.

L'exercice a toutefois été affecté par la poursuite du remboursement aux assureurs de montants facturés en trop les années précédentes en lien avec des litiges tarifaires résolus entretemps.

S'agissant des constructions, les travaux d'installations techniques et de second œuvre du nouveau bâtiment d'hospitalisation (bâtiment Gustave Julliard) se sont poursuivis. Ces mêmes travaux sont en cours pour la maternité étape 3.3. Au deuxième semestre, les premières installations importantes d'équipements ont eu lieu dans ces deux nouveaux bâtiments. Leur mise en exploitation est prévue en 2017.

Du côté de l'Hôpital des enfants, la dernière étape de rénovation des locaux de l'aile Est s'est achevée, notamment avec le réaménagement des installations de rééducation. Le jardin d'enfants a également été redessiné et aménagé.

Sur l'ensemble des sites hospitaliers, des transformations, des travaux d'entretien des bâtiments et des réorganisations de locaux ont été réalisés pour un montant d'environ 16 millions de francs.

Bien que ne permettant pas de maintenir à jour l'état des bâtiments (parc immobilier d'une valeur totale d'environ 2,5 milliards de francs), ces investissements ont permis d'améliorer certains accès aux bâtiments, notamment pour les personnes à mobilité réduite, l'accueil, le confort et la sécurité des patients.

Dans les années à venir, plusieurs projets immobiliers sont planifiés pour faire face à l'augmentation d'activité générée par l'accroissement et le vieillissement de la population genevoise.

Au-delà de l'évolution des soins et des technologies, les HUG ont poursuivi le renouvellement de leur parc d'équipements pour un montant total de 9 millions de francs. Cela a concerné par exemple:

- les installations d'échographie renouvelées dans de nombreuses spécialités (radiologie, anesthésie, cardiologie, urgences pédiatriques);
- une nouvelle salle de cardiologie spécialisée pour traiter les troubles du rythme cardiaque et dotée d'équipements de dernière génération;
- un équipement complet du service des urgences gériatriques non vitales à l'hôpital des Trois-Chêne;
- des automates de préparation pour la pharmacie des HUG;
- deux équipements à l'hôpital de Bellerive, l'un pour l'endoscopie et le deuxième pour la rééducation.

Tous ces équipements contribuent à améliorer la prise en charge des patients. Un système de visioconférence, baptisé «BBvision», a été installé sur les couveuses au service de néonatalogie et des soins intensifs pédiatriques pour maintenir le contact entre le nouveau-né hospitalisé et ses parents.

Les HUG ont continué leurs actions en faveur du développement durable (Agenda 21) et publié leur premier rapport social et environnemental en 2016. Ils ont identifié soixante mesures pour réduire l'empreinte de leurs activités sur l'environnement. Par exemple, des fontaines à eau ont été branchées sur le réseau et des luminaires LED installés progressivement.

Agissant en employeur responsable, les HUG ont accueilli 933 nouveaux collaborateurs et facilité leur intégration à travers des programmes spécifiques qui ont concerné 259 infirmières ou sages-femmes et 49 aides-soignants. Les HUG ont également poursuivi leurs efforts en formation visant la réinsertion professionnelle: 57 diplômés en CFC et maturité professionnelle; 115 nouveaux diplômés au bénéfice d'une formation spécialisée; neuf stagiaires de l'Hospice général accueillis dans le cadre de stages d'activités et formation en entreprise.

Dans le domaine de la recherche, les HUG s'impliquent dans des projets majeurs tels que Neuropolis, qui bénéficie du soutien de la Confédération, le Campus Biotech ou le CERN. Ils ont innové et réalisé une première mondiale en transplantant le foie d'un donneur

VIH+ à un receveur VIH+. Cette greffe inédite, couronnée de succès, ouvre de meilleures perspectives de transplantation pour les personnes vivant avec le VIH. D'autres innovations ont été introduites dans les soins, notamment:

- en chirurgie cardiaque: utilisation de la cardioplégie pour immobiliser le muscle cardiaque lors d'une opération et recours à la circulation extra-corporelle lors d'un pontage coronarien;
- en chirurgie thoracique (nouvelle technique basée sur l'angiographie et utilisée lors de l'ablation de la thyroïde).

Enfin, en avril 2016, les HUG ont organisé, en partenariat avec l'Université de Genève et les organisations internationales, le Geneva Health Forum. Ils ont également participé au salon Planète Santé, notamment pour promouvoir les activités de l'oncologie.

### **Institution genevoise de maintien à domicile (imad)**

Dans un contexte de vieillissement démographique, d'augmentation des maladies chroniques et de complexification des prises en charge, l'ambition de l'imad est de délivrer des prestations à domicile au plus près des besoins de ses clients, en adoptant une approche proactive et innovante, en recherchant l'efficacité tout en privilégiant les partenariats au sein du réseau de soins genevois.

L'année 2016 marque le début du troisième contrat de prestations entre l'imad et l'Etat de Genève, voté par le Grand Conseil le 4 novembre 2016. Dans l'esprit de ce contrat, et afin de répondre à l'augmentation des besoins de prises en charge à domicile, l'imad a eu pour objectifs cette année d'adapter son fonctionnement et d'engager des projets permettant tout à la fois de faire face à la demande, de gagner en qualité et de développer les compétences de ses collaborateurs.

### **Gouvernance et gestion**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016 est entrée en vigueur la nouvelle gouvernance de l'institution, qui a vu la direction des prestations être scindée en deux nouvelles entités: la direction des opérations et la direction de l'habitat et de l'autonomie. Cette nouvelle organisation poursuit notamment les deux buts suivants:

- prendre en charge au mieux les prestations traditionnelles de soins et d'aide, en

développant notamment un management de proximité des collaborateurs et des relations plus étroites avec la clientèle;

- doter l'imad de la capacité à répondre aux nouveaux besoins et particulièrement la gestion d'habitats adaptés permettant d'assurer la meilleure qualité de vie possible aux clients de l'institution.

L'optimisation du fonctionnement de l'institution passe aussi par une maîtrise accrue de ses processus de travail, par une simplification et une adaptation régulière de ceux-ci. Cela a notamment été réalisé au travers:

- du développement du projet «SimplAimad», qui a engagé un travail d'optimisation des processus et procédures de travail opérationnels et administratifs;
- du développement du bureau de gestion des projets, doté de trois chefs de projets, responsables de la prise en charge des projets institutionnels;
- du déploiement du contrôle interne sur l'ensemble des secteurs de l'institution et le développement du contrôle de gestion.

Enfin, la mise en place d'une gestion par objectifs, en lien avec la gestion des risques et la gestion des projets, est venue renforcer la capacité de piloter et de maîtriser le développement de l'institution.

#### **Au service des clients: prestations et organisation**

La capacité de l'imad à délivrer des prestations de natures différentes et complémentaires est un atout majeur dans le cadre de l'approche pluridisciplinaire développée par l'institution au service de la population. A partir de l'identification des besoins distincts de ses clients<sup>1</sup>, l'imad cherche d'une part à faire évoluer son portefeuille de prestations et d'autre part à adopter une organisation opérationnelle la plus efficace possible. En 2016, plusieurs réalisations ont été menées en ce sens:

##### Prestations:

- La prestation de répit pour les familles d'enfant gravement malade s'inscrit dans les mesures visant à soutenir les proches aidants. Un projet pilote a démarré, moyennant un financement par une fondation privée avec la constitution d'une équipe de l'imad

spécialement dédiée à cette activité, équipe qui a pris en charge 17 familles.

- Les immeubles avec encadrement pour personnes âgées (IEPA) constituent une réponse particulièrement adaptée aux besoins de la population vieillissante, alliant autonomie, vie sociale, sécurité et prise en charge. Vingt IEPA sont actuellement exploités par l'imad et l'institution est sollicitée pour apporter son expertise et ses conseils dans le cadre de vingt nouveaux projets d'immeubles, lancés par des communes ou des fondations privées. Aussi, l'imad a, d'une part, étoffé sa palette de prestations pour les immeubles qu'elle gère (repas festifs, animations, prestations de prévention) et, d'autre part, structuré un *back office* et défini les prestations qu'elle peut offrir dans le cadre de la réalisation de nouveaux IEPA (conseils dans les processus et démarches de projets de construction, intégration des besoins permettant d'optimiser l'exploitation, etc.).
- Les chutes constituent la première cause de décès par traumatisme des personnes âgées. L'imad a mené un travail visant à étudier les dispositifs permettant aux aînés d'éviter le plus longtemps possible une première chute. Un premier rapport a mis en avant les actions de prévention utiles et l'apport potentiel des nouvelles technologies pour circonscrire les chutes. Ce travail donnera lieu en 2017 à un projet pilote auprès d'un groupe de clients.

##### Dispositions opérationnelles:

- Afin que ses collaborateurs puissent assurer une présence continue auprès des clients, l'imad se doit d'être la mieux armée possible pour faire face aux remplacements de longue durée. Un *pool* centralisé, qui, à terme, sera doté de quinze ETP, a été créé, constitué de fonctions soignantes (infirmières, assistantes en soins et santé communautaires (ASSC)) permettant de répondre aux remplacements à prévoir dans le cas, notamment, de congés maternité et pré-maternité.
- L'imad poursuit l'objectif d'améliorer la gestion du temps du personnel sur le terrain. Cela passe, en particulier, par une optimisation continue de la mobilité des collaborateurs. L'institution a fêté en 2016 le dixième anniversaire de son plan de mobilité, qui a notamment pour objectif de réduire les temps de déplacement professionnel au profit du

<sup>1</sup> Quatre types de clients sont identifiés : le client final ou bénéficiaire de la prestation, le proche aidant, le médecin prescripteur et les partenaires du réseau de soins.



temps consacré aux clients et contribuer à la qualité de l'environnement. Dans ce sens, l'imad a accru son parc de voitures électriques.

- Afin de faciliter la réalisation des évaluations cliniques des clients et de renseigner les éléments de leur dossier au domicile même, l'ensemble des référents infirmières et ASSC est en cours d'équipement de matériel de type tablette. Suite à une étude des besoins réalisée auprès des équipes, le déploiement de ces outils et la formation en lien ont débuté en 2016 et se poursuivront en 2017.

### **Au sein du réseau**

La nécessité d'effectuer des prises en charge rapides et intégrées, de faire face à l'augmentation des maladies chroniques et des patients complexes et d'identifier des leviers d'efficacité rend cruciale une amélioration des interfaces entre les différents acteurs du réseau de santé. Cette collaboration permet par ailleurs d'éviter la déperdition d'information, la réplication d'actes ou encore des lacunes de prise en charge.

Outre sa participation à la commission cantonale du réseau de soins, l'imad a poursuivi son engagement au travers de plusieurs réalisations et projets:

- le plan de soins partagés (PSP) est un projet clinique mis en place sous l'égide de la DGS. Le PSP est une fonctionnalité de MonDossierMedical.ch qui vise l'amélioration de la prise en charge de clients dits complexes, nécessitant l'intervention d'une équipe interdisciplinaire et coordonnée. Il permet aux médecins traitants et aux équipes d'infirmières de partager leurs observations à partir d'objectifs définis entre le client et les différents intervenants professionnels. Le plan de médication partagée, construit sur un même modèle, permettra la mise à disposition d'un outil de partage de données et de bonnes pratiques concernant la médication;
- mené en collaboration avec les HUG, le projet de prise en charge des patients ayant subi une opération de prothèse totale de hanche vise à proposer une prestation ergothérapeutique pré- et post-opératoire, pour faciliter le retour à domicile. Ce projet s'inscrit dans la planification sanitaire du canton 2016-2019 pour les aspects concernant notamment l'identification de personnes à risque et la mise en place de dispositifs préventifs spécifiques dans le cadre de soins somatiques aigus;

- la collaboration opérationnelle développée entre Proximos (pharmacie d'hospitalisation à domicile) et l'unité d'hospitalisation à domicile de l'imad permet d'optimiser et de synchroniser la mise à disposition des traitements et la délivrance de la prestation à domicile.

D'autres travaux ont été menés et des accords de partenariats conclus entre l'imad et d'autres partenaires du réseau de soins, parmi lesquels:

- la participation à la définition du plan cantonal Alzheimer 2016-2019;
- la participation aux travaux d'évaluation de la loi sur le réseau de soins et de maintien à domicile (LSDom);
- le partenariat avec la HES-SO Genève, l'Université de Genève et les HUG dans le cadre du développement du centre interprofessionnel de simulation;
- le partenariat avec l'association Gymnastique Seniors Genève pour l'octroi de cours au domicile des clients.

Enfin, dans le cadre du train de mesures concernant le désenchevêtrement des tâches entre le canton et les communes genevoises, l'imad a étudié et défini les conditions et modalités de reprise des baux des antennes de maintien à domicile, jusqu'alors détenus par les communes.

### **Collaborateurs et qualité**

Le développement des compétences des collaborateurs, de leur accompagnement et d'un cadre de travail adapté à leurs besoins professionnels sont des conditions de la qualité des prestations de l'imad.

L'institution s'est vu décerner le prix «Entreprise formatrice, pôle santé-social». Afin que ses prestations soient toujours en adéquation avec un environnement qui évolue, et compte tenu de la pénurie des professionnels de santé, l'imad a fait de la formation un des piliers de sa politique des ressources humaines:

- l'imad a engagé et formé 47 apprenti-e-s dans la filière des ASSC et prévoit de poursuivre cet effort pour en former plus de 80 à l'horizon 2018;
- 220 stagiaires issus des cursus cantonaux ont été accueillis par l'institution ces dernières années;

- depuis 2011, 270 collaborateurs ont obtenu le certificat fédéral de capacité (CFC) d'ASSC en cours d'emploi.

En juillet 2016 s'est achevée la première année de fonctionnement du Conseil d'éthique de la recherche sur l'être humain. La mission de cet organe est de rendre des avis consultatifs dans des situations concrètes de prise en charge individuelle impliquant un conflit de valeurs. Il s'agit en particulier d'aider les professionnels de l'institution face à des situations difficiles. Durant cette première année, neuf situations ont été adressées au conseil par des équipes, les thématiques dominantes portant particulièrement sur les problématiques de soins palliatifs, de fin de vie et d'assistance au suicide, ainsi que des questions de placement à des fins d'assistance. Un premier avis éthique consultatif a été diffusé en juillet de cette année.

### L'innovation au service des missions

La réalisation de projets novateurs en lien avec les missions de l'imad complète ces mesures en anticipant les besoins futurs et en engageant l'institution dans des domaines représentant des facteurs importants de progrès. Les différentes enquêtes de satisfaction et de besoins, combinées à l'analyse des données cliniques et économiques, soutiennent cette démarche.

En 2016 ont ainsi été lancées une enquête sur les prestations en unité d'accueil temporaire de répit (UATR) ainsi qu'une série d'enquêtes de fin de prestations. Ces dernières permettent d'interroger chaque mois les clients ayant reçu les mois précédents une prestation spécifique. Les prestations sondées en 2016 – repas à domicile, aide pratique, soins infirmiers, sécurité à domicile et soins de base – obtiennent toutes des taux de satisfaction élevés à très élevés pour la qualité de la relation avec les professionnels de l'imad et la qualité globale de la prestation reçue. Il en va de même pour l'enquête concernant les UATR.

Par ailleurs, le développement de l'unité de recherche et développement a notamment pour objectif de promouvoir des pratiques professionnelles innovantes, en collaboration avec de nombreux partenaires externes comme les chercheurs des universités et des hautes écoles spécialisées. Un focus important est mis sur l'analyse des données de l'outil d'évaluation RAI-HC<sup>1</sup> et sur la veille clinique, activité primordiale afin de pouvoir anticiper et proposer des pratiques futures adaptées à l'évolution des besoins de la clientèle à domicile.

Prestations fournies	2014	2015	2016	%
Nombre de bénéficiaires des prestations de base <sup>1)</sup>	16'621	16'798	16'947	+0,9%
Nombre de personnes en âge AVS	12'604	12'821	12'920	+0,8%
Nombre de prestations				
- soins réalisés <sup>2)</sup> par les CMD	587'755	590'459	614'276	+4,0%
- soins réalisés <sup>2)</sup> par les UATR	12'922	12'899	13'916	+7,9%
- ergothérapie <sup>2)</sup>	9'147	9'578	12'542	+31%
- aide pratique <sup>2)</sup>	388'694	368'257	354'070	-3,9%
- repas livrés à domicile	434'309	445'854	444'585	-0,3%
- abonnés à la sécurité à domicile (hors IEPA)	4'178	4'158	4'167	+0,2%
Provenances EPM <sup>3)</sup>				
- HUG	8'072	8'390	8'518	+1,6%
- Joli-Mont	938	839	830	-1,1%
- Montana	121	120	109	-9,2%

<sup>1)</sup> prestations LAMal y compris ergothérapie, aide pratique, repas à domicile et appareils de sécurité à domicile.

<sup>2)</sup> volumes des heures « prestées » n'incluant pas l'arrondi à la facturation.

<sup>3)</sup> demandes d'intervention en provenance des établissements publics médicaux pour l'aide pratique, les prestations de soins LAMal y compris l'ergothérapie, les repas, la sécurité et les UATR.

## K02 Régulation sanitaire

### PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

#### Suivi des prestations de santé et des coûts

Le suivi des prestations de santé et des coûts à Genève continue de constituer, pour le Conseil d'Etat, un outil important d'analyse et de compréhension de l'évolution des coûts de la santé dans le canton.

Cet outil de veille permet d'analyser l'évolution des coûts à charge de l'assurance obligatoire des soins, sur la base des données mises à disposition par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP).

Au cours des neuf premiers mois de l'année 2016, les coûts totaux n'ont augmenté que de 0,5% dans le canton de Genève, contre 3,0% en Suisse. La progression annuelle des coûts ralentit nettement par rapport à l'année précédente (+3,1% en 2015).

La hausse de la facturation des cabinets médicaux est davantage contenue que l'année précédente même si elle continue à progresser, tandis que le coût des séjours hospitaliers est en baisse pour des raisons tarifaires. Le coût du secteur ambulatoire des hôpitaux continue, par contre, à progresser fortement du fait de l'évolution des habitudes de consommation de prestations médicales, qui place les prestations publiques en première ligne du recours aux soins non planifiés.

<sup>1</sup> RAI-Home care (Resident Assessment Instrument): outil d'évaluation des besoins des clients recevant des soins à domicile.

### **Primes d'assurance-maladie**

L'augmentation de la prime moyenne cantonale d'assurance-maladie annoncée pour 2017 par l'OFSP atteint des sommets à Genève: +5,7% pour les adultes, +7,3% pour les jeunes adultes et +9,7% pour les enfants. Cette évolution semble ne pas correspondre aux coûts de la santé, qui se sont stabilisés dans le canton de Genève au cours des neuf premiers mois de l'année 2016. Le département continue d'observer avec attention ces évolutions et intervient à l'échelon fédéral pour exprimer la désapprobation du canton.

### **Poursuite de la collaboration entre l'Etat et les cliniques privées du canton**

Les mandats de prestations confiés par le canton aux cliniques privées pour compléter l'offre des hôpitaux publics ont été renouvelés pour la cinquième année consécutive. Ainsi, en 2016, environ 2'000 patients ne bénéficiant que de l'assurance obligatoire ont pu être soignés dans une clinique privée, contribuant à réduire les délais d'attente dans les domaines concernés.

Grâce aux négociations avec les cliniques privées menées en 2014, et malgré des divergences quant aux modalités d'application du nouveau financement hospitalier, un accord pour une période de trois ans a été obtenu. Les mandats de prestations 2016 ont donc été reconduits sur la base de ceux de 2015. Ce sera également le cas pour les mandats 2017. La participation de l'Etat représente un budget d'environ 14 millions de francs par an entre 2015 et 2017.

### **Fixation de plusieurs tarifs dans le domaine des soins hospitaliers et ambulatoires**

Les négociations tarifaires entre hôpitaux et assureurs ont pour la plupart abouti. Le canton a cependant été contraint de fixer provisoirement par règlement le tarif des prestations fournies par les Hôpitaux universitaires de Genève dans le domaine des soins somatiques aigus, car la négociation avec un groupe d'assureurs avait échoué avant de trouver finalement une issue favorable.

### **Rapport de planification sanitaire du canton de Genève 2016-2019**

Conformément à l'article 28 de la loi cantonale sur la santé, du 7 avril 2006 (LS-K 1 03), la planification sanitaire cantonale a pour but de déterminer, tous les quatre ans, les besoins en

soins de la population du canton de Genève et de définir les moyens pour les satisfaire de la façon la plus rationnelle et la plus économique possible. Elle vise à améliorer l'efficacité du système de santé et à offrir des soins accessibles, appropriés et de qualité à la population.

Le rapport quadriennal de planification sanitaire 2016-2019 a été soumis au Grand Conseil début 2016 et fait actuellement l'objet d'une étude détaillée par la commission de la santé.

La période de planification 2016-2019 se caractérise par une augmentation rapide des besoins dans les domaines de la psychiatrie, de la réadaptation et de la gériatrie, en raison principalement du vieillissement de la population. En réponse, le canton de Genève propose des solutions innovantes plutôt qu'un simple accroissement linéaire des structures existantes. Il s'agit, par exemple, de renforcer encore les soins à domicile et de développer les mesures permettant de retarder ou réduire les durées de séjour en réadaptation et gériatrie.

## **PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES**

### **Autorisations d'exploiter des institutions de santé et autorisations d'exercer des professions et des activités médicales**

Le nombre de demandes d'autorisations de pratiquer est en sensible augmentation. Au 12 décembre 2016, 2'435 autorisations ont été émises. En ce qui concerne plus particulièrement la délivrance des autorisations de pratiquer pour les médecins, il convient de mentionner que la limitation de l'admission des fournisseurs de prestations à pratiquer à charge de l'assurance-maladie (LAMal) est toujours appliquée par notre canton. Elle a été prolongée de trois années complémentaires, soit jusqu'à fin juin 2019. Depuis l'entrée en vigueur de cette mesure, plus de 360 demandes de droit de pratique de médecins ont été refusées.

### **Surveillance des professionnels et institutions de santé**

Le service du médecin cantonal (SMC) de la DGS a reçu 267 plaintes, dirigées contre des professionnels ou institutions de santé. Trois amendes ont été infligées, l'une pour publicité non conforme et deux pour des pratiques professionnelles ne respectant pas les exigences en vigueur. Le groupe risque pour l'état de santé et inspecteurat (GRESI) du SMC a procédé aux inspections annoncées et

inopinées selon le concept de surveillance du service.

## Régulation sanitaire

	2014	2015	2016
Taux d'autorisations de pratiquer délivrées dans les 7 jours	71,5%	81,9%	74%

Autorisations d'exercer une profession de la santé en 2016 (arrêtées au 12.12.2016)	Attestations d'inscription	
	pratiques complémentaires	techniciens-dentistes
	245	2

	2014	2015	2016
Taux de visites d'EMS par an	100%	100%	100%
Taux de correction des anomalies dans l'année après la visite annoncée d'EMS	100%	100%	100%
Taux de visites d'autres institutions de santé	39 inspections	27 inspections 100%	29 inspections 100%

Autres données relatives à la période entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 22 décembre 2016

Contrôle de traitement des addictions: annonce électronique des prescriptions médicales de stupéfiants (état au 5.12.2016)	1'372 traitements en cours 79 nouveaux traitements 328 fins de traitements
Ordonnance fédérale sur les dispositifs médicaux (ODim): inspections de cabinets pour les dispositifs médicaux (stérilisation)	44 lieux de pratique ou cabinets, soit 169 professionnels, remédiations comprises
Surveillance des manifestations (concepts sanitaires)	13 inspections de concepts sanitaires de manifestations
Etablissements pour personnes handicapées (EPH)	3 institutions inspectées
Organismes d'aide et de soins à domicile (OASD)	4 inspections d'équipes de soins

## Commission de surveillance des professions de la santé et des droits des patients

L'année 2016 a été marquée par la remise, au mois de mars, d'un rapport d'évaluation de la commission de surveillance des professions de la santé et des droits des patients (CSPSPD) par le directeur de l'Institut de droit de la santé de l'Université de Neuchâtel, le professeur Olivier Guillod. L'appréciation générale du fonctionnement de la commission est positive. Les modifications législatives découlant des conclusions de ce rapport – principalement relatives aux modalités de saisine de l'instance de médiation – devraient entrer en vigueur courant 2017. Par ailleurs, la commission de surveillance a pu compter, dès le mois d'octobre 2016, sur l'aide d'une juriste auxiliaire, l'idée étant d'endiguer un retard accumulé dans la rédaction des décisions.

Les statistiques comparatives pour les années 2014 à 2016 sont les suivantes:

DEAS – DGS – CSPSPD	2014	2015	2016 (état au 19.12)
Nombre de plaintes et/ou de dénonciations reçues	39	71	74
Décisions de classements immédiats par le bureau	12	21	15
Renvois en médiation	-	-	-
Décisions incidentes	4	-	6
Décisions de classement après instruction	16	20	31
Décisions d'injonction	-	-	-
Décisions prononçant un avertissement	2	5	1
Décisions prononçant une amende	-	4	1
Décisions prononçant un blâme	1	3	1
Propositions de suspension ou de radiation	-	4	1

## K03 Sécurité sanitaire du canton, promotion de la santé et prévention

### PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

#### Promouvoir une politique de santé durable et prévenir les maladies

Durant le premier trimestre 2016, une première mouture du concept cantonal de promotion de la santé et de prévention 2030 a été soumise en consultation à l'ensemble des partenaires ayant un rôle à jouer dans ce domaine à Genève. Fruit d'une réflexion interdisciplinaire menée sous l'égide du Conseil d'Etat, ce document fixe les priorités d'intervention qui guideront l'action publique en la matière pour les quinze prochaines années. Les résultats de cette consultation ont permis au comité de pilotage de compléter et de finaliser le concept cantonal.

La révision de la politique cantonale de promotion de la santé et de prévention se poursuit avec le développement d'un plan cantonal 2017-2020 qui vise à traduire les priorités du concept en mesures concrètes à mettre en œuvre avec l'ensemble des acteurs concernés. Issus des milieux publics, parapublics, associatifs et privés, ces derniers ont été invités à contribuer activement à l'élaboration du plan cantonal lors d'un événement participatif organisé en avril 2016.

Les efforts de prévention du surpoids et de l'obésité se sont poursuivis dans le cadre du plan d'action cantonal 2011-2016 avec la mise en œuvre des 23 projets du programme d'action cantonal «Marchez et mangez malin!», soutenu par Promotion Santé Suisse. Une étape importante a été franchie avec le renouvellement de la stratégie et des mesures du programme

«Marchez et mangez malin !» pour la période 2017-2020, qui permettra la poursuite du soutien financier, par Promotion Santé Suisse, des actions en faveur des enfants et des jeunes. En parallèle, l'association Fourchette verte Genève a poursuivi la mise en œuvre du contrat de prestations portant sur la labellisation des lieux de restauration collective. La promotion de l'alimentation saine et de l'activité physique régulière auprès de la population générale s'est poursuivie par le biais d'un soutien financier à des associations œuvrant dans le domaine, telles que Pro Vélo Genève ou Je Cours pour ma Forme.

En matière de santé urbaine, le DEAS a contribué aux réflexions stratégiques liées au concept cantonal du développement durable 2030, au concept agriculture 2030, à la stratégie air 2030 ainsi qu'à la mise à jour du plan directeur cantonal, permettant ainsi d'inclure ou de renforcer les aspects sanitaires.

Conformément à la nouvelle loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et les divertissements (LRDBHD) et à son règlement d'exécution, le DEAS a déployé le dispositif permettant d'exiger un concept de prévention et de réduction des risques de consommations excessives d'alcool et autres substances psychotropes dans certaines manifestations. Pour répondre aux nouvelles exigences légales, un important travail d'information a été réalisé auprès des communes. De leur côté, les organisateurs ont été épaulés gratuitement par les partenaires subventionnés. En tout, 22 organisateurs de manifestations cantonales ou communales ont dû élaborer un concept. Cette première année a permis de préciser les critères d'assujettissement des manifestations et les mesures minimales obligatoires à retenir en fonction des risques présentés.

L'élargissement des activités de promotion de la santé mentale et de prévention des troubles psychiques s'est poursuivi avec l'octroi de soutiens financiers à six projets ou associations genevoises actives dans ce domaine (Stop Suicide, Trajectoires, Le Refuge, Resiliam, Association Centre de consultation pour les victimes d'abus sexuels (CTAS) et Onex Santé). Un groupe de travail créé en décembre 2015 s'est réuni à cinq reprises en 2016, avec pour objectif de contribuer à définir les besoins, objectifs et priorités d'action pour la promotion de la santé mentale et la prévention des troubles psychiques dans la future politique cantonale de promotion de la santé et de prévention. Le groupe a travaillé à la formulation de recomman-

datations. Enfin, un événement réunissant plus de cent partenaires a permis, à la suite du forum participatif de 2015, de poursuivre le travail de mise en réseau et de connaissance des acteurs et projets genevois dans le domaine de la santé mentale.

La mise en œuvre des objectifs de prévention et de promotion de la santé des personnes âgées du plan cantonal 2011-2016 s'est poursuivie, notamment à travers l'octroi de subventions accordées à divers projets, tels que les cours «Être et rester mobile» de l'Association transports et environnement (ATE) ou ceux dispensés par l'association Urban Training, par exemple. Le DEAS a également constitué un groupe d'experts du domaine «Bien vieillir en santé», dont les recommandations ont permis de définir les besoins, objectifs et priorités d'action du volet «personnes âgées» du concept cantonal de promotion de la santé et de prévention 2030.

Le Conseil d'Etat a maintenu ses efforts de lutte contre les inégalités de santé, notamment en accordant un soutien financier à plusieurs associations actives en matière de promotion de la santé auprès de populations en situation de vulnérabilité, telles que l'Entraide protestante suisse (EPER), l'Association pour la promotion des droits humains (APDH), l'Université populaire albanaise (UPA) ou la Fédération romande des consommateurs (FRC).

L'année 2016 a également vu le renouvellement des contrats de prestations des associations subventionnées par le canton pour mettre en œuvre sa politique de lutte contre le VIH/sida et les autres infections sexuellement transmissibles. Les objectifs et prestations en faveur des différents publics cibles ont été redéfinis sur la base des dernières données épidémiologiques, des nouvelles recommandations fédérales et internationales, ainsi que des résultats d'une évaluation externe mandatée par le canton. Les actions soutenues par le canton depuis le début de l'épidémie ont ainsi contribué à la stabilisation du nombre de nouveaux cas diagnostiqués à Genève observée ces dernières années.

L'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les épidémies (LEp), le 1<sup>er</sup> janvier 2016, a conduit à une révision de la législation cantonale. En parallèle, avec la nouvelle ordonnance du Département fédéral de l'intérieur sur la déclaration d'observations en rapport avec les maladies transmissibles de l'homme, un important travail d'information a été mené auprès des médecins

sur les changements de la procédure de déclaration.

Le Conseil d'Etat a clos le dispositif Osiris «réduit» qui avait été déployé suite à l'augmentation du nombre de demandeurs d'asile. De même, un groupe de travail piloté par le DEAS a permis de coordonner les actions des acteurs socio-sanitaires pour maîtriser les risques infectieux, notamment en lien avec la tuberculose. Ce groupe a également été mis en veille. En revanche, le suivi de la problématique de la santé mentale chez les requérants d'asile est toujours en cours.

Le programme cantonal de vaccination contre le virus du papillome humain (HPV) se poursuit et a été élargi cette année aux garçons.

## PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

### Promotion de la santé et prévention des maladies

#### Maladies transmissibles

	2014	2015	2016
Taux d'enfants de 28 mois vaccinés avec deux doses de vaccin contre la rougeole	94%	94%	94%
Taux de retour des annonces de maladies à déclaration obligatoire par les médecins	94%	90%	85% (nouvelle procédure instaurée par l'OFSP)
Nombre d'infections récentes et anciennes VIH diagnostiquées par an	51 (au 30.11)	62 (au 30.11)	58 (au 30.11)

#### Annonces de maladies à déclaration obligatoire

	2014	2015	2016
Laboratoires	2'338	3'302	3'138
Médecins	803	864	871

#### Alimentation saine et activité physique régulière

	2014	2015	2016
Taux de prévalence du surpoids chez les enfants de 5-6 ans scolarisés à Genève, selon courbes de référence internationales recommandées par l'OMS	9,6%	Non disponible*	Non pertinent*
Taux de prévalence de l'obésité chez les enfants de 5-6 ans scolarisés à Genève, selon courbes de référence internationales recommandées par l'OMS	3,2%	Non disponible*	Non disponible*

\* Cet indicateur a été supprimé dès 2014 en raison de la fréquence de l'étude, qui n'a lieu qu'une fois tous les trois ans.

#### Alcoolisation aiguë chez les jeunes

	2014	2015	2016
Nombre de cas d'admissions par an aux HUG de jeunes de moins de 16 ans pour alcoolisation aiguë	25 (au 30.06)	16 (au 30.06)	16 (au 30.06)

### Alliance genevoise contre la dépression

	2014	2015	2016
Nombre d'appels reçus sur la ligne téléphonique d'information, de conseil et d'orientation à propos de la dépression (financement de la ligne repris par les HUG en 2013)	Plus disponible*	Plus disponible*	Non pertinent*

\*Depuis février 2014, la ligne téléphonique est transférée au service des urgences psychiatriques des HUG. Cette redirection ne permet pas de comptabiliser les appels, qui sont désormais mêlés à ceux du service.

### Protection des animaux

	2014	2015	2016
<b>Protection des animaux</b>			
Rapports d'expériences sur animaux	400	378	355
Nouvelles demandes d'expériences sur animaux	193	181	191
Contrôles d'expérience	84	81	69
<b>Animalerie</b>			
Accréditations	1	0	1
Contrôles annuels obligatoires	13	11	11

### Aide sanitaire d'urgence

A la suite de la notable amélioration des temps de la prise en charge pré-hospitalière en 2015 grâce à la mise en place du système d'aide à l'engagement et de la téléphonie de la centrale 144, 2016 a été une année de consolidation.

Les objectifs préétablis de conformité des délais d'intervention pour la prise en charge des patients par l'Interassociation de sauvetage (IAS) ont été globalement respectés dans le canton.

		2014	2015	2016	
Taux de respect des délais d'intervention en zone	Urbaine (< 10 min)	91,6%	-	Indisponible jusqu'au 31.12.2016	
	Rurale (< 15 min)	95,7%	-	Indisponible jusqu'au 31.12.2016	
Taux de conformité des contrôles	Du matériel sanitaire des ambulances	100%	89%	80%	
Taux de conformité des contrôles inopinés	Des équipages des ambulances selon les normes IAS	Urgences	100%	100%	100%
		Transferts	100%	98%	100%

### Sécurité sanitaire

Le service du pharmacien cantonal (SPhC-DGS) assure la surveillance du marché des produits thérapeutiques et chimiques. Il a réalisé 171 inspections concernant des institutions de santé et la vente de produits thérapeutiques, ainsi que 186 inspections en application de la loi fédérale sur les produits chimiques (LChim). En septembre, les règlements d'application de la loi sur la santé ont été modifiés afin de permettre, sous certaines conditions, la vaccination contre la grippe, en pharmacie.

La commission cantonale d'éthique de la recherche, pilotée par le SPhC, a examiné 321 protocoles de recherche, dont 71 dans le cadre d'études multicentriques. Sur les 250 protocoles se déroulant exclusivement sur le canton, sept ont été refusés, tandis que sept ont reçu un avis de non-entrée en matière.

Le service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV-DGS) a, pour sa part, contrôlé le marché des denrées alimentaires et des objets usuels en réalisant près de 3'500 inspections dans environ 2'800 établissements publics différents. De plus, concernant les denrées alimentaires et les objets usuels, plus de 8'000 produits ont été contrôlés lors de campagnes d'analyses organisées au niveau cantonal, romand ou national, avec un taux de non-conformité proche de 17%. A relever que le SCAV a piloté deux campagnes de contrôles nationales en 2016, une relative aux vins et l'autre aux cosmétiques.

L'objectif de permettre aux inspecteurs de prélever des échantillons en vue de contrôle d'hygiène toutes les deux inspections au minimum est en passe d'être réalisé grâce à l'augmentation de la capacité analytique du laboratoire de microbiologie et à l'amélioration de la planification des inspections. Par ailleurs, le SCAV a mis en place un système où il impose dorénavant des cours relatifs à l'hygiène et à l'autocontrôle pour les entreprises montrant de trop importants manquements dans ces domaines.

Concernant le contrôle des eaux de piscine, le SCAV a analysé 422 échantillons d'eaux de baignade et mené 195 visites de contrôle. Des non-conformités ont été relevées dans environ 154 cas.

#### Nombre d'inspections par année

Domaine	2014	2015	2016
Produits thérapeutiques	174	179	171
Produits chimiques	199	190	186
Fabricants/distributeurs de denrées alimentaires (DA)	3'214	3'031	3'142
Manifestations publiques (DA)	482	364	291
Animaux abattus inspectés (sauf volailles)	3'733	3'351	~3'250
Piscines	175	202	195

A noter que pour les trois premiers trimestres de 2016, le nombre d'animaux abattus est légèrement en baisse par rapport à 2015 (-3%). Comme observé depuis quelques années, une chute a été constatée au niveau du nombre de bovins abattus, passant de 342 unités en 2015 à 254 en 2016. Ce recul est dû à une baisse de

moitié des abattages de bovins à l'abattoir de Loëx.

## Renforcer la protection de la population

La sécurité publique relative aux chiens est maîtrisée, mais nécessite néanmoins une vigilance soutenue. Les chiens mordeurs annoncés au service suivent une procédure bien établie et rodée, qui permet de maîtriser au mieux le risque. Par mesure de sécurité publique, les annonces d'agressions canines sont traitées de manière prioritaire. Pour rappel, les vétérinaires, les médecins, les responsables de refuges ou de pension pour animaux, les éducateurs canins et les organes de douanes et police ont l'obligation d'annoncer les accidents au service.

Chiffres-clés	2014	2015	2016
Agressions par des canidés	224 (dont 103 sur humains)	254 (dont 115 sur humains)	246 (dont 92 sur humains)
Mesures envers les propriétaires	102	94	75
Tests étatiques de maîtrise et de comportement (TMC) et évaluations	207	180	140

## Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

Concernant le retardement de l'entrée en EMS des personnes âgées (K01.04), l'âge d'entrée en EMS pour la période du 31 mai au 31 octobre 2016 est même supérieur à la cible (83,3 ans), soit 85 ans. Ce résultat, en tant qu'indicateur de l'efficacité du réseau de soins, notamment des soins à domicile, est donc bon; des fluctuations sont cependant attendues.

La durée moyenne de séjour en EMS des résidents décédés entre le 31 octobre 2015 et le 31 mai 2016 était de 3,1 ans. Cette durée, inférieure à la cible (3,3 ans), est stable. Elle indique qu'une réduction supplémentaire de la durée de séjour sera très difficile à obtenir. Des fluctuations importantes de cette durée sont possibles lors du décès de résidents ayant des durées de séjours très élevées.

Dans le cadre de la planification sanitaire, concernant l'amélioration du traitement administratif et financier des hospitalisations hors canton (K02.01), le taux de réponse dans les trois jours attestant de la garantie de paiement des hospitalisations hors canton est très satisfaisant: il s'établit à 98% à fin novembre 2016.

Le nombre de demandes de garantie traitées atteint son niveau le plus élevé depuis 2011 (environ 490 par trimestre). Il était d'environ

300 par trimestre en 2011, 430 en 2012, 485 en 2013, 422 en 2014 et 470 en 2015.

En ce qui concerne la sécurité sanitaire, la promotion de la santé et la prévention (K03), les objectifs figurant au budget du programme ont été globalement atteints, tant en termes de délais de traitement des dossiers qu'en termes de prestations, de respect des cadences des contrôles, des inspections et des analyses, compte tenu des risques inhérents à chaque domaine d'activité.

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.



# L Economie

## L01 Développement et soutien à l'économie

L'année 2016 a été caractérisée par un environnement économique exigeant et délicat. Les obstacles liés au développement de l'économie mondiale, notamment la crise de l'endettement et une croissance anémique, ont fortement influencé l'évolution économique de notre canton. En outre, la décision de la BNS d'abandonner le taux plancher le 15 janvier 2015 pèse encore sur la compétitivité des entreprises de notre région. Ceci étant, les incertitudes liées à la mise en œuvre de l'initiative contre l'immigration de masse tendent à se réduire.

Dans ce contexte, l'objectif du programme de développement et de soutien à l'économie a été de maintenir un tissu économique genevois performant en préservant des conditions cadre attractives et de favoriser l'innovation dans le but de renforcer la compétitivité des entreprises du canton. Ainsi, le Conseil d'Etat a, d'une part, poursuivi l'implémentation des objectifs prioritaires de la stratégie économique cantonale 2030 et, d'autre part, dans le cadre des mesures d'accompagnement non récurrentes liées à la mise en œuvre de la RIE III, développé le projet de création d'une fondation dédiée à soutenir l'innovation et accompagner les PME durant les phases de transition numérique et environnementale. Au travers de cette mesure, le Conseil d'Etat vise la mise en place d'un écosystème tourné vers l'innovation.

### PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Les objectifs prioritaires de la Stratégie économique 2030 sont le soutien à l'innovation, le renforcement des pôles d'excellence de notre région et le soutien à la diversification du tissu économique. Le Conseil d'Etat a poursuivi ses efforts pour stimuler les entreprises en créant des plateformes d'échanges permettant le développement de nouvelles opportunités d'affaires. Il a renforcé les interrelations entre les acteurs des pôles d'excellence de l'économie genevoise afin de mieux répondre aux enjeux de ces pôles.

Dans le cadre de la RIE III, le Conseil d'Etat a soutenu le projet de loi visant à soutenir l'innovation par le biais d'une fondation. L'objectif de ce projet est de renforcer l'écosystème d'innovation en mettant sur pied une fondation qui soutient, par des aides financières, tout projet innovant, quels que soient le type d'innovation ou la

branche économique considérés, mais prioritairement dans les domaines des technologies vertes et des technologies de l'information. L'enjeu majeur pour l'Etat dans les années à venir sera d'accompagner et de gérer, dans le cadre des politiques publiques, la transition numérique et énergétique en tenant compte notamment de la dimension liée à l'emploi et à la compétitivité des entreprises de notre région. Les fondements qui ont fait la prospérité de Genève jusqu'ici sont en profonde mutation et les répercussions sociales s'avèrent importantes.

### PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Le Conseil d'Etat a constitué un groupe de travail, en collaboration étroite avec les départements concernés par l'activité économique et le dispositif de soutien aux entreprises, dans le but de simplifier les procédures administratives liées aux entreprises. Le groupe de travail s'est attelé à pointer des initiatives, à proposer des simplifications et à apporter des solutions à des problématiques liées à la vie des PME dans leurs échanges quotidiens avec l'administration. Ce projet vise notamment à insuffler un état d'esprit plus orienté sur l'entreprenariat dans l'administration en la sensibilisant aux enjeux économiques et à rendre l'administration plus accessible.

Afin de promouvoir les atouts de notre région et de soutenir les entreprises locales dans le développement de nouveaux marchés, le conseiller d'Etat chargé de l'économie a conduit une délégation en Iran. Cette mission a permis à des entreprises de notre région de développer des synergies avec les entreprises locales.

En outre, le conseiller d'Etat chargé de l'économie a mené différentes actions pour développer l'écosystème *fintech*; il a également soutenu le dialogue financier entre la Suisse et la Chine et a inauguré le Campus Biotech Innovation Park, incubateur *biotech* et *medtech*.

## L02 Mise à disposition et exploitation d'infrastructures économiques

### PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

La modification des statuts des Ports Francs et entrepôts de Genève (PFEG), en 2015, a permis

de transformer les actions aux porteurs en actions nominatives. Ce travail s'est achevé en 2016, de telle sorte qu'aujourd'hui tous les détenteurs d'actions sont connus œuvrant ainsi dans le sens de la transparence. En outre, le conseil d'administration a décidé de mandater une société externe afin de renforcer les contrôles sur les marchandises entrant dans ses entrepôts, en complément du travail des douanes, en sous-effectif. L'objectif est, en particulier, de cibler les marchandises provenant du Moyen-Orient. En effet, en raison des différents théâtres de conflit, de nombreuses pièces historiques sont soustraites du patrimoine pour être acheminées chez des collectionneurs peu scrupuleux. A plusieurs reprises, le système de traçabilité mis en place par les PFEG a permis à la justice de retrouver des pièces volées et de les restituer. L'ensemble de ces éléments est conforme à la feuille de route fixée par le département de la sécurité et de l'économie à l'automne 2015.

## L03 Régulation du commerce

### PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

#### Mise en œuvre de la loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement (LRDBHD)

La nouvelle loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement (LRDBHD) est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016. L'ensemble des établissements publics a dû déposer une demande de mise en conformité. Ces démarches devaient être réalisées en 2016, mais une partie non négligeable des établissements (près de 20%) ne les a pas effectuées durant cette période. Un ultime délai leur a été octroyé pour entamer la procédure de mise en conformité. En cas de non-respect, les établissements ne seront plus au bénéfice d'une autorisation d'exploiter et devront être fermés.

#### Nouvelle loi sur les taxis

Le Conseil d'Etat a promulgué, le 7 décembre 2016, la nouvelle loi sur les services de transport de personnes, intitulée «loi sur les taxis et les voitures de transport avec chauffeur». Elle introduit une simplification de la réglementation, à l'instar de ce qui se pratique dans certaines villes et cantons suisses, et la prise en compte de nouvelles façons d'exercer la profession de

chauffeur professionnel. Le règlement d'application sera rédigé en consultation avec les milieux concernés.

#### Heures d'ouverture des magasins

L'électorat genevois a refusé l'initiative populaire «Touche pas à mes dimanches!» et a accepté le contre-projet qui permet l'ouverture des magasins trois dimanches par année sous réserve de l'existence d'une convention collective de travail étendue. Cette révision de la loi sur les heures d'ouverture des magasins est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Autorisations délivrées	2014	2015	2016
Etablissements publics (LRDBH)	2'770	2'800	2'672
- dont cafés-restaurants	1'924	1'902	1'884
Manifestations au sens de la LSD <sup>1)</sup>	2'043	2'384	-
Événements d'importance cantonale	-	-	30
Vente d'alcool à l'emporter (LVEBA)	350	331	247
Animations musicales (LRDBH)	564	773	433
- d'où plaintes pour nuisances sonores	103	31	35

<sup>1)</sup> Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la délivrance de ces autorisations est de compétence communale.

Le secteur des établissements publics reste très stable. Le cycle de changement de propriétaire/exploitant par année est également stable, mais se caractérise par un taux de rotation toujours élevé de 1/3 par année. Il faut toutefois relever qu'un taux similaire est observé dans toute la Suisse.

La stabilité des demandes de vente à l'emporter de boissons alcooliques (LVEBA) a amené à poursuivre les contrôles nocturnes pour s'assurer du respect de l'interdiction de la vente d'alcool entre 21h et 7h du matin. La nouvelle LRDBHD permet désormais des achats-tests. Ceux-ci sont planifiés pour 2017.

2'437 contrôles ont été menés par le service de la métrologie en 2016. Le canton de Genève est ainsi en phase avec les objectifs fixés par l'institut fédéral de métrologie METAS.

Les contrôles des balances concernant la vente brute pour net ont démontré que de nombreux commerces ne déduisent pas le poids de l'emballage avant la pesée. Ces contrôles ont débouché pour la première fois sur des avertissements et des sanctions.

Les contrôles concernant la loi sur les taxis et limousines et celle sur les transporteurs étrangers ont perduré. Ils représentent 47 journées de contrôles.

## Registre du commerce

Dossiers traités par le RC	2014	2015	2016
Inscriptions nouvelles	3'603	3'469	3'832
Modifications	15'043	14'389	15'611
Radiations	2'845	2'269	2'768
<b>Total</b>	<b>21'491</b>	<b>20'127</b>	<b>22'211</b>

Le nombre de dossiers traités par le registre du commerce est en augmentation à tous les niveaux (inscriptions nouvelles, modifications et radiations). Le site Internet fournit quotidiennement à plus de 7'000 utilisateurs des renseignements juridiques sur les 43'000 entités inscrites à Genève.

## L04 Surveillance du marché du travail

### PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

#### Contrôle du marché du travail et application des mesures d'accompagnement

L'office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) a la compétence de mener des enquêtes d'observation du marché du travail et des contrôles dans les secteurs qui ne sont pas réglementés par une convention collective de travail (CCT) étendue, dans les secteurs qui sont couverts par un contrat-type de travail et auprès des entreprises tenues de respecter les conditions de travail et prestations sociales en usage, dont notamment celles actives sur un marché public.

En 2016, 1'999 contrôles et observations d'entreprises ont été menés par l'OCIRT, en complément de ceux effectués par les commissions paritaires.

#### Contrôles effectués auprès des entreprises suisses

	2014	2015	2016
Nombre d'entreprises contrôlées	1'391	1'351	1'366
Nombre de travailleurs contrôlés	13'877	15'399	10'719
% d'entreprises en ordre	73%	78%	73%
% des entreprises en infraction ayant corrigé leur situation	82%	83%	65%

S'agissant des contrats-type de travail (CTT) avec salaires minimaux impératifs, l'OCIRT a finalisé la campagne de contrôles auprès des entreprises actives dans le montage et le démontage des stands. 161 entreprises du

secteur ont été contrôlées. Sur les 132 entreprises ayant des travailleurs soumis au CTT, 21 ont refusé de renseigner et 75 étaient en infraction aux salaires minimaux. Parmi ces dernières, 67 ont mis les salaires en conformité. Des sanctions ont été prononcées à l'encontre de celles ayant refusé de renseigner ou de se mettre en conformité. Une campagne de contrôles est par ailleurs en cours dans le secteur de l'économie domestique.

#### Contrôles effectués auprès des entreprises étrangères détachant du personnel à Genève et auprès des indépendants étrangers

	2014	2015	2016
Nombre d'entreprises contrôlées	198	2'334	311
Nombre de travailleurs contrôlés	800	1'338	1'064
Nombre d'indépendants contrôlés	73	112	101
% d'entreprises en ordre	22%	32%	27%
% des entreprises en infraction ayant corrigé leur situation	58%	73%	40%
Nombre d'entreprise sous décision interdiction de détachement	18	13	29
Nombre de travailleurs dont l'activité a été arrêtée pour cause d'absence de permis	19	49	21
Nombre d'indépendants dont l'activité a été arrêtée pour cause d'infraction à l'obligation de documentation	37	30	33

Il convient de souligner que les résultats d'infractions aux salaires minimaux ou de sous-enchères salariales ne reflètent pas le risque global de sous-enchère salariale dans la mesure où les campagnes de contrôles sont précisément menées dans les secteurs identifiés comme à risque. Dans le domaine du détachement, l'OCIRT traite essentiellement les situations d'infraction transmises par les commissions paritaires.

L'OCIRT établit aussi les documents reflétant les conditions de travail et prestations sociales en usage à Genève, qui servent de référence lors de l'analyse de la sous-enchère salariale. Les usages sont définis pour 24 secteurs professionnels. 3'334 entreprises se sont engagées à respecter les usages de leur branche.

#### Contrôle des conditions de travail sur les marchés publics

En étroite collaboration avec les partenaires sociaux et les autorités adjudicatrices, l'OCIRT procède au contrôle des conditions de travail des entreprises suisses et étrangères actives sur les marchés publics. Par ailleurs, l'OCIRT contrôle le respect de l'obligation d'annonce des sous-traitants actifs sur le marché public de la construction.

	2014	2015	2016
Nb d'entreprises exclues des futurs marchés publics	16	40	45
Nombre de suspensions de sous-traitants non annoncés sur des marchés publics	0	25	21

## Santé et sécurité au travail

1'489 contrôles ont été effectués en 2016 en matière de santé et de sécurité au travail.

Conformément aux objectifs fixés par le SECO, l'OCIRT a poursuivi en particulier la campagne de sensibilisation et de contrôle en matière de risques psychosociaux. Une campagne de contrôles du système d'évaluation de la santé et de la sécurité au travail a par ailleurs été menée dans le secteur des blanchisseries-teintureries.

## Travail au noir

### Lutte contre le travail au noir

Résultats des contrôles (année 2016)

Instances	Année	Contrôles		Infractions							
				LEtr		AVS		AI	Impôts à la source		
				E	T	E	T	E	T	E	T
OCIRT <sup>1</sup>	2016	401	2'457	78	185	32	52	-	32	52	
	2015	330	2'738	51	165	19	34	-	19	34	
	2014	323	2'457	69	216	21	51	-	21	51	
OCE/AFC/OCAI <sup>2</sup>	2016	285	434	-	-	-	-	0	12	25	
	2015	330	1'498	-	-	-	-	0	6	16	
	2014	183	1'051	-	-	-	-	9	8	21	
OCPM	2016	3	3	3	3	-	-	-	-	-	
	2015	89	89	89	89	-	-	-	-	-	
	2014	229	229	229	229	-	-	-	-	-	
CCGC <sup>3</sup>	2016	823	31'066	-	-	-	412	-	-	-	
	2015	986	22'630	-	-	<sup>3</sup>	1'846	-	-	-	
	2014	933	25'831	-	-	272	810	-	-	-	

<sup>1</sup> Les contrôles effectués par l'OCIRT et la CCGC sont orientés «entreprise». Il peut en découler une variation importante du nombre des travailleurs contrôlés d'une année à l'autre.

<sup>2</sup> Les contrôles effectués par l'OCE, l'AFC et l'OCAI sont orientés «travailleurs». Il peut en découler une variation importante du nombre des entreprises contrôlées d'une année à l'autre.

<sup>3</sup> Non renseigné par la CCGC

S'agissant des contrôles OCIRT, 30 ordonnances de condamnation pour violation de la LEtr sont parvenues à l'OCIRT en 2016.

En complément de ce tableau, il convient de relever que l'Hospice général a examiné 455 dossiers de manière complète et effectué 378 contrôles de terrain. 184 mesures ont été prises (notamment l'arrêt de l'aide sociale). Plus de 44% des contrôles de terrain révèlent au moins une non-conformité.

La lutte contre le travail au noir a permis de facturer quelque 1,9 millions d'arriérés de cotisations et de récupération de prestations chômage indues.

Une hausse des infractions est constatée.

## Main d'œuvre étrangère

Le service de la main-d'œuvre étrangère a examiné 3'295 dossiers en 2016, un chiffre légèrement inférieur à celui de 2015. Il convient de souligner que les contingents accordés par la Confédération pour 2016 étaient similaires à ceux de 2015. La situation économique toujours difficile et les incertitudes ne sont pas étrangères au fait que le nombre de demandes d'autorisations de travail pour des ressortissants non-européens ait diminué. De plus, dès septembre 2016, l'exiguïté des contingents, en particulier des permis B, a fait que nombre de demandes n'ont pas été déposées ou ont alors été reportées.

	2014	2015	2016
Autorisations de travail B acceptées (Etats tiers)	451	433	370
Autorisations de travail L acceptées (Etats tiers)	327	266	289

A relever que contrairement aux années précédentes, le nombre d'autorisations non contingentées a aussi accusé une légère baisse (autorisations de 120 jours dans l'année). Il en va de même du nombre de demandes déposées par des prestataires de service européens actifs en Suisse.

Finalement, les activités du service ont généré des émoluments d'un montant de 674'325 francs (chiffre stable par rapport à 2015).

## PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

### Formation

Près de 1'461 personnes ont assisté à 48 cours, consacrés notamment au rôle de l'OCIRT, aux conditions de travail applicables dans les stages et sur les marchés publics genevois, à la prévention des risques psycho-sociaux et à l'enregistrement du temps de travail.

## Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

### Développement et soutien à l'économie

Dans un environnement économique difficile, marqué par la force du franc et une concurrence accrue entre les places économiques, les objectifs 2016 du SPEG ont été partiellement atteints. Le SPEG a attiré plus de 22 entreprises

étrangères qui envisagent de créer 254 emplois d'ici trois ans. Dans le cadre de ces activités de prospection, le SPEG s'appuie sur le réseau des agents du Greater Geneva Bern area, notamment sur les marchés américains et chinois.

Par ailleurs, afin de promouvoir l'entrepreneuriat, le SPEG a organisé plus de cinquante événements en lien avec la création d'entreprises (formations, séminaires, petits déjeuners). Ces événements visent à fournir des informations sur les démarches administratives et présenter le dispositif de soutien cantonal aux entreprises. Ils permettent aux participants d'échanger avec des experts. Il est à relever que plus de 690 entreprises genevoises ont bénéficié de prestations du SPEG et du dispositif de soutien aux entreprises.

Dans le cadre du renforcement des pôles d'excellence genevois, les plateformes de promotion sectorielles Alp ICT, Bioalps, Cleantechalps et Micronarc ont apporté leur appui à 94 sociétés genevoises. Ces plateformes font partie du programme de mise en œuvre définie dans le cadre de la nouvelle politique régionale (NPR).

### **Régulation du commerce**

L'objectif d'assurer la qualité des inscriptions au registre du commerce est atteint, tout comme celui relatif à l'enquête de satisfaction réalisée tous les deux ans pour les chambres de commerce latines.

Les objectifs concernant l'optimisation du délai de traitement des autorisations et des contrôles métrologiques sont atteints. Les objectifs en matière d'inspections sur le terrain ne sont pas atteints. Cela est dû, d'une part, à une réduction de l'équipe des inspecteurs de sept à cinq personnes et, d'autre part, à une mobilisation de l'équipe d'inspection dans le cadre de l'examen des autorisations LRDBHD qui a dû être renouvelée suite à l'entrée en vigueur du nouveau dispositif légal.

### **Surveillance du marché du travail**

L'ensemble des objectifs en matière de contrôle du marché du travail est atteint. A relever que le service de l'inspection de travail a effectué un total de 1'999 contrôles en application des mesures d'accompagnement et ainsi dépassé de 25% l'objectif fixé par le SECO.

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.

# M Finance et impôts

## M01 Impôts, taxes et droits

Ce programme présente la particularité d'être exclusivement constitué de flux financiers et de ne pas contenir de prestations publiques. Le détail de ces flux et les explications qui s'y rapportent figurent dans le rapport sur les comptes de l'Etat.

Le programme M 01 est principalement concerné par la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III), dont les développements récents sont commentés dans la première partie de ce rapport de gestion (point 2 : Unifier la fiscalité des entreprises). Il convient également de mentionner les travaux de réévaluation du parc immobilier et la réforme de la fiscalité immobilière qui en découlera, la révision de l'imposition à la source, certains effets au niveau de l'administration fiscale genevoise de l'échange international de renseignements, ainsi que des projets de lois fiscaux en lien avec le budget ou donnant lieu à des votations populaires.

### Réforme de la fiscalité immobilière

Les travaux liés à la réforme de la fiscalité immobilière ont suivi leur cours. Après la collecte des données nécessaires auprès des propriétaires, l'administration fiscale a élaboré et affiné une méthode d'évaluation. Par ailleurs, le département des finances a mené des réflexions sur diverses mesures compensatoires qui pourraient être envisagées pour atténuer l'augmentation de la charge fiscale des contribuables concernés, notamment en raison de la situation économique précaire d'une partie de ceux-ci. Ces mesures et leur impact sur les recettes fiscales supplémentaires potentielles de l'Etat sont à l'étude.

### Révision de l'imposition à la source

S'agissant de la révision de l'imposition à la source, le Conseil d'Etat avait fait valoir de fortes réserves sur l'avant-projet de loi fédérale mis en consultation en décembre 2013 par le Département fédéral des finances en rapport avec la situation du canton de Genève. Le projet déposé devant le parlement fédéral ne tenait que partiellement compte des réserves émises. Ce n'est qu'en cours de processus parlementaire que ces réserves ont pu être prises en compte, lors du travail en commission. Au final, le parlement a accepté durant l'automne 2016 une version satisfaisante, qui maintient la pratique actuelle de rectification ultérieure de l'imposition établie par l'employeur, ainsi que le

principe d'un décompte et d'une imposition annuels. Ces décisions permettent une prise en compte de la véritable situation des contribuables et évitent des graves inégalités de traitement.

### Echange de renseignements

Au plan international, les discussions en matière de transparence fiscale ont abouti à un nouveau standard en matière d'échange spontané d'informations en lien avec les décisions anticipées (*rulings*). Au niveau suisse, la législation en matière d'assistance administrative fiscale a été adaptée le 1<sup>er</sup> janvier 2017, avec pour conséquences des nouvelles obligations pour les autorités fiscales cantonales et fédérales en matière d'identification de *rulings* échangeables, de collecte d'informations et d'échange spontané en matière internationale. A cette fin, l'administration doit s'assurer de disposer de personnel suffisant et formé afin de procéder aux premiers échanges le 1<sup>er</sup> mars 2018. A cela s'ajoute l'échange automatique de renseignements, en particulier le traitement des données financières transmises par les pays étrangers dès 2018 ainsi que le traitement des déclarations pays par pays établies par les groupes d'entreprises multinationales dès 2020.

### Traitement de lois fiscales cantonales

La loi 11683 modifiant la loi sur l'imposition des personnes physiques (LIPP) (Imposition d'après la dépense selon le droit fédéral harmonisé) a été adoptée en votation populaire cantonale le 10 juin 2016. Elle a été promulguée le 1<sup>er</sup> juillet 2016 et est entrée en vigueur avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Cette loi fixe le montant minimum de la dépense à 400'000 francs et détermine comment l'imposition d'après la dépense couvre l'impôt sur la fortune, à savoir par le biais d'une majoration de 10% du montant de la dépense. Pour la période transitoire entre le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et l'issue de la votation populaire cantonale, le Conseil d'Etat avait adopté, le 16 décembre 2015, un règlement provisoire relatif à l'imposition d'après la dépense selon le droit fédéral harmonisé. Ce règlement a été abrogé le 27 juillet 2016 avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

L'initiative populaire cantonale 150: «Pas de cadeaux aux multinationales: Initiative pour la suppression des allègements fiscaux» et le projet de loi 11456 du Conseil d'Etat modifiant la loi sur l'imposition des personnes morales (contreprojet à l'IN 150) ont été tous les deux

rejetés en votation cantonale le 28 février 2016. Pour mémoire, l'initiative 150 visait à supprimer les allègements fiscaux; le contreprojet visait à apporter un peu plus de transparence à cet outil en précisant les critères d'octroi qui devaient être pris en considération par le Conseil d'Etat. Il visait également à ancrer dans la loi la pratique actuelle en matière de suivi des allègements accordés.

La loi 11685 modifiant la loi sur l'imposition des personnes physiques (LIPP) (limitation de la déduction des frais de déplacement selon le droit fédéral harmonisé) a été adoptée en votation populaire cantonale le 25 septembre 2016. Elle a été promulguée le 21 octobre 2016 et est entrée en vigueur avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Cette loi fixe un plafond à 500 francs pour les frais de déplacement nécessaires entre le domicile et le lieu de travail et est de nature à améliorer les revenus de l'Etat. Le 16 novembre 2016, un particulier a déposé un recours contre cette loi.

La loi 11803 modifiant la loi de procédure fiscale (LPFisc) (transmission obligatoire par l'employeur des certificats de salaire à l'autorité fiscale) a été adoptée par le Grand Conseil le 4 novembre 2016. Cette loi prévoit la transmission obligatoire par l'employeur des certificats de salaires à l'autorité fiscale et est de nature à améliorer les revenus de l'Etat. Son entrée en vigueur est prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

La loi 11618 modifiant la loi sur l'imposition des personnes morales (LIPM) (Mise à jour selon le droit fédéral harmonisé) a été adoptée par le Grand Conseil le 29 janvier 2016 et est entrée en vigueur le 30 mars 2016. Cette loi met à jour la loi sur l'imposition des personnes morales afin de la rendre conforme à la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes (LHID) (harmonisation horizontale). Elle reprend les dispositions de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD) lorsque la LHID est lacunaire (harmonisation verticale).

La loi 11667 modifiant la loi la loi sur l'imposition des personnes physiques (LIPP) (déduction des frais de formation et de perfectionnement selon le droit fédéral harmonisé) a été adoptée par le Grand Conseil le 18 septembre 2015 et est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Elle fixe le plafond de la déduction générale pour frais de formation et de perfectionnement à 12'000 francs, comme pour l'impôt fédéral direct.

## **M02 Gestion des actifs et passifs des patrimoines financier et administratif**

Ce programme recouvre les flux financiers significatifs, dans le compte de fonctionnement de l'Etat, liés à la gestion de la dette financière, aux variations de valeur des actifs et à la rémunération des actifs et des passifs financiers. Les données chiffrées détaillées figurent dans le rapport sur les comptes de l'Etat.

### **Taux d'intérêts**

L'objectif du budget 2016, un taux moyen de la dette inférieur à 1,7% (soit un montant des intérêts passifs de 203 millions de francs), a été atteint (1,6%) dans le cadre d'un environnement économique particulier qui a vu s'installer durant l'année 2016 des taux d'intérêts historiquement bas et négatifs, parfois jusqu'à des durées de 15 ans.

La gestion de la trésorerie et de la dette au quotidien a dû s'adapter à ce contexte contraignant, qui rend très coûteux les excédents de liquidités. Le canton a toutefois pu bénéficier de cette situation inédite, les refinancements à court terme ayant été entièrement réalisés à des taux négatifs. Ceci se traduit par une baisse de plusieurs millions de francs de la charge d'intérêt annuelle.

En parallèle, des emprunts à très long terme (20, 30 et 40 ans) ont été réalisés en 2016 à des niveaux de coûts records pour le canton (entre 0,40% et 0,60%).

### **Dette**

Le niveau de la dette à fin 2016 s'établit à 12,5 milliards de francs, contre 12,7 milliards l'année précédente. Il est à noter que l'introduction des taux négatifs a incité certains contribuables à effectuer des versements anticipés et/ou plus élevés que prévu.

L'année 2016 s'inscrit dans la continuité de la stratégie en matière de gestion des risques liés à la dette, en place depuis plusieurs années. Les principaux paramètres visant à réduire les risques de taux et de liquidité sont inchangés, le canton maintenant la part d'emprunts à taux variable inférieure à 30% et celle des emprunts à court terme inférieure à 25%.

### **Centralisation du contentieux**

La mesure 48 du plan de mesures du Conseil d'Etat vise à centraliser, au sein du service du

contentieux de la direction générale des finances de l'Etat, l'ensemble du contentieux non fiscal de l'Etat, à l'exception des créances gérées par le SCARPA (recouvrement des pensions alimentaires) et du service des contraventions. Elle a été mise en œuvre en 2016 et s'est traduite par le transfert de 31'000 créances au service du contentieux, soit 9,3 millions de francs. Une grande partie de ces créances est ancienne et les débiteurs introuvables. Cependant, le service du contentieux a encaissé 1,1 million au titre des poursuites réalisées en 2016 sur les créances centralisées et sur les actes de défaut de biens. Il a également conclu des arrangements de paiement pour 0,2 million. Les créances transférées en 2016 devraient générer des encaissements supplémentaires dans le futur, avec le fruit des poursuites contentieuses.

### M03 Péréquation financière intercantonale

Ce programme ne contient pas de prestations publiques. Il recouvre les flux financiers liés à la péréquation financière entre la Confédération et les cantons (RPT). Il a été créé en vue d'isoler et de suivre ces flux de manière détaillée dans le compte d'Etat, dès lors que ceux-ci ont un impact majeur sur la performance financière du canton. Pour l'année 2016, la facture nette du canton de Genève s'élève à 246 millions de francs, en baisse de 10 millions par rapport à 2015.

Du côté des charges, alors que la participation globale des cantons à fort potentiel à la péréquation des ressources augmente de 1,3%, celle de Genève diminue de 2,8% et atteint 346 millions de francs (-10 millions). Le canton participe également à la compensation des cas de rigueur, pour un montant de 6,4 millions de francs.

S'agissant des revenus, la compensation des charges excessives en faveur de Genève totalise 107 millions de francs, montant correspondant à celui de 2015.

Genève demeure le second contributeur au titre de la péréquation des ressources, et le troisième contributeur net de la RPT. En 2016, Bâle-Campagne et Schaffhouse rejoignent le groupe des cantons à faible potentiel de ressources. Ainsi, sept cantons contribuent au financement, alors que dix-neuf sont bénéficiaires. Cette configuration rend la défense des intérêts des cantons contributeurs encore plus difficile, tant

dans le cadre des conférences intercantionales qu'au niveau du parlement fédéral.

### Début de la troisième période quadriennale

L'année 2016 marque le début de la troisième période quadriennale. Le compromis adopté par le parlement fédéral a permis de réduire la dotation de la péréquation des ressources pour la période 2016-2019 de 165 millions au total, dont 67 millions qui allègent la facture des cantons donateurs. La solution est toutefois jugée insatisfaisante par les cantons donateurs, car elle ne corrige pas les défauts du système, tout en maintenant une sur-dotation importante. En 2016, après péréquation des ressources, l'indice du canton disposant du plus faible potentiel de ressources, le Jura, a atteint 87,3 points, se situant au-delà de l'objectif de 85% visé dans la loi. Au total, la sur-dotation se chiffre à 644 millions, dont 383 millions à la charge de la Confédération et 261 millions à la charge des cantons donateurs.

En vue de l'élaboration du troisième rapport d'efficacité, l'assemblée plénière de la Conférence des gouvernements cantonaux a créé un groupe de travail politique des cantons chargé de préparer des propositions afin d'améliorer le système de la péréquation financière. Trois représentants des cantons donateurs (ZH, ZG et GE) et trois représentants des cantons bénéficiaires (SG, GR et VS) ont participé aux travaux.

Un premier rapport soumis à consultation a été approuvé par la Conférence des cantons donateurs et a fait l'objet d'une prise de position dans le même sens du canton de Genève. La solution proposée reprenait plusieurs revendications de la Conférence des cantons donateurs. Au vu des avis partagés des différents cantons sur ce premier rapport, il a été demandé au groupe de travail politique d'effectuer de nouvelles analyses et de présenter un rapport complémentaire. Les travaux en vue d'adopter une proposition commune des cantons se poursuivent au premier trimestre 2017.

### M04 Production et perception des impôts

#### PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Durant l'exercice écoulé, l'administration fiscale cantonale (AFC) a continué à s'impliquer forte-



ment dans les travaux relatifs à la future mise en œuvre de la réforme RIE III. L'AFC a également travaillé intensivement pour le projet de réestimation du parc immobilier et pour celui concernant l'échange spontané de renseignements.

L'année 2016 a été marquée par une hausse massive des dénonciations spontanées, dont le nombre a bondi de 1113 en 2015 à 2836. Cette situation a conduit à un engorgement de la direction du contrôle qui, malgré une dotation en personnel supplémentaire, a eu des difficultés à faire face à cette très forte augmentation. Quoi qu'il en soit, cette direction a pu enregistrer une production extraordinairement élevée de 278 millions de francs (tous impôts confondus), contre 160 millions en 2015.

## PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

### Taxation des personnes physiques

Production des services de taxation	Fin 2014	Fin 2015	Fin 2016	Ecart 2016-2015
Nombre d'assujettissements de la période fiscale N-1 <sup>1)</sup>	281'659	290'340	297'749	+ 7'409
Dossiers notifiés de la période fiscale N-1 <sup>1)</sup>	214'016	218'526	262'219	+ 43'693
Production en francs (impôt cantonal)	1'189'567'000	1'660'562'000	1'835'259'000	+ 174'697'000
Nombre total de dossiers traités (toutes périodes fiscales confondues)	254'508	286'762	334'426	+ 47'664

<sup>1)</sup> Par exemple, période fiscale 2015 pour l'année civile 2016.

Grâce aux gains de productivité obtenus par le développement permanent des applications informatiques et, surtout, à l'extension des seuils de matérialité, les objectifs généraux de production ont été dépassés. Ces mesures ont aussi permis d'atteindre l'objectif fixé pour les taxations de l'année N-1 (85% des dossiers à taxer) malgré une augmentation constante des contribuables dans le contexte d'un effectif en personnel stable.

Réclamations	Fin 2014	Fin 2015	Fin 2016
Réclamations traitées	11'592	14'042	13'716
Solde des réclamations à traiter	4'186	5'185	4'735

Le nombre de réclamations traitées en 2016 est en légère diminution par rapport à l'année précédente. Cependant, le stock à traiter à fin 2016 est moins important qu'à fin 2015.

### Taxation des personnes morales

Le nombre de personnes morales assujetties à Genève pour la période fiscale 2015 (taxations faites durant l'année 2016) a augmenté d'environ

3,5% par rapport à la période fiscale précédente (1'088 contribuables en plus). En quatre ans, l'augmentation s'élève à environ 11% (3'234 contribuables supplémentaires).

Production des services de taxation	Fin 2014	Fin 2015	Fin 2016	Ecart 2015-2016
Nombre d'assujettissements de la période fiscale N-1 <sup>1)</sup>	30'424	31'522	32'613	+1'088
Dossiers notifiés de la période fiscale N-1 <sup>1)</sup>	24'191	25'331	27'850	+2'519
Production de la période fiscale N-1 (impôt cantonal) en millions CHF	497	486	501	+15
Nombre total de dossiers traités (toutes périodes fiscales confondues)	31'700	32'218	34'5538	+2'335

<sup>1)</sup> Par exemple, période fiscale 2015 pour l'année civile 2016.

### Imposition selon la dépense («forfait fiscal»)

Les dossiers des contribuables imposés selon la dépense n'étant pas tous traités au moment de l'établissement de cette statistique, nous indiquons, par le passé, les recettes estimées des trois dernières années fiscales. Ces recettes estimées étaient fondées uniquement sur les dépenses conventionnées, auxquelles était appliqué un taux moyen d'imposition de 20,5%.

Les statistiques présentées dans le présent rapport de gestion reflètent la situation réelle relative à l'imposition selon la dépense. Les chiffres mentionnés sont ceux des années fiscales 2011, 2012 et 2013, pour lesquelles les taxations sont quasiment toutes effectuées. Ils concernent les recettes effectives provenant de cet impôt, c'est-à-dire sur la base des dépenses conventionnées ou sur la base des revenus et fortune entrant dans le calcul de contrôle, ou encore de ceux retenus en application des conventions de double imposition.

Année fiscale	Nombre de contribuables	Assiette fiscale selon convention	Assiette moyenne par contribuable	Recettes cantonales
2011	712	364'126'000	511'400	90'325'000
2012	695	359'982'000	518'000	88'940'000
2013	672	358'200'000	533'000	90'213'000

Pour rappel, l'impôt de ces contribuables est perçu d'après le barème de l'impôt ordinaire. Il est cependant calculé sur la base des dépenses de ces contribuables et de leur famille. L'impôt ne doit toutefois pas être inférieur aux impôts calculés d'après le barème ordinaire sur l'ensemble des éléments bruts suivants:

- la fortune immobilière sise en Suisse et les revenus qui en proviennent;
- les objets mobiliers se trouvant en Suisse et les revenus qui en proviennent;

- c. les capitaux mobiliers placés en Suisse, y compris les créances garanties par un gage immobilier, et les revenus qui en proviennent;
- d. les droits d'auteur, brevets et autres droits analogues exploités en Suisse et les revenus qui en proviennent;
- e. les retraites, rentes et pensions de source suisse;
- f. les revenus pour lesquels le contribuable requiert un dégrèvement partiel ou total d'impôts étrangers en application d'une convention conclue par la Suisse en vue d'éviter les doubles impositions.

### Allégements fiscaux

Les allégements fiscaux (prévus aux articles 15 LIPP et 10 LIPM) sont un des instruments de la politique économique dont dispose le Conseil d'Etat pour favoriser l'implantation et la création dans le canton de Genève d'entreprises nouvelles, susceptibles d'apports substantiels à l'économie du canton, par le biais des investissements qu'elles effectuent et des emplois qu'elles créent. Les allégements peuvent également être utilisés pour favoriser la reprise ou la restructuration d'entreprises en difficulté et permettre ainsi le maintien d'emplois locaux qui seraient appelés à disparaître sans l'application d'une telle mesure. Ils peuvent être octroyés pour une durée maximale de dix ans.

Au-delà de l'impact économique, l'octroi d'allégements fiscaux ne peut être examiné que si l'absence de concurrence est avérée. Il s'agit en effet de ne pas induire de distorsions de concurrence. Chaque entreprise bénéficiant d'allégements doit ainsi développer une activité nouvelle ou, à tout le moins, se situant dans une niche d'activité qui n'est pas déjà présente à Genève. L'apport à l'économie locale lié aux allégements fiscaux se mesure également par les impôts sur le revenu perçus sur les salaires, souvent élevés, relatifs aux emplois créés.

### Bilan du traitement des dossiers d'allégements fiscaux

Trois allégements fiscaux ont été octroyés, dont deux déploieront leurs effets postérieurement à 2016. Pour ces derniers, aucune donnée concernant la période 2016 n'est dès lors disponible. L'allégement restant concerne une *start-up* active dans le domaine de l'Internet des objets. Sur la base des *business plan* remis, le montant d'impôts exonérés en 2016 pour ladite société s'élève à 5'719 francs et le nombre d'emplois créés dans le canton de Genève à 17.

Durant l'année 2016, l'administration fiscale a par ailleurs reçu deux nouvelles demandes d'allégements.

D'autre part, onze sociétés au bénéfice d'un allégement fiscal ont fait l'objet d'un contrôle approfondi concernant les objectifs qu'elles s'étaient engagées à réaliser. A ce stade des vérifications, une société a fait l'objet d'un *claw-back* (clause de retour sur allégement).

### Données effectives sur les sociétés au bénéfice d'un allégement au 31 décembre 2016

Le tableau suivant fait ressortir, pour les années 2012 à 2014, le nombre de sociétés au bénéfice d'un allégement fiscal, les collaborateurs qu'elles employaient à Genève ainsi que la masse salariale qui leur a été versée – ces deux dernières données étant basées sur les informations communiquées par les sociétés concernées. S'agissant des sociétés elles-mêmes, le tableau indique également les impôts cantonaux payés par lesdites sociétés (impôt sur le bénéfice et le capital, y compris la part cantonale à l'impôt fédéral direct), respectivement le montant d'impôts cantonaux pour lequel une exonération leur a été accordée. Il convient de relever que les données qui y figurent concernent l'entreprise dans sa globalité, y compris en cas d'allégement partiel (allégement ne concernant qu'une partie des activités déployées par les sociétés concernées).

Année fiscale	2012	2013	2014
Nombre de sociétés	41	40	37
Nombre de collaborateurs	9'084	8'896	8'270
Masse salariale versée	1'633'946'312	1'499'527'805	1'293'136'492
Estimation du montant d'impôt sur le revenu lié à la masse salariale versée <sup>1)</sup>	147'055'168	134'957'502	116'382'284
Impôts générés par les sociétés <sup>2)</sup>	42'191'877	78'615'312	82'899'939
Impôts exonérés au niveau des sociétés <sup>3)</sup>	102'894'433	93'253'270	89'729'192

<sup>1)</sup> Il s'agit ici de l'impôt cantonal sur le revenu, part cantonale de l'IFD comprise. Ce montant d'impôt a été estimé à 9% de la masse salariale versée. Ce taux standard de 9% a été déterminé en prenant en compte le salaire moyen versé sous déduction des charges sociales – part employé et d'une estimation des frais professionnels et des autres dépenses pouvant être déduites au niveau fiscal. Il a également été tenu compte, de manière forfaitaire, des salaires versés à des contribuables résidant dans un autre canton suisse (pendulaires) qui ne sont pas imposables à Genève, ainsi que de la rétrocession versée à la France en relation avec les contribuables frontaliers.

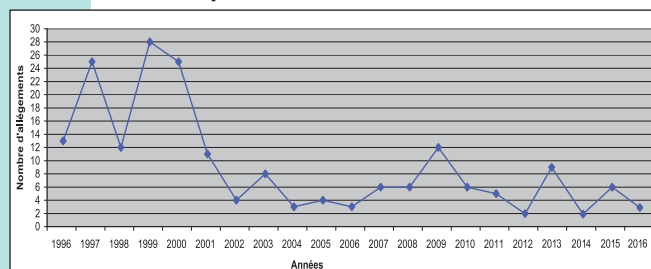
<sup>2)</sup> Il s'agit ici de l'impôt cantonal sur le bénéfice et le capital, part cantonale de l'IFD comprise. Les chiffres retranscrits sont susceptibles de varier ultérieurement, dans la mesure où les taxations des dossiers concernés ne sont pas nécessairement traitées, voire entrées en force au moment de l'établissement du tableau.

<sup>3)</sup> Il s'agit ici de l'impôt cantonal sur le bénéfice et le capital. Les chiffres retranscrits sont susceptibles de varier ultérieurement, dans la mesure où les taxations des dossiers concernés ne sont pas nécessairement traitées, voire entrées en force au moment de l'établissement du tableau.

## Les différentes sociétés concernées se répartissent dans les secteurs d'activités suivants:

Secteur d'activités	2012	2013	2014
Production	10	9	10
Quartier général	21	16	12
Start-up	9	14	15
Transports	1	1	0
Total	41	40	37

## Historique



## Suivi global des sociétés mises au bénéfice d'un allègement fiscal depuis 1995

Année	Sociétés mises au bénéfice d'un allègement fiscal	Sociétés toujours présentes à Genève au 31.12.16	Sociétés ayant quitté le canton		Sociétés radiées suite mises en faillite		Sociétés radiées suite cessation d'activité	
			A	B	A	B	A	B
1995	12	7 (58%)	1		4			
1996	13	7 (54%)	1		1	1	2	1
1997	24	9 (38%)	5	1	4		3	2
1998	12	7 (58%)	1		2		2	
1999	28	12 (43%)	1	2	7	1	4	1
2000	24	16 (67%)	2	3	1		2	
2001	11	5 (45%)			2		4	
2002	4	2 (50%)			1		1	
2003	8	6 (75%)	2					
2004	3	2 (67%)					1	
2005	4	4 (100%)						
2006	3	3 (100%)						
2007	6	6 (100%)						
2008	6	4 (67%)	1				1	
2009	11	9 (82%)	1				1	
2010	6	5 (83%)	1					
2011	5	5 (100%)						
2012	2	2 (100%)						
2013	9	9 (100%)						
2014	2	2 (100%)						
2015	6	6 (100%)						
2016	3	3 (100%)						
<b>Total</b>	<b>202</b>	<b>131</b>	<b>16<sup>1)</sup></b>	<b>6<sup>2)</sup></b>	<b>22</b>	<b>2</b>	<b>21</b>	<b>4</b>

A = avant la fin de la période de *claw-back*  
B = après la fin de la période de *claw-back*

<sup>1)</sup> Sur les seize sociétés ayant quitté Genève avant la fin de la période de *claw-back*, neuf l'ont fait pour un autre canton suisse et sept pour l'étranger.

<sup>2)</sup> Sur les six sociétés ayant quitté Genève après la fin de la période de *claw-back*, cinq l'ont fait pour un autre canton suisse et une pour l'étranger.

NB: la classification des sociétés dans les différentes catégories du tableau a été effectuée selon une approche «économique». La priorité a été donnée à l'activité économique au bénéfice de l'allègement fiscal plutôt qu'aux éléments de nature strictement juridique tels que l'inscription d'une entité donnée au Registre du commerce.

Ainsi, par exemple, une société ayant fusionné avec une autre société sise à Genève et dont l'activité se poursuit de la sorte dans notre canton a été classée dans la colonne

«Sociétés toujours présentes à Genève au 31.12.16». A contrario, une société qui a transféré hors canton ses activités au bénéfice d'un allègement fiscal a été classée dans la colonne «Sociétés ayant quitté le canton», ceci même si cette dernière est toujours présente à Genève et continue à y déployer d'autres types d'activités.

La colonne «Sociétés mises au bénéfice d'un allègement fiscal» comprend les sociétés qui ont obtenu un allègement fiscal du Conseil d'Etat et qui se sont effectivement implantées à Genève. Par rapport aux allègements fiscaux accordés depuis 1995 par le Conseil d'Etat (205), trois l'ont été à des sociétés ne s'étant finalement pas installées dans notre canton.

Ces sociétés n'ont pas été intégrées dans le présent tableau. Par ailleurs, le présent tableau ne tient pas compte des arrêtés octroyés par le Conseil d'Etat qui accordaient une prolongation de la période d'allègement à des sociétés déjà au bénéfice d'une exonération. Des différences peuvent ainsi exister par rapport aux chiffres communiqués dans les rapports de gestion annuel en ce qui concerne le nombre d'allègements octroyés par année.

NB: le présent tableau est à jour au 31 décembre 2016

## Perception

L'encaissement des recettes brutes pour les impôts, droits et taxes (tous bénéficiaires confondus) s'est élevé à 10,97 milliards de francs. Pour soutenir ces rentrées fiscales, les services de la perception ont généré 246'858 courriers de relances et déposé 45'713 réquisitions de poursuite. En outre, 233 séquestres ont été déposés et ont conduit, notamment, à des saisies de salaire ou à des arrangements de paiement.

Suite à une décision du Conseil d'Etat du 19 août 2015, la gestion des actes de défaut de biens (hors fiscaux) a été centralisée à l'AFC. Ainsi, le service des remises d'impôts et du traitement des actes de défaut de biens a repris 95'152 actes de défaut de biens délivrés à la suite de poursuites infructueuses des services de l'administration.

Recouvrement des créances	2014	2015	2016
Rappels de paiement et d'acomptes <sup>1)</sup>	169'729	183'460	176'658
Sommations de payer <sup>1)</sup>	66'2701	88'630	70'200
Réquisitions de poursuite	55'294	49'787	45'713
Réquisitions de continuer la poursuite	31'262	35'202	29'064
Réquisitions de vente	920	1'061	571 <sup>2)</sup>
Requêtes en mainlevée d'opposition	3'338	3'174	1'557 <sup>2)</sup>
Procès-verbaux de saisie	26'292	25'060	8'088 <sup>2)</sup>
Séquestres	133	103	233

<sup>1)</sup> Les rentrées de déclarations fiscales ont été moins importantes en 2014. Le décalage dans la production de taxations en 2015 s'est traduit par une augmentation des procédures de relances en 2015 (rappels et sommations de payer).

<sup>2)</sup> La mise en place progressive en 2016 du nouvel outil OPUS à l'office des poursuites de Genève est à l'origine de la diminution des réquisitions de ventes, des requêtes en mainlevée d'opposition et des procès-verbaux de saisie.

## Escompte

Pour bénéficier de l'escompte, le contribuable doit s'acquitter de la totalité de ses acomptes avant le 11 février de l'année en cours. S'agissant de l'année 2016, l'escompte (taux 0,5%) a rencontré un succès toujours plus grand, puisque 33'792 contribuables (personnes

physiques et morales) en ont bénéficié en versant un montant total de 1'298 millions de francs (+22,45 % par rapport à 2015).

### Contrôle fiscal

Les indicateurs pour les activités de contrôle, tant en termes de nombre de dossiers clos que de production en francs, continuent à évoluer positivement en 2016.

Malgré l'augmentation du nombre de dossiers clos en 2016, résultant principalement des mesures organisationnelles, de l'engagement de nouveaux collaborateurs et de l'application de seuils de matérialité, le stock des dossiers à affecter est demeuré à un niveau trop élevé : il se situait à 3901 au 31 décembre 2016 (4200 au 31 décembre 2015).

Cette situation encore insatisfaisante résulte de la très forte augmentation des dénonciations spontanées en 2016 (+154%). Celle-ci s'explique vraisemblablement par l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017 de l'échange automatique de renseignements et par l'envoi d'un courrier, en octobre 2016, à 90'000 bénéficiaires de prestations sociales afin de les inviter à régulariser leur situation au plus tard le 31 décembre 2016. Des solutions devront être trouvées pour limiter les cas de prescription.

Pour la première fois, les montants mentionnés ci-dessus correspondent au nouveau plan comptable MCH2, qui rattache dorénavant le produit des donations aux droits de succession.

### Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

Les objectifs ont été atteints dans leur grande majorité. Il convient notamment de mentionner l'augmentation du nombre de déclarations traitées par ETP, soit 3'185 (2'707 en 2015). L'objectif relatif au délai moyen entre l'envoi du bordereau et, en cas de nécessité, du commandement de payer n'a cependant pas pu être tenu (207 jours au lieu de 180 jours) car la mise en place du nouveau système informatique à l'office des poursuites a réduit les possibilités d'envoi durant deux mois. On notera l'augmentation positive du nombre de formulaires remplis en ligne (258'814 en 2016, contre 223'978 en 2015).

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.

	2014	2015	2016
Dossiers clos durant la période	1'240	1'378	2'578
Montant des reprises ICC + IFD y.c. intérêts et pénalités (francs)	147'106'617	160'051'207	278'189'267

Dénonciations spontanées	2014	2015	2016
Nombre de dénonciations spontanées attribuées	955	1'113	2'836

Droits d'enregistrement	2014	2015	2016
Nombre d'actes déposés	25'669	25'376	26'473
Montant des droits d'enregistrement (hors donations)	172'715'961	196'061'060	196'326'262
Montant du droit de timbre cantonal	1'561'143	1'709'944	1'820'557

Droits de succession	2014	2015	2016
Dossiers de succession ouverts	3'431	3'728	3'478
Successions clôturées car considérées déficitaires	540	529	556
Montants notifiés <sup>1)</sup> (y compris donations)	120'922'308	254'624'468	225'293'748
Principe d'échéance <sup>1)</sup>	129'695'086	-115'910'286	-18'311'019
Total production <sup>1)</sup>	250'617'394	138'714'182	206'982'729

<sup>1)</sup> Le premier total («montants notifiés») correspond aux notifications effectives de l'année. Les montants figurant sous «principe d'échéance» correspondent à la variation du solde des acomptes reçus durant l'année, acomptes à valoir sur les notifications futures. Ces acomptes sont versés par les contribuables, pour éviter des intérêts sur les montants qui sont dus à partir du cinquième mois après le décès. Les acomptes sont une manière fiable d'estimer la production.

# N Culture, sports et loisirs

## N01 Culture

### PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

La loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton en matière de culture (1<sup>ère</sup> phase) a été adoptée le 1<sup>er</sup> septembre 2016 pour une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017. La loi accordant une première subvention cantonale au Grand Théâtre de Genève a été également votée, de même que la loi accordant une subvention d'investissement en faveur de la Ville de Genève pour la construction de la Nouvelle Comédie.

L'année a été rythmée par la réorganisation des activités en lien avec la nouvelle répartition des tâches : compétence exclusive du canton en matière d'aide à la diffusion et au rayonnement, du soutien au domaine du livre et des mesures d'accès dites généralistes; transfert aux communes, en particulier la Ville de Genève, du soutien à la création ainsi que du subventionnement des institutions principalement des arts de la scène et des manifestations culturelles. Le règlement d'application de la loi sur la culture a été actualisé pour intégrer l'ensemble des changements.

L'année s'est terminée avec la création de l'office cantonal de la culture et du sport, qui réunit les activités des services de la culture, du sport et des loisirs.

### PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

#### Accès et encouragement à la culture

Au niveau des soutiens à la création, attribués pour la dernière année par le canton, ce sont 114 projets soumis par de jeunes artistes et par des professionnels confirmés (art contemporain, design, vidéo, musique, théâtre, danse) qui ont bénéficié d'une aide financière.

Le canton a attribué, seul ou conjointement avec la Ville, plus d'une trentaine de bourses et prix à différents plasticiens, auteurs, dessinateurs, musiciens, commissaires d'exposition et espaces d'art contemporain. Ces mesures, qui permettent à ceux qui en bénéficient de réaliser un projet précis, comprennent aussi l'attribution d'ateliers-résidences à l'étranger pour des artistes genevois et l'accueil d'artistes étrangers à Genève.

Dans le domaine du livre, dix librairies ont reçu un soutien pour un projet original d'animation et 47 ouvrages ont bénéficié d'une aide financière attribuée dans le cadre du fonds de soutien à l'édition.

Le canton a poursuivi sa politique de soutien aux compagnies de danse et théâtre qui rayonnent au-delà de nos frontières et la maintiendra au-delà de 2017, par des conventions conjointes avec la Confédération et la Ville de Genève. Dans le domaine de la diffusion de la culture, il a aussi accordé 75 aides à la diffusion et aux tournées et a collaboré, pour la quatrième année consécutive, avec les villes de Zurich et de Genève à l'organisation de la cérémonie des Prix du cinéma suisse.

Les dix conventions de subventionnement du domaine de la musique et du théâtre, arrivées à terme fin 2016, ont fait l'objet d'évaluations. Des négociations ont été menées et des projets de loi déposés pour renouveler les conventions avec les institutions pour lesquelles le subventionnement du canton est maintenu, soit l'OSR, Cinéforum et le Concours de Genève.

Deux projets de lois concernant la Maison Rousseau et de la Littérature ont été déposés en juillet, l'un autorisant un transfert d'actifs et le second accordant une aide financière pour les années 2017 à 2020.

Le canton a poursuivi, en coordination avec les communes, la mise à disposition de lieux culturels destinés aux artistes genevois et un projet de loi accordant une subvention d'investissement pour la reconstruction du théâtre de Carouge a été déposé. Le principe d'un centre consacré à l'architecture, à l'urbanisme et au design au Pavillon Sicli a été adopté.

Dans le cadre d'un projet conjoint de commande publique avec cinq communes genevoises et les TPG, le fonds cantonal d'art contemporain a inauguré en décembre dernier le Monochrome rose, tram habillé par l'artiste Pipilotti Rist.

Les activités culturelles proposées aux élèves dans le cadre d'Ecole&Culture ont bénéficié du renforcement de la collaboration entre les degrés d'enseignement et les institutions culturelles. De nombreux projets interdisciplinaires ont ainsi pu être réalisés. Le Prix BD Zoom a été remis pour la première fois cette

année par les élèves du DIP dans le cadre d'un partenariat avec une fondation privée. Au total, plus de 150'000 élèves ont bénéficié de plus de 400 propositions culturelles.

### **Enseignements artistiques de base**

Les écoles accréditées par le DIP pour dispenser un enseignement artistique de base, dont bénéficient plus de 10'000 élèves du canton, ont poursuivi la mutualisation de leurs moyens administratifs et l'harmonisation de leurs procédures. La loi ratifiant les contrats de prestations pour les années 2015 à 2018 a été adoptée en juin. En raison du contexte budgétaire et de la nécessité de stabiliser et de consolider le réseau d'écoles, le Conseil d'Etat a décidé de suspendre une nouvelle procédure d'accréditation qui devait débuter en 2016. Enfin, le canton a procédé à l'évaluation et au renouvellement de la convention d'objectifs avec la Confédération des écoles de musique, danse, théâtre et rythmique et a déposé un projet de loi de subventionnement pour les années 2017-2020.

## **N02 Sports et loisirs**

### **PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE**

Le canton a finalisé récemment la mise à jour de l'étude sur les infrastructures sportives présentes sur le territoire cantonal. Cette vue d'ensemble permettra aux communes de mieux planifier les projets de réalisation d'infrastructures sportives. Par ailleurs, le canton a poursuivi son implication dans le projet de nouvelle patinoire et dans le projet de pôle football sur la commune du Grand-Saconnex.

Le canton s'est également engagé cette année, avec la fondation du Stade de Genève, à déposer un projet de loi pour apporter les moyens nécessaires à la fondation pour exploiter et entretenir durablement le Stade de Genève. Portant sur une aide financière annuelle de 1'090'000 francs et une prise en charge annuelle de frais de travaux pour un montant de 750'000 francs, ce projet de loi a été adopté par le Grand Conseil le 25 novembre 2016.

Le canton, en partenariat avec les communes, a organisé plusieurs séances de discussions sur la répartition des tâches au niveau du sport. Ces séances ont permis de dégager une proposition de répartition des tâches cohérente. Un accord

formel entre les collectivités publiques devrait aboutir au début de l'année 2017.

## **PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES**

### **Formation Jeunesse + Sport (J+S)**

58 cours de formation dans vingt disciplines sportives ont été suivis par 1'300 moniteurs Jeunesse + Sport. Sept cours ont porté spécifiquement sur l'enseignement du sport pour des enfants de 5 à 10 ans et un module a eu pour thème la prévention contre les abus sexuels. Cet effort de formation a permis que la Confédération octroie une subvention de plus de 3 millions de francs pour les clubs sportifs et écoles du canton de Genève.

### **Sport-art-études**

Plus de 500 jeunes artistes et sportifs ont bénéficié du dispositif sport-art-études (SAE), de l'école primaire aux hautes écoles, dans près de quarante disciplines artistiques et sportives. Depuis l'extension du dispositif SAE à la formation professionnelle, cette année a enregistré le plus grand nombre d'apprentis, puisqu'ils étaient douze à suivre un apprentissage dual. La qualité de ce dispositif est reconnue au niveau national par la reconduction du label Swiss Olympic Partner School, décerné au dispositif genevois jusqu'en 2019.

### **Relève sportive**

Le canton, en partenariat avec la Ville de Genève et l'Association des communes genevoises, a soutenu quatre projets de centres cantonaux de la relève, à savoir l'Académie de volleyball de Genève (AVGe), Genève education football (GEF), Genève futur hockey (GFH) et l'Institut du tennis de table genevois (ITTG). Ces centres de la relève sont destinés à offrir un encadrement professionnel aux jeunes talents genevois, tant sur le plan sportif que pour le suivi scolaire, pour les voir un jour évoluer au plus haut niveau national ou international.

### **Team Genève**

Le programme Team Genève, mené en collaboration avec la Ville de Genève et l'Association des communes genevoises, offre un soutien financier et médiatique aux athlètes genevois actuellement en quête d'une qualification pour les grandes compétitions internationales, notamment les Jeux olympiques et paralympiques, les championnats du monde et les championnats d'Europe. Formé de 25 athlètes en 2016 (dont dix athlètes présents aux Jeux

olympiques et paralympiques de Rio 2016), Team Genève est allé à la rencontre du public lors de plusieurs manifestations sportives d'importance cantonale et nationale (matches du GSHC, course de l'Escalade, Concours hippique international). Durant les Jeux olympiques de Rio 2016, les athlètes de Team Genève ont particulièrement brillé, puisque Lucas Tramèr est devenu champion olympique d'aviron et que Tadesse Abraham a remporté un diplôme olympique en terminant 7<sup>ème</sup> du marathon.

### **Manifestations sportives**

Le canton a poursuivi son engagement pour l'organisation des Jeux nationaux d'été 2018 du mouvement Special Olympics. Par ailleurs, il a soutenu les principales grandes manifestations comme les Jeux du Grand Genève, le Concours hippique international, le Marathon de Genève ou le tournoi de tennis Geneva Open ATP250.

## **Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement**

### **Culture**

Le taux de rayonnement des principaux théâtres (Carouge, La Comédie, Le Poche, Am Stram Gram et Marionnettes de Genève) subventionnés par le canton est supérieur à l'objectif fixé.

Le nombre de tournées extra-cantoniales dans le domaine des arts vivants soutenues par le DIP via le fonds d'aides à la diffusion est supérieur à la cible et s'améliore par rapport à 2015. Les compagnies ont néanmoins plus de peine qu'avant à tourner à l'étranger notamment en raison du franc fort.

Le nombre de prêts d'œuvres mobiles en institutions muséales est supérieur à la cible et s'améliore par rapport à 2015. A terme, la mise en ligne de la collection du fonds cantonal d'art contemporain permettra une augmentation significative des prêts.

Le nombre de places offertes dans le cadre de prestations culturelles scolaires aux élèves de l'enseignement primaire, du cycle d'orientation et de l'enseignement secondaire II est globalement supérieur aux cibles fixées mais en légère diminution par rapport à 2015. Ce repli s'explique par la forte affluence aux deux grandes expositions de fin d'année 2015 à Palexpo sur les thématiques de l'Égypte et du Titanic.

### **Sport**

Le nombre de participants de 5 à 20 ans à des cours reconnus par le programme «Jeunesse + Sport» est très largement supérieur à la cible et en hausse par rapport à 2015. Le nombre de moniteurs formés a dépassé les attentes, en particulier pour les 5-10 ans (Sport des enfants J+S). L'augmentation de l'offre de cours en faveur des enfants a contribué à l'atteinte de l'objectif.

Le taux de talents sportifs détenteurs de Swiss Talent Card et soutenus par le dispositif sport-art-études est supérieur à la cible et en hausse par rapport à 2015. Cette amélioration s'explique par le renforcement des critères de sélection à l'admission et par l'efficacité du dispositif sport-art-études.

Le nombre de sportifs genevois détenteurs d'une carte or, argent, bronze et élite de Swiss Olympic est conforme à la cible et en hausse par rapport à 2015. La mise en place du projet «Team Genève 2016» contribue à l'atteinte de cet objectif en permettant aux sportives et sportifs genevois sélectionnés de bénéficier d'un soutien financier mais aussi d'une visibilité auprès du public genevois.

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.

# O Autorités et gouvernance

## O01 Grand Conseil

Pour ce programme, se reporter aux publications de l'entité concernée.

## O03 Conseil d'Etat

### PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

L'une des priorités exprimées par le Conseil d'Etat pour la législature était de parvenir à financer les investissements importants dont les habitants ont besoin en termes de mobilité, de santé, de formation et de sécurité, en limitant si possible le recours à l'emprunt, contraint par les mécanismes coercitifs de frein à l'endettement. C'est pourquoi, devant le refus du Grand Conseil d'adopter le projet de budget 2016, le Conseil d'Etat a choisi de fonctionner avec le budget 2015 et de concentrer ses efforts sur l'élaboration d'un projet de budget 2017 susceptible d'emporter une majorité de soutiens. Simultanément, dès le vote de la troisième réforme de la fiscalité des entreprises par les Chambres fédérales en juin 2016, le Conseil d'Etat a engagé les discussions avec les partis et les différentes organisations concernées pour élaborer sa proposition de mise en œuvre cantonale, qui fait l'objet d'une présentation détaillée dans le suivi des objectifs de législature.

Sur le plan de la gouvernance des établissements autonomes, le projet de loi déposé en 2014 par le Conseil d'Etat reste en mains du Grand Conseil, qui l'a renvoyé à la commission législative pour un deuxième examen. Le Conseil d'Etat rappelle l'importance de ce projet pour permettre à ces établissements, qui assurent des prestations essentielles à notre population, de disposer de modes de gouvernance efficaces et transparents. Dans le contexte des établissements autonomes, le Conseil d'Etat a signé fin 2016 une convention d'objectifs avec Genève Aéroport, afin que l'évolution nécessaire de ses infrastructures permette d'assurer des prestations de qualité en améliorant la prise en considération des besoins des riverains.

L'année 2016 aura vu également des avancées significatives dans les dossiers de la consolidation de la Genève internationale, de la réalisation du projet d'agglomération de troisième génération et de la répartition de certaines

tâches entre les communes et le canton, détaillées ci-après.

### Une Feuille d'avis officielle exclusivement numérique

Le 22 avril 2016, le Grand Conseil a adopté à une large majorité, sur proposition du Conseil d'Etat, un projet de loi affirmant la primauté de la version électronique de la Feuille d'avis officielle (FAO) et prévoyant la suppression de sa version papier au profit d'une version électronique accessible gratuitement à tous les citoyens à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le passage à une version exclusivement numérique a nécessité la pleine collaboration du Grand Conseil, des sept départements et du pouvoir judiciaire, afin de mettre à disposition des citoyens quelque 20'000 avis officiels par an sur une plateforme entièrement développée et gérée à l'interne de l'Etat et répondant aux exigences de la LIPAD.

### PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

L'accomplissement des fonctions et engagements institutionnels du Conseil d'Etat est assuré grâce au soutien des services généraux du département présidentiel et de la chancellerie d'Etat, état-major du gouvernement cantonal.

### Service administratif du Conseil d'Etat

Dans le cadre de la planification des séances du Conseil d'Etat, la chancellerie d'Etat a assuré l'organisation et le suivi de 41 séances ordinaires du gouvernement. Chaque semaine 220 dossiers et courriers ont été traités par le service administratif du Conseil d'Etat. Par ailleurs, l'exécutif s'est réuni lors de trois séances extraordinaires, principalement consacrées aux questions budgétaires et fiscales.

Chiffres-clés	2014	2015	2016
Séances ordinaires	40	40	41
Séances extraordinaires	8	6	3
Objets traités	5'500	8'130	7'970
Courriers	1'400	1'090	950

### Appui juridique

La direction des affaires juridiques et le service de la législation de la chancellerie d'Etat fournissent des prestations de conseil et de soutien juridique au Conseil d'Etat : avis de droit, analyses, projets d'arrêtés sur la validité des



initiatives populaires, élaboration et contrôle d'actes normatifs ou de directives, conduite de procédures judiciaires, préparation des décisions du Conseil d'Etat statuant comme juridiction administrative et suivi de projets en commission parlementaire.

Chiffres-clés	2014	2015	2016
Textes à caractère juridique	859	565	908
Arrêtés de publication	158	169	210
Arrêtés de promulgation	179	164	190
Règlements	129	87	113
Arrêtés divers	16	14	12

Dans une perspective d'amélioration de l'information au public, la direction des affaires juridiques et le service de la législation ont encore accru leurs prestations pour offrir l'accès le plus large et le plus complet à la législation genevoise, tant sous forme électronique qu'imprimée.

D'une part, le recueil systématique genevois (rs/GE) est toujours présenté sur Internet ([www.ge.ch/legislation](http://www.ge.ch/legislation)) en version «consolidée», actualisée en continu. D'autre part, la législation est également accessible au moyen du site Internet «[silgeneve.ch](http://silgeneve.ch)», publication électronique en constante évolution, dotée de milliers de références juridiques, qui permet une mise à jour en continu du recueil systématique genevois, les textes récents étant automatiquement accessibles dès leur entrée en vigueur (les modifications sont mises en évidence par la surbrillance jaune). De nouvelles fonctionnalités permettent en outre à l'utilisateur de visualiser d'anciennes versions de dispositions légales ou de transmettre des contenus de droit en vigueur par des supports tels que tablettes ou *smart-phones*.

### Assurer la permanence et la qualité des relations du Conseil d'Etat

A l'instar des années précédentes, le service du protocole a organisé en 2016 les événements officiels du Conseil d'Etat, tels que les prestations de serment (policiers, agents de détention, magistrats communaux élus en cours de législature), les visites de courtoisie d'ambassadeurs ou de consuls, les séminaires au blanc et au vert, divers déjeuners et réceptions, les visites confédérales et les manifestations patriotiques.

En plus des événements précités, le service du protocole a mis sur pied des événements spécifiques destinés au corps diplomatique, dans le but de faciliter son intégration à Genève

et favoriser les échanges avec la communauté genevoise.

En 2016, le canton de Genève était à l'honneur de la fête nationale suisse à Paris, organisée par l'Ambassade de Suisse en proche collaboration avec le service du protocole. Au mois d'août, c'est la Conférence des ambassadeurs de Suisse en poste dans le monde entier qui est venue siéger à Genève, une grande première dans l'histoire du DFAE. Afin d'honorer la fin du mandat de M. Ban Ki-moon en tant que secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, le service du protocole et ses partenaires ont organisé un concert et un dîner officiel.

Fidèle à sa tradition d'accueil de chefs d'Etat et de gouvernement atterrissant sur le territoire genevois, le Conseil d'Etat, souvent représenté par son service du protocole, a assuré l'accueil de nombreux chefs d'Etat et de hauts responsables politiques en marge des conférences internationales ou des négociations qui se tiennent à Genève.

Enfin, le service du protocole a instruit et traité les invitations et demandes adressées au Conseil d'Etat. En 2016, le gouvernement a été saisi de 450 invitations à des événements ou rencontres et demandes, d'environ 80 requêtes financières pour un vin d'honneur, sans compter les invitations aux fêtes nationales et les demandes de soutien aux congrès.

## 004 Surveillance de l'Etat

### PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

#### Audits et expertises du service d'audit interne (SAI)

Le service d'audit interne est l'organe de surveillance de la gestion administrative et financière de l'Etat. En cela, il a pour mission de contrôler le respect des principes de légalité, d'économicité, d'efficacité et d'efficience. Il a aussi pour tâche d'être un pôle de compétences en matière de systèmes de gestion, de systèmes informatiques, de normes comptables et de finance.

Le SAI effectue ses travaux dans le respect strict des normes de la profession d'auditeur, comme l'atteste sa récente certification aux normes d'audit interne (IIA) et son agrément à l'autorité de surveillance des réviseurs (ASR). Le SAI organise souverainement son travail et possède tout pouvoir d'investigation. Il effectue

ses contrôles de sa propre initiative, selon un programme qu'il remet au Conseil d'Etat, à la commission de contrôle de gestion et à la commission des finances, avec la possibilité d'inclure d'autres contrôles à caractère prioritaire :

- selon ses propres choix ponctuels;
- sur mandat conféré par le Conseil d'Etat;
- sur mandat conféré par la commission de contrôle de gestion ou la commission des finances.

Il transmet par ailleurs son programme à la Cour des comptes afin de permettre une bonne coordination de la surveillance de l'Etat.

Le SAI procède à des audits financiers, à des audits de gestion, à des audits informatiques et à des audits de fraude.

En 2016, le SAI a émis 34 rapports comprenant plus de 215 observations et recommandations, qui ont permis un plus grand respect des lois et une meilleure gestion administrative et financière de l'Etat.

A travers ses recommandations, le SAI propose chaque année de nombreuses mesures d'économies. La mise en œuvre des recommandations 2016 du SAI vont permettre des économies de plusieurs millions.

### Protection de la personnalité des membres de la fonction publique

Répondant au président du Conseil d'Etat, le Groupe de confiance est chargé de la mise en œuvre du règlement relatif à la protection de la personnalité (RPPers – B 5 05.10). Sa mission consiste à traiter les demandes des collaboratrices et collaborateurs de l'Etat qui vivent sur leur lieu de travail une situation de conflit pouvant constituer une atteinte à la personnalité ou relever d'un harcèlement psychologique ou sexuel. Il reçoit en toute confidentialité les personnes qui le sollicitent, peut proposer des médiations, orienter vers d'autres mesures de type individuel ou collectif ou, si nécessaire, mener des investigations.

L'année 2016 a vu aboutir deux nouveaux projets de prévention, soit un modèle de convention de respect, ainsi que la modélisation d'un processus en matière de mise en œuvre des mesures de protection. Ces réalisations, visibles dans les fiches MIOPE, sont issues d'un partenariat fructueux entre le Groupe de confiance et des représentants du collège spécialisé aux ressources humaines.

2016 s'est encore caractérisée par l'adhésion à son dispositif d'une deuxième commune genevoise: Onex.

### Les prestations menées par le Groupe de confiance <sup>1</sup>

	2014	2015	2016
Nombre de nouvelles situations	212	231	242
Nombre des nouvelles situations initiées par les autorités d'engagement ou les ressources humaines	5	4	5
Nombre d'entretiens	365	465	391
Nombre de médiations effectuées	3	10	20 <sup>2</sup>
Nombre de propositions de mesures individuelles	105	131	144
Nombre de recommandations d'intervention collective	9	5	4
Nombre de demandes d'ouverture d'investigation	3	5	10
Nombre d'ouvertures d'investigation	1	3	6
Nombre d'investigations closes	3	1	4
Nombre de demandes d'investigations classées	2	-	1
Nombre d'auditions	26	17	70
Nombre de recommandations d'enquête administrative	-	-	-
Prestations diverses (entretiens téléphoniques jusqu'à 30 min., conseils aux hiérarchies et RH, mails, téléphones d'orientation, formations dispensées, commissions, partenariats, etc.)	1'534	1'890	2'004

<sup>1</sup> En chiffres absolus

<sup>2</sup> dont 4 médiations d'équipe

Ces chiffres montrent l'importance du travail effectué en entretiens individuels, qui permettent d'apaiser des situations avant qu'elles ne dégènerent. Le volume de nouvelles situations et entretiens reste globalement stable. Le nombre de demandes d'ouverture d'investigation a toutefois doublé en 2016 par rapport à la moyenne des autres années, de même que les médiations, sans que l'on puisse encore y voir une tendance statistiquement significative. A noter que les prestations fournies par le Groupe de confiance pour les établissements publics ayant adhéré à son dispositif ne figurent pas dans le présent tableau, qui ne concerne que les situations au sein de l'administration cantonale (petit Etat).

## O06 Droits politiques

### PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

En matière de droits politiques, l'année 2016 a été marquée par plusieurs étapes importantes dans le domaine du vote électronique.

### Une nouvelle ergonomie

Suite aux audits publics triennaux, un projet de révision de l'ergonomie du vote électronique

a été réalisé, pour livrer son résultat lors de l'opération du 27 novembre 2016. L'administration a reçu de nombreux messages de satisfaction des électeurs pour saluer le travail accompli afin d'améliorer la démarche de vote en ligne. Les cantons hébergés, associés à ce projet, ont également manifesté leur contentement.

### **L'inscription au vote électronique CHVote**

Ce projet avait pour objectif de passer d'une inscription au vote électronique par communes représentant jusqu'à 30% de l'électorat à un mode permettant à 30% des électeurs dans l'ensemble des communes d'accéder à cette prestation, sachant que le plafond de 30% dépend d'un quota fixé par la Confédération pour deux ans encore. Cette mutation devait permettre d'offrir ce canal de vote à tous les Suisses résidents qui le souhaitent.

La première campagne d'inscription, en septembre 2016, a permis d'atteindre immédiatement le premier objectif de 20'000 électeurs inscrits. Ce sont donc 20'350 électeurs qui ont été conviés à voter en ligne pour le 27 novembre, ce qu'ont fait 10'500 d'entre eux, contre 5'000 à 6'000 habituellement. Par ailleurs environ 10'000 électeurs se sont inscrits en novembre et on dénombre, début 2017, un total de 30'000 inscrits au vote électronique. La campagne d'inscription au vote électronique est reconduite en 2017 et sera maintenue tant que le quota fédéral de 30% ne sera pas atteint.

### **Crédit d'investissement pour la réalisation du vote électronique de 2<sup>ème</sup> génération**

Le 1<sup>er</sup> septembre 2016, le Grand Conseil genevois a adopté un crédit d'investissement de 4'740'000 francs afin de permettre la réalisation du vote électronique de deuxième génération. Les prochaines années vont être marquées par le développement d'une toute nouvelle plateforme de vote électronique, ainsi que d'un *back office* d'hébergement des cantons qui souhaitent utiliser CHVote. Ce projet aboutira à l'homologation fédérale «à 100%», autorisant l'accès au vote électronique à tous les Suisses résidents, sans limitation.

### **La modification de la LEDP concernant l'accès au code source du vote électronique**

Cette modification s'inscrit dans la stratégie de disposer d'une solution de vote électronique publique et transparente. Elle permet à l'administration de choisir un type de licence *open*

*source*, AGPL 3.0, et de mettre en place une plateforme de publication du code source de CHVote, nommée GITHUB, qui sera également le support de la communauté et qui participera à la vie de ce qui devient, par le fait, un bien commun numérique. La loi prévoit un délai de trois ans pour publier par étapes la totalité du code source. La première partie a été publiée le 14 décembre et concerne la console d'administration offline, servant au chiffrement et au déchiffrement de l'urne électronique.

### **Procédures d'appel d'offres de cantons suisses**

L'actualité suisse sur le vote électronique a été très riche en 2016, avec l'émergence d'un nouvel acteur, la Poste suisse, accompagné de la société espagnole Scytl. En début d'année, Fribourg a choisi la Poste suisse dans le cadre d'une procédure sur invitation. Au début de l'été, Argovie, Saint-Gall et Bâle-Ville ont décidé de lancer chacun un appel d'offres. Genève a répondu en faisant la promotion de CHVote. A ce jour, Argovie et Saint-Gall ont effectué leur adjudication en faveur de Genève. Celle de Bâle-Ville sera communiquée début 2017. Ces résultats sont à porter au crédit d'une stratégie gagnante menée par le Conseil d'Etat et visant à maîtriser les coûts tout en défendant une prestation publique et une solution ouverte et transparente.

### **PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES**

La chancellerie d'Etat a assuré l'exercice des droits politiques lors des quatre votations fédérales, cantonales et communales pour soumettre treize objets fédéraux, dix-neuf objets cantonaux et six objets communaux.

La moyenne de participation du canton de Genève pour les votations fédérales a été de 49,5%, alors que celle du reste de la Suisse s'est élevée à 49,3%. Le service des votations et élections a traité 437'799 votes par correspondance durant l'année 2016.

S'agissant des initiatives et référendums cantonaux et communaux, la chancellerie d'Etat a procédé au contrôle de 70'646 signatures pour :

- 6 initiatives cantonales;
- 4 référendums cantonaux;
- 5 référendums communaux.

S'agissant des initiatives et référendums fédéraux contrôlés pour le compte des communes genevoises, le service des votations et élections a vérifié la validité de 42'526 signatures.

Le service des votations et élections a également géré le remplacement de 97 démissions de conseillers municipaux dans l'ensemble du canton durant l'exercice 2016.

### CinéCivic

Sensibiliser les jeunes au vote est un pari difficile. C'est l'ambition du concours CinéCivic. Le concours invite les jeunes à réaliser une vidéo ou une affiche qui encourage les autres jeunes à prendre part aux opérations de vote. Depuis 2013, date du lancement de la première édition du concours, CinéCivic a vu la participation de 530 jeunes, qui ont réalisé plus de 100 films et 200 affiches en quatre éditions. La moyenne d'âge des participants est de 18 ans.

Fort de ces succès, le concours a pris de l'ampleur en 2016, puisque sa formule a été reprise dans quatre autres cantons romands: Vaud, Neuchâtel, Fribourg et Berne. Les cantons du Jura et du Valais ont par ailleurs signalé leur intérêt de principe pour participer en 2017.

L'autre nouveauté significative a été la création d'un prix «Ecole», qui est venu récompenser la meilleure œuvre collective réalisée par une classe.

Pour la troisième année consécutive, le concours lui-même a été organisé en collaboration avec deux écoles: le Centre de formation profession-

nelle arts appliqués (CFPAA), qui a réalisé l'ensemble des outils de communication, et l'Espace Entreprise (EE), qui a élaboré un concept de communication via la mise en œuvre de tournées promotionnelles dans les écoles de Genève et des cantons partenaires (près de 35'000 élèves touchés en trois ans).

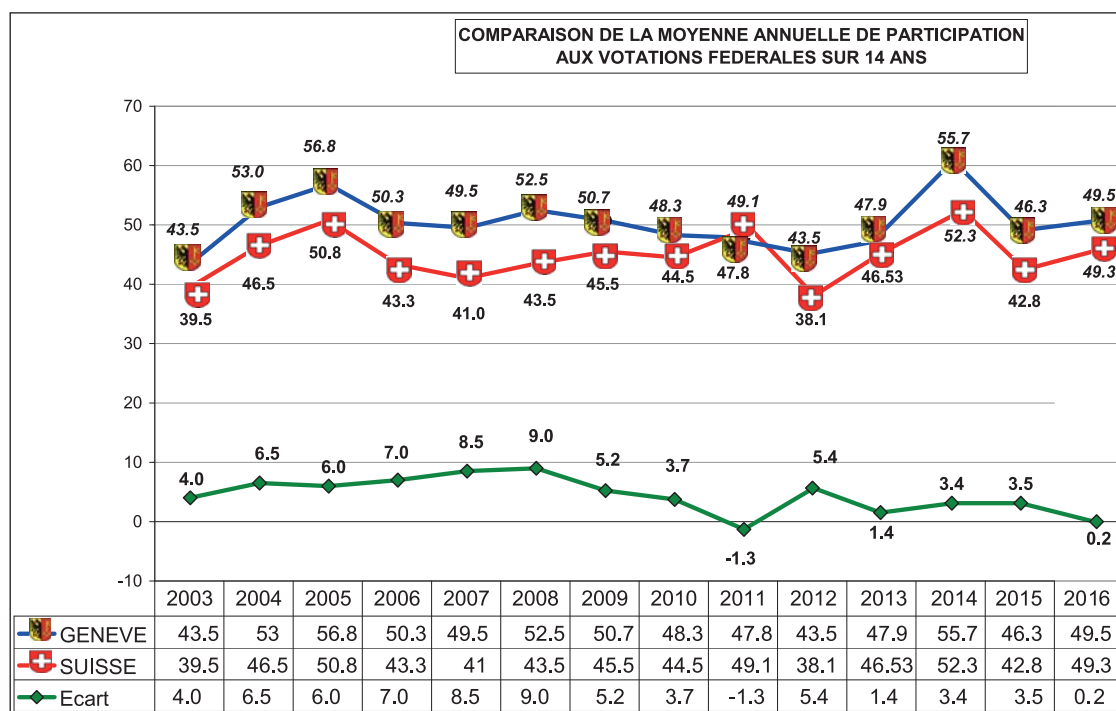
### Semaine de la démocratie

Comme l'année précédente, la Semaine de la démocratie 2016 a rencontré un important succès. Les facettes plurielles de la démocratie ont été présentées et interrogées à travers 35 événements, qui se sont déroulés dans pas moins de 17 lieux différents.

Plus de 1'000 élèves, tant du primaire que du cycle d'orientation et du secondaire II, ont été invités à participer à de nombreuses activités, à s'informer et à débattre sur la démocratie, à visiter des lieux et à construire des projets. 5'500 personnes ont pris part aux différents événements.

### Institutions 3D

Institutions 3D est un programme de promotion de la citoyenneté proposant aux écoles du canton diverses activités qui amènent les jeunes à découvrir les institutions et à réfléchir au principe de la séparation des pouvoirs, au processus de création des lois ou encore à l'organisation d'une opération électorale.



En 2016, la chancellerie a ainsi organisé 18 événements, auxquels étaient aussi conviés des groupes d'adultes et des personnes en situation de handicap. Par ailleurs, grâce à un partenariat avec les communes genevoises, le concept a été adapté afin que des activités soient également mises en œuvre en leur sein.

## O07 Affaires extérieures

### PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

#### Genève internationale

Dans le domaine immobilier, l'année a été principalement marquée par les projets de loi adoptés par le Grand Conseil et énumérés dans la partie Conseil d'Etat du présent rapport (cf. priorité 1: Consolider les bases de la prospérité du canton, point 3. Défendre et promouvoir le rôle et la mission de la Genève internationale).

Par ailleurs, le département présidentiel a poursuivi le pilotage et l'accompagnement des principaux projets immobiliers de la Genève internationale de concert avec la Confédération et la FIPOI. Ainsi, les travaux de rénovation du siège de l'Organisation internationale du travail (OIT), débutés en 2015, se sont poursuivis. Ceux du siège de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR) ont commencé le 1<sup>er</sup> avril 2016. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le siège européen de l'ONU ont développé la planification de leurs projets immobiliers pour démarrer les travaux en 2017. L'Union internationale des télécommunications (UIT), le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), le Centre européen de recherche nucléaire (CERN) et l'Organisation internationale des migrations (OIM) ont lancé des études pour rénover ou réaménager leur siège. Le département présidentiel préside le comité stratégique du projet novateur de la «Cité internationale», qui réunira sur un même site des logements pour les employés et les étudiants de la Genève internationale et le nouveau bâtiment de siège de Médecins sans frontières (MSF).

#### Solidarité internationale

Le canton a entamé une réflexion concernant les nouveaux objectifs de développement durable adoptés lors de l'Assemblée générale de l'ONU en septembre 2015. L'agenda 2030 prévoit une vision plus large des problématiques de développement, dont la responsabilité de la mise en œuvre incombe aux gouvernements, à

la société civile, aux institutions académiques, au milieu scientifique et aux partenaires privés. La contribution cantonale à la solidarité internationale doit tenir compte de ce nouveau paradigme.

La contribution aux missions diplomatiques des pays les moins avancés (PMA) a permis de participer au loyer de quarante missions présentes à Genève, pour un montant de 1'398'744 francs.

#### Séminaire des ambassadeurs en 2016 à Genève

Dans le cadre de sa stratégie de promotion des intérêts de la Genève internationale, le Conseil d'Etat a invité le Conseil fédéral à tenir sa conférence annuelle des ambassadeurs à Genève, plus précisément au Palais des Nations. A cette occasion, les ambassadeurs suisses postés dans le monde entier ont pu relever l'importance du système des relations multilatérales établi à Genève ainsi que la force du rayonnement de la Suisse internationale, qui s'étend bien au-delà de nos frontières nationales.

Pendant la semaine de conférence, le Conseil d'Etat a organisé une «journée genevoise» pour les ambassadeurs, au cours de laquelle quelques-unes des multiples facettes de Genève ont pu être mises en avant. La journée s'est déclinée autour des pôles d'excellence genevois, de l'industrie horlogère de pointe au Campus Biotech en passant par le CERN, le négoce des matières premières et les leaders mondiaux des senteurs et arômes.

#### PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Au moins 33 nouvelles ONG internationales se sont installées à Genève en 2016 (quinze créations, 18 ouvertures de bureaux de représentation). Parmi elles, vingt ont bénéficié du soutien du service ONG du Centre d'accueil - Genève internationale. Au 31 décembre 2016, six ONG recevaient un soutien cantonal au paiement du loyer de leurs bureaux.

Le site Internet du canton consacré à la Genève internationale a vu sa fréquentation augmenter de plus de 30% en 2016 par rapport à 2015. Il a ainsi atteint les chiffres de 315'664 visites et 224'018 utilisateurs. Le canton a soutenu plusieurs autres projets de promotion de la Genève internationale, notamment ceux développés par l'Office des Nations Unies à Genève, comme la deuxième édition du TEDxPlaceDesNations ou la plateforme de données statistiques GVADATA.

Par ailleurs, le canton a maintenu son soutien aux prestations du CAGI et du Club suisse de la presse. Le contrat de prestations avec le Club suisse de la presse a été renouvelé pour la période 2016 à 2019. Le Grand Conseil a approuvé le contrat de prestations avec le CAGI pour la même période (L 11703, du 18 mars 2016).

La commission consultative de la solidarité internationale a accompli son mandat et a examiné 24 projets qui ont été soumis au Conseil d'Etat. Six de ces projets concernaient une aide aux victimes de crises humanitaires. Le montant accordé en 2016 pour des subventions de solidarité internationale à l'étranger a été de 7'329'636 francs. 13% de ce montant ont été consacrés à des projets en relation avec l'environnement. Les manifestations à Genève impliquant des acteurs des pays en développement ont été financées à hauteur de 689'356 francs.

Une convention avec le CICR soutient les actions humanitaires de l'organisation à hauteur de 4,5 millions de francs. Vu la situation dramatique au Moyen-Orient, le canton a octroyé 200'000 francs supplémentaires affectés aux activités du CICR en Irak.

Un nouveau projet de loi fixant la contribution du canton à la Fédération genevoise de coopération pour la période 2017-2020 a été soumis au Grand Conseil. Le contrat fixe la contribution annuelle à 2,5 millions de francs.

Dans le cadre du Fonds de lutte contre la drogue, 540'000 francs ont été attribués à des projets de prévention et prise en charge de jeunes consommateurs. Une présentation publique de plusieurs de ces projets a eu lieu dans le but de mettre en valeur les engagements internationaux du canton de Genève.

### **Relations avec la Berne fédérale**

Le canton de Genève entretient des relations dynamiques et ouvertes avec la Berne fédérale. Le Conseil d'Etat rencontre les parlementaires genevois avant chaque session fédérale. Une fois par année, cette rencontre a lieu à Berne et le gouvernement genevois tient sa séance hebdomadaire à la Maison des cantons. Le Conseil d'Etat a reçu, lorsqu'elles ont siégé à Genève, les commissions de politique extérieure du Conseil des Etats et du Conseil national, ainsi que la commission de sécurité du Conseil des Etats. Sans compter la désormais tradition-

nelle remise d'une marmite de l'Escalade en chocolat à l'ensemble des parlementaires et conseillers fédéraux.

### **E-voting**

Le canton de Genève a activement promu son système électronique au niveau national, notamment lors de la célébration du centenaire de l'Organisation des Suisses de l'étranger. Il a encouragé les parlementaires fédéraux à soutenir une motion fédérale demandant plus de transparence et organisé en septembre, à Berne, un événement ouvert aux parlementaires et aux cantons, en soutien de la première étape du processus d'*open source*.

### **Interreg**

Le programme européen de coopération transfrontalière Interreg V France-Suisse, lancé en mai 2015, a adopté au cours de l'année écoulée 47 projets, dont 24 concernent directement le canton de Genève. Portés par des partenariats franco-suisses, ces derniers touchent essentiellement aux domaines de l'innovation et de l'environnement, et se déploient souvent sur le territoire du Grand Genève. Impliqué dans de nombreux projets, le canton de Genève a accordé 1'235'000 francs de soutiens. Les partenaires suisses ont, en outre, bénéficié de 1,9 million de francs de subventions fédérales, tandis que les partenaires français d'environ 7 millions d'euros de fonds européens.

### **La scène intercantonale**

La Commission Europe de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC), présidée par le canton de Genève, a assuré un suivi régulier des différents volets de la mise en œuvre de l'initiative limitant l'immigration, du 9 février 2014, ainsi que du projet de programme de stabilisation de la Confédération. La CdC a également traité d'autres dossiers stratégiques majeurs, telles que la troisième réforme de l'imposition des entreprises et la péréquation financière à travers un nouveau groupe de travail politique auquel participe le conseiller d'Etat genevois chargé des finances. Le siège genevois au bureau de la CdC sera reconduit pour une période de deux ans, soit jusqu'en 2017.

### **Téléphérique du Salève**

Les membres franco-genevois du groupement local de coopération transfrontalière pour l'exploitation du téléphérique du Salève (GLCT TS) ont fait le constat qu'il existe une réelle inadéquation entre la montée en puissance du téléphérique, avec 268'722 passages

à fin 2016, et des bâtiments vieillissants, peu adaptés pour accueillir le flux croissant des passagers.

Cela les a incités à s'orienter en faveur d'investissements ambitieux pour valoriser le patrimoine bâti, notamment la réhabilitation du bâtiment-pont de la station d'arrivée de l'architecte Maurice Braillard, et à proposer de nouvelles activités au sommet du Salève en adaptant les locaux actuels pour tenir compte de la clientèle diversifiée fréquentant le site.

En sa qualité de membre du GLCT TS, le canton de Genève doit renouveler son aide financière pour les années 2017-2020. Un projet de loi (PL 11950) pour un montant de 260'000 francs a été transmis au Grand Conseil en juin 2016.

## O09 Intérieur

### PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

#### Harmonisation des comptes et fusion de communes

La mise en place d'un nouveau référentiel comptable pour les communes, le modèle de compte harmonisé 2 (MCH2), s'est poursuivie en 2016. Le Grand Conseil a adopté, en juin 2016, les modifications de la loi sur l'administration des communes en lien avec le nouveau référentiel comptable. Un manuel comptable a également été édité par le service de surveillance des communes en collaboration avec l'Association des communes genevoises, Fiduciaires suisses et Expert Suisse. Des formations seront mises en place pour les élus et les membres des administrations communales dans le courant de l'année 2017. Dans le cadre de la mise en œuvre de la Constitution de la République et canton de Genève du 14 octobre 2012, le Grand Conseil a adopté, le 23 septembre 2016, la loi sur les fusions de communes (LFusC – B 6 12).

En outre, le chantier de la répartition des tâches entre les communes et le canton s'est poursuivi et accéléré en 2016. Les détails figurent dans la partie consacrée au suivi des objectifs du programme de législation du présent rapport (point 8. Réformer la répartition des tâches entre les communes et le canton).

#### Conservation du patrimoine archivistique

La recherche d'une solution globale pour la

conservation du patrimoine archivistique de la République s'est poursuivie, avec l'adoption, par le Grand Conseil de la loi 11943 ouvrant un crédit d'étude de 3,7 millions de francs en vue de la construction d'un nouvel hôtel des archives. L'association «Avenir du passé», dotée par la Fondation Hans-Wilsdorf, a par ailleurs confirmé son intérêt à soutenir la réalisation du projet par une donation équivalant à la moitié du coût de construction, mais au maximum 25 millions de francs.

#### Dématérialisation de l'information

Le programme de numérisation se poursuit, afin de diffuser les documents essentiels via Internet et de préserver les originaux des manipulations qui peuvent les détériorer.

#### Achats professionnels responsables

La promotion d'une politique d'achats et d'investissements durables auprès des entreprises et des communes s'est poursuivie, avec notamment l'organisation d'une formation continue à la HEG les 26 et 27 mai 2016, l'envoi d'une *newsletter* pour faciliter la veille sur les achats responsables, ainsi que par de nombreuses interventions publiques. A l'interne de l'Etat, un appui a été fourni à la centrale commune d'achat sur les questions relatives aux critères environnementaux et sociaux dans les appels d'offres.

Le projet de refonte de la loi sur l'action publique en vue d'un développement durable (Agenda21) (A 2 60) a été adopté par le Grand Conseil le 12 mai 2016. Cette loi, désormais pérenne, vise à ancrer sur le long terme le développement durable au sein de l'action publique.

#### Concept cantonal du développement durable

La réalisation d'un concept cantonal du développement durable s'est poursuivie avec une première phase de consultation durant le deuxième semestre 2016. Il devrait être adopté par le Conseil d'Etat courant 2017, avant d'être transmis au Grand Conseil en vue de son approbation par voie de résolution. Le concept sera suivi par l'élaboration d'un plan d'actions.

#### Plan climat cantonal

Suite à l'adoption par le Conseil d'Etat en 2015 du volet 1 du plan climat cantonal, l'élaboration du plan d'actions s'est poursuivie. Ce deuxième volet décrira les actions à entreprendre pour atteindre les objectifs de réduction de 40% des émissions de gaz à effet de serre ainsi que les objectifs d'adaptation aux changements climatiques à l'horizon 2030. Le plan d'actions

devrait être adopté par le Conseil d'Etat courant 2017.

### **Egalité femmes-hommes et prévention des violences domestiques**

Le 4 mai 2016, le Conseil d'Etat a modifié le règlement concernant la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et de prévention des violences domestiques (BPEV), afin de formaliser le rôle du BPEV dans la prévention plus large des discriminations en raison de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre, et de renforcer sa visibilité en la matière. Dans cette perspective, une personne représentant la fédération genevoise des associations LGBT a été intégrée à la commission consultative de l'égalité entre femmes et hommes.

### **PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES**

#### **Mise à disposition d'informations statistiques publiques**

En 2016, l'office cantonal de la statistique l'OCSTAT a diffusé plus d'une trentaine de communiqués de presse et un nombre identique de publications de la collection *Informations statistiques*, éditées en format électronique uniquement et téléchargeables depuis le site Internet Statistique Genève ([www.ge.ch/statistique](http://www.ge.ch/statistique)). La plupart présentent des résultats de statistiques régulières, accompagnés de brefs commentaires. L'OCSTAT a aussi mis en valeur des résultats en publiant diverses analyses spécifiques, conformément aux projets prioritaires du projet de budget 2016: «Conditions d'habitation en 2011-2013», «La participation des étrangers aux élections communales de 2007 à 2015», «Projections démographiques pour le canton de Genève – Population résidente de 2016 à 2040», «Enquête sur les familles et les générations 2013 – Résultats pour le canton de Genève» et, dans le cadre du partenariat avec le bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et de prévention des violences domestiques, «La violence domestique en chiffres, année 2015». Enfin, l'Observatoire statistique transfrontalier a élaboré quatre fiches: «L'agglomération genevoise en comparaison européenne: résultats 2012-2013 de l'audit urbain», «La structuration du bassin franco-genevois par les flux domicile-travail», «Projections démographiques 2016-2040 pour l'espace transfrontalier genevois» et «L'activité des aéroports de Lyon-Saint-Exupéry et de

Genève», en plus de la traditionnelle «Synthèse annuelle».

#### **Contrôle de la conformité des décisions communales**

Le secteur des actes communaux du service de surveillance des communes a examiné, comme le demandent ses missions ordinaires, la validité de toutes les délibérations des conseils municipaux et les a transmises aux différents services ou départements concernés, comme objet de leur compétence, pour information ou pour préavis (voir tableau ci-dessous). Il a préparé les décisions du département présidentiel et les arrêtés du Conseil d'Etat les approuvant, ainsi que, dans certains cas, des projets de loi devant être approuvés par le Grand Conseil ou des actes du Conseil d'Etat, en sa qualité d'autorité, en matière de surveillance des communes.

Durant l'année, le secteur des finances communales du service de surveillance des communes a procédé à l'examen des budgets 2017 et des comptes 2015 des 45 communes du canton de Genève.

#### **Vérification de la validité des délibérations communales**

Type	2014	2015	2016
Nbre de résolutions	62	102	117
Nbre de communications	113	184	99
Nbre de délibérations	955	984	1'011
Total actes communaux traités	1'130	1'270	1'227
Nbre de pris acte	169	288	184
Nbre de transmis pour suite	40	68	108
Nbre d'exécutoires	290	268	292
Nbre de décisions	600	619	615
Nbre d'ACE	31	27	28
Nbre d'actes communaux annulés	9	7	3
Nbre de remarques	217	223	195

#### **Promotion de l'égalité**

L'année 2016 a marqué les vingt ans de l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur l'égalité (LEg). Une large campagne bilingue de sensibilisation et de mobilisation, intitulée «Je suis une légende et je m'engage pour l'égalité», a été menée dans ce cadre. Afin de favoriser la connaissance de la LEg, le BPEV a par ailleurs publié dans ses *newsletters* mensuelles des bandes dessinées représentant dix jurisprudences.

Durant cette année, le BPEV a présidé la Conférence romande de l'égalité, et à ce titre, a organisé le Prix femmes et médias, visant à récompenser des journalistes pour la qualité



de leurs productions, proposant un traitement pertinent des questions d'égalité ou une meilleure compréhension des rapports sociaux de sexe. Il a également participé au prix Bilan, en collaboration avec la revue éponyme, en remettant un prix «égalité» aux meilleurs employeurs en la matière.

La mise en œuvre du plan d'action pour promouvoir l'égalité au sein de l'administration cantonale a débuté, le projet-pilote mené avec l'OCIRT pour mettre en œuvre un système de contrôle du respect de l'égalité salariale auprès des soumissionnaires des marchés publics s'est poursuivi, de même que l'organisation de midi-conférences autour de thématiques mensuelles à l'intention des entreprises.

Une nouvelle prestation à l'intention des PME genevoises pour prévenir le harcèlement au travail, PME Action+, a été présentée dans les locaux de la Fédération des entreprises romandes, devant un parterre de 240 PME. Elle est venue compléter une première offre à leur intention visant à améliorer la conciliation des vies, PME Check.

Pour promouvoir l'égalité dans le domaine de la formation et de l'orientation professionnelle, le BPEV a poursuivi ses actions de sensibilisation, en partenariat étroit avec le département de l'instruction publique, de la culture et du sport, pour mettre à jour et diffuser du matériel pédagogique, élaborer ou pérenniser des programmes ou mettre sur pied des ateliers pour les jeunes du cycle d'orientation.

La Biennale du genre, co-organisée par le BPEV, l'Université de Genève, la commission égalité de l'enseignement secondaire II (DIP) et le théâtre du Grütli, a été consacrée cette année à la prévention et au questionnement des violences sexuelles, sexistes, homophobes ou transphobes. Pendant dix jours, différents spectacles, ateliers, conférences et débats ont été proposés au grand public, aux professionnel-le-s et au public scolaire.

Toujours en matière de prévention des violences, dans le cadre du programme national de lutte contre les mariages forcés, le manuel à l'intention des professionnel-le-s, «Projet de vie – Vie en projet. Mariage si je veux!» a été publié. En matière de prévention des mutilations génitales féminines, la publication «Déconstruire les arguments culturels sur les mutilations génitales féminines» a été réalisée.

## **Prévention des violences domestiques**

Pour la cinquième année consécutive, les institutions du réseau genevois des violences domestiques ont communiqué leurs données annuelles, aboutissant à la publication «La violence domestique en chiffres: année 2015» réalisée en collaboration avec l'OCSTAT.

L'opération bus «Stop violences à la maison» a été prolongée pour une année, de même que la diffusion de diapositives sur l'ensemble du réseau TPG, avec un ciblage particulier sur le public des personnes âgées.

Le 13<sup>ème</sup> Forum violences domestiques, sur le thème des enfants victimes de violences dans le cadre familial, a apporté sa contribution annuelle à la formation-sensibilisation des professionnel-le-s.

Les subventions d'institutions œuvrant dans le domaine des violences domestiques ont été rassemblées dans une même politique publique, assurant ainsi une meilleure cohérence tant au niveau de la gestion des contrats que des évaluations annuelles.

## **Archives d'Etat**

Les prestations suivantes ont été délivrées de manière régulière:

- la réalisation des calendriers de conservation, des bordereaux de versements et de destructions pour les entités soumises à la loi sur les archives publiques (B 2 15);
- la poursuite du programme de surveillance des archives communales;
- le traitement et la communication des fonds;
- les recherches demandées par le public et par l'administration;
- le développement d'une stratégie pour la gouvernance de l'information.

En outre, les Archives d'Etat de Genève ont répondu à 38 nouvelles demandes de renseignements concernant les mesures coercitives à des fins d'assistance et les placements extra-familiaux émanant d'anciens enfants placés par les autorités genevoises dans des institutions ou des familles d'accueil. Ces personnes ont été accompagnées dans leurs démarches par les assistants sociaux du Centre d'aide aux victimes

d'infraction (LAVI). Au total, les Archives d'Etat ont traité quelque 150 demandes. Elles ont également collaboré à fournir des sources à la commission indépendante d'experts (UEK-CIE Internements administratifs) dont la mission est de mener une recherche historique sur l'internement administratif jusqu'en 1981.

### **Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement**

Les objectifs inscrits au budget de fonctionnement ont été globalement atteints pour la politique publique O.

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.

# P Etats-majors et prestations de moyens

## P01 Etats-majors départementaux

Ce programme regroupe l'ensemble des états-majors des départements (secrétariats généraux), qui ont pour tâche de prendre toutes les dispositions en vue de la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels fixés par les conseillers d'Etat dans leurs départements respectifs, ainsi que par le Conseil d'Etat dans son ensemble. Ces états-majors préparent les dossiers du Conseil d'Etat, assurent la bonne exécution des décisions prises et assistent les conseillers d'Etat dans les tâches et devoirs qu'implique le pilotage politique des différents départements. Les états-majors sont donc partie prenante à la réalisation des objectifs fixés pour les différentes politiques publiques, programmes et prestations présentés dans ce rapport de gestion.

### PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

La mise en œuvre du contrôle interne s'est poursuivie au cours de l'année. De plus en plus, l'accent est mis sur la pérennisation des procédures définies, mais également sur le fait de s'assurer que les efforts soient proportionnels à l'importance des prestations et à la gravité des risques qui les caractérisent. Les managers de l'Etat ont tous suivi une formation permettant d'augmenter la compréhension de leur responsabilité dans ce domaine. Des réflexions ont été menées, visant une simplification et une augmentation de l'efficacité du contrôle interne et de la gestion des risques. Une évolution progressive de la fonction contrôle interne préconisant une plus grande contribution stratégique aux départements et un soutien opérationnel accru aux services est également envisagée.

Le cadre normatif de gestion des risques, en vigueur depuis fin 2013, a permis d'harmoniser les pratiques en ce domaine en s'inspirant des normes internationales COSO et ISO. Ce cadre a été complété, fin 2015, par des outils permettant à l'Etat de mieux gérer ses risques de continuité. A côté des premières applications de ces nouveaux outils, une cellule d'accompagnement ainsi qu'une formation dédiée ont été mises sur pied en 2016.

### PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Présidé par la chancelière d'Etat, le collège des secrétaires généraux prépare chaque mardi

matin les séances hebdomadaires du Conseil d'Etat, qui se tiennent le lendemain. Il s'est également réuni à neuf reprises dans le cadre des missions de coordination et de supervision des fonctions transversales de l'administration cantonale. Ces séances ont été l'occasion de suivre et de valider les dossiers gérés par les collèges spécialisés des finances, de la logistique et du contrôle interne, ou les travaux suivis par le groupe de travail interdépartemental LIAF. Comme chaque année, le collège des secrétaires généraux a également échangé avec le groupe de confiance et le préposé à la protection des données.

Suite à la réalisation d'un sondage auprès de l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de l'administration publique afin de collecter les idées d'économie et d'amélioration de l'efficacité, le collège des secrétaires généraux a analysé, à la demande du Conseil d'Etat, certaines des propositions formulées. Il a également suivi l'avancement des dossiers SCORE et de refonte du site Internet de l'Etat.

Enfin, le collège des secrétaires généraux a consacré plusieurs séances à la thématique de la promotion de l'innovation au sein de l'administration publique.

## P 02 Gestion transversale des ressources humaines

### PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

En matière de gestion des absences de longue durée, le groupe paritaire de pilotage a rendu en mars 2016 ses recommandations, qui ont été validées en avril par le Conseil d'Etat. Il s'agit notamment de déployer progressivement dans tous les départements le projet testé à titre pilote au DF et au DALE sous le nom de «lien au travail», relatif à la qualité de vie au travail, avec une action menée de façon préventive et collective. Ce changement conforte le rôle central des directions des ressources humaines (RH) dans la régulation du climat de travail et s'accompagne de formations visant à développer les compétences requises.

La cellule retour au travail joue un rôle important dans ce dispositif. Depuis sa création, en 2012, cette structure a permis de résoudre 37 situations qui lui avaient été soumises; dix personnes sont en stage avec un objectif de stabilisation.

Même si les tensions budgétaires rendent le processus plus complexe, l'objectif premier est atteint, à savoir redonner une employabilité aux personnes concernées.

La validation, en janvier 2016, d'une politique harmonisée de formation a permis la mise en place d'une commission de formation, qui réunit des représentants des entités de formation du DIP, de la police, de l'office cantonal de la détention et de l'office du personnel de l'Etat (OPE) ainsi que des RH et d'une personne du Geneva Lab. Le dialogue ainsi créé a permis d'initier l'harmonisation du fonctionnement des entités de formation, par exemple en définissant de manière conjointe les différentes catégories de formation ou en produisant un tutoriel d'analyse des besoins.

Un groupe de travail réunissant l'Union des cadres de l'administration, le Groupement des cadres de l'administration, les directions des ressources humaines et l'OPE a analysé les rôles et les responsabilités du *manager* à l'Etat. Validés par le collège spécialisé RH, les résultats de ces travaux seront présentés aux secrétaires généraux en 2017.

Une réflexion menée autour de la communication en matière de ressources humaines a amené à proposer un concept de formation pour les responsables RH et une intensification du partenariat entre les directions RH des départements et l'OPE.

## PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

### Santé

Le service de santé du personnel de l'Etat (SPE) est étroitement associé à la démarche «lien au travail» qui permet de donner la réponse adaptée à une situation d'absence, celle-ci n'étant pas nécessairement de type médical. A terme, cette approche doit faire diminuer le nombre de demandes parvenant au SPE.

En lien avec l'importance accrue données aux actions collectives, le service a étudié de nouvelles procédures de vaccination, mis à jour des directives sur l'alcool et procédé à des évaluations de risques dans plusieurs directions.

Une réévaluation du service en tant qu'établissement de formation post-graduée en médecine du travail a été effectuée, conformément au règlement de la fédération des médecins suisses. La décision est attendue pour début 2017. Enfin, le service d'audit interne, qui avait prévu d'auditer le SPE, a élargi le champ

d'évaluation et auditera le système de santé et sécurité de l'Etat.

D'autre part, la commission santé et sécurité au travail (COSST) a mis à disposition des départements un document harmonisé sur la violence au travail. Elle a fourni une cartographie de l'emplacement des défibrillateurs à l'Etat, appareils avec lesquels les départements ont la possibilité de se familiariser grâce à des modèles d'entraînement.

### Ressources humaines

Le service des ressources humaines (SRH) est resté très impliqué dans la préparation des séances traitant de la pénibilité physique du travail en analysant les fonctions soumises par les différentes entités. Il s'est appliqué à répondre systématiquement aux demandes d'analyse faites par les organisations représentatives du personnel.

Dans le cadre du projet de nouveau Système CoMPétences, Rémunération, Evaluation, SCORE (voir à ce sujet la partie «Conseil d'Etat» de ce rapport de gestion), le service a préparé et planifié la nouvelle vague de collocation des postes qui a débuté en fin d'année et se poursuivra au début 2017. Une réflexion a été entamée sur la construction d'un répertoire électronique des emplois SCORE. Le SRH a en outre été très sollicité, de manière formelle et informelle, pour mener des analyses selon l'ancien système d'évaluation des fonctions, notamment en lien avec des restructurations.

	2014	2015	2016
Nombre de cahiers des charges colloqués	677	N/A	41
Total des évaluations de fonctions	153	158	162
Evaluations en cours en fin d'année	31	23	72
Nouvelles demandes d'évaluation	119	127	139
Nombre de demandes des départements examinées, hors procédure d'évaluation		183	48
Nombre d'accords de principe du Conseil d'Etat		47	26

### Formation et apprentissage

Le service de formation de l'Etat (SFE) a poursuivi ses efforts pour développer et varier les méthodes d'apprentissage. L'offre 2017 comporte trois nouvelles formations en *e-learning*: la gestion des absences, le processus de préparation des objets soumis au Conseil d'Etat et le nouveau plan comptable MCH2. Un quatrième *e-learning* sur l'entretien d'évaluation et de développement du personnel est en voie de finalisation. De nombreux séminaires sont également donnés sous forme d'ateliers ou s'inscrivent dans des parcours de formation, comme le perfectionnement aux métiers du

secrétariat ou le parcours pour les nouveaux *managers*. Ce dernier module connaît un grand succès, y compris auprès de *managers* déjà en place. Les fonctionnaires en uniforme actifs dans les domaines de la sécurité sont également très demandeurs, leur fréquentation des séminaires ayant quintuplé en cinq ans. Le SFE a en outre étoffé son offre par des cours favorisant les interactions, l'équilibre personnel ou la créativité.

La compétence du service en matière d'analyse du besoin est de plus en plus reconnue et les services confrontés à des difficultés de fonctionnement prennent l'habitude de solliciter ses conseils. Le SFE a également développé des formations sur mesure, tout particulièrement en ce qui concerne les accompagnements au changement.

Le service de l'apprentissage a été associé aux réflexions sur l'augmentation du nombre d'apprenti-e-s à l'Etat. La cible de 4% d'apprenti-e-s parmi le personnel administratif ayant été validée, le service a intensifié ses campagnes de promotion de l'apprentissage, revu son processus de recrutement en impliquant davantage les RH et intensifié le partenariat avec l'Ifage, qui a repris une partie des cours inter-entreprises.

#### Service de formation de l'Etat

	2014	2015	2016
Nombre de personnes formées	3'071	3'203	3'071 (*)
Nombre d'apprenti-e-s CFC dual	202	227	245
Nombre de stagiaires matu-pro (MP 3+1)	38	39	23
Nombre de stagiaires formation commerciale pour porteur de maturité (FCPM)	8	6	7

(\*) Chiffre extrapolé à partir des données des dix premiers mois

#### Administration et finances

Dans le cadre de l'évolution du système d'information RH (SIRH), l'OPE participe activement en tant que maître d'ouvrage à la migration vers la version 9 du progiciel HR-access. Le Grand Conseil a voté, le 1<sup>er</sup> septembre 2016, le projet de loi nécessaire à cette migration. Indispensable pour la maintenance de l'application, celle-ci s'étalera sur cinq semestres. Le projet est mené en collaboration avec la direction générale des systèmes d'information et la direction de l'organisation et de la sécurité de l'information du département des finances. Les premiers ateliers d'étude ont eu lieu fin novembre. Le module de gestion du temps de travail et des absences (GTA) a été enrichi de la possibilité de gérer les piquets. D'autre part,

dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017, toutes les gestions de solde d'heures (y compris pour le personnel non soumis au pointage) seront effectuées dans GTA. Ainsi, plus aucun élément de solde d'heures ne sera géré de manière externe. Cela permettra une plus grande transparence de gestion, la mise en place de *workflow* de validation, une meilleure harmonisation des pratiques, une réduction des risques d'erreurs et une valorisation au plus près de ces éléments.

En termes d'élaboration budgétaire des masses salariales des établissements subventionnés appliquant les règles de l'Etat en matière de traitements, une analyse est en cours pour une gestion par le biais de l'application d'élaboration budgétaire. Ainsi, les mécanismes salariaux et des mesures transversales s'appliquant à toutes les entités subventionnées pourront être gérés globalement, ce qui apportera une plus grande lisibilité et une meilleure réactivité tout au long du processus. Le développement doit avoir lieu en 2017.

Pour la troisième année consécutive, l'OPE a publié un bilan social de l'Etat et des institutions autonomes. Ce document complète le bilan social de l'Etat publié annuellement depuis 2011. Réunissant les principales données relatives aux ressources humaines de l'administration cantonale et des institutions autonomes au 31 décembre 2015, il apporte des informations-clés sur les conditions de travail de plus de 45'000 personnes. L'édition 2015 a été à nouveau enrichie avec le calcul du taux de rotation et la publication des salaires moyens et médians avec primes. La collecte de ces informations offre une opportunité pour les responsables RH de comparer leurs pratiques et d'échanger sur leurs stratégies. Dans ce domaine, l'OPE travaille à l'amélioration de ses indicateurs RH pour évaluer l'hétérogénéité des situations avec de plus en plus de finesse.

#### Paies

	2014	2015	2016
Nombre de paiements effectués	331'184	341'578	341'678
Montant annuel du net versé (millions de francs)	1'908	1'955	1'967

#### Assurances du personnel

	2014	2015	2016
Nombre déclarations accidents	3'491	3'624	3'871
Montant des indemnités journalières LAA	9'984'362	9'697'192	10'732'975

## P 03 Gestion financière transversale et achats

### Gestion financière

L'objectif d'une meilleure agilité de l'administration s'est traduit par différentes décisions qui ont permis de simplifier ou de fluidifier des processus comptables et financiers (gestion des engagements de dépenses, saisie de certaines pièces comptables notamment). L'optimisation de l'efficacité du système de contrôle interne (SCI) transversal comptable et financier s'est poursuivie en 2016. Les principaux travaux visent désormais à simplifier tout en pérennisant le système de contrôle interne.

D'autre part, la direction générale des finances de l'Etat (DGFE) a élaboré et mis en consultation auprès des départements et des entités du Grand Etat le manuel comptable. Ce document constitue la dernière strate de la pyramide documentaire, qui dû être entièrement revue suite à l'entrée en vigueur de la LGAF le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

S'agissant des prestations, les éléments suivants sont à mentionner:

- La DGFE a mis en œuvre le nouveau règlement sur le contentieux pécuniaire (RCPec), issu de la mesure 48 du Conseil d'Etat (centralisation du contentieux). Le service du contentieux a été organisé pour reprendre des dizaines de milliers de créances. Les revenus en lien avec cette activité sont présentés dans la politique publique M02.
- L'analyse des différents fonds, legs, financements spéciaux et fonds affectés, et de leurs traitements comptables est arrivée à son terme en 2016. Le traitement comptable a été harmonisé. Certains legs et fonds ont été dissous, d'autres ont été transférés au bilan quand il s'est avéré que l'Etat ne jouait qu'un rôle fiduciaire.
- Les coupes linéaires imposées sur la politique P et les réallocations internes rendues nécessaires par les projets en cours ont conduit la DGFE à poursuivre la recherche d'optimisations et d'économies. La réduction du nombre de factures papier et le développement de la saisie par fichier reste la principale source d'efficacité pour la comptabilité. Des travaux exploratoires ont également été menés sur la dématérialisation des flux de factures. Enfin, en matière de formation aux finances publiques, la DGFE a

mis l'accent sur le développement de modules de formation en *e-learning*, ce qui permet de toucher un public assez large tout en consommant relativement peu de ressources internes.

### Gestion des achats

La centrale commune d'achats (CCA) a permis à l'Etat de réaliser une économie globale de 26 millions de francs. Ce montant est établi sur la base de la consommation totale des entités recourant aux prestations de la CCA; il représente l'écart entre les prix publics et les prix obtenus à l'issue des négociations et appels d'offres de la CCA. A titre de comparaison, le budget de fonctionnement de la CCA s'est élevé à 4,8 millions en 2016.

L'année a été marquée par une augmentation de 3% de l'activité transactionnelle de commande.

La CCA a mené des projets de simplification de la gestion du processus d'achat visant à réduire les coûts internes suivants:

- Gestion des catalogues internes permettant la personnalisation de certains articles sur les sites des fournisseurs et l'importation des données des commandes des sites des fournisseurs à notre système d'information.
- Automatisation des envois des commandes par e-mail.

La CCA a également conduit une démarche de relation client en vue d'améliorer les processus d'achats, permettant ainsi d'agrandir le périmètre de délégation de compétence auprès des services de l'administration.

## P04 Gestion du patrimoine de l'Etat

### PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Les principales actions conduites par l'office des bâtiments (OBA) ont concerné:

- plusieurs études relatives à des besoins de relogement, notamment pour le pouvoir judiciaire et le regroupement des consultations de l'office médico-pédagogique (OMP) de Carouge;
- la finalisation du transfert d'actifs aux Ports-Francs de Genève (92 millions de francs) avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2016;

- la négociation avec la Confédération des accords et conventions permettant la libération du site des Vernets (protocole d'accord prolongé jusqu'à fin 2017) et l'entrée en vigueur de trois conventions signées en novembre 2016;
- la négociation (avec le DALE) et la conclusion de la convention CPEG-Etat de Genève en vue du rachat de la parcelle Firmenich située sur le secteur stratégique de la pointe nord de la Jonction, en vue d'y réaliser des équipements publics et des logements;
- la participation à la création d'une fondation PAV (opérateur urbain), via un projet de loi prévoyant une dotation de 600 millions de francs, déposé début 2017;
- le démarrage ou la poursuite de 600 études et/ou réalisations de projets de rénovation ou transformation, dans le crédit de renouvellement 2015-2019 de l'OBA. Les projets de rénovations ont été priorisés à l'aide de la nouvelle stratégie issue des expertises sur l'état de vétusté des bâtiments de l'Etat;
- le dépôt d'un train de six projets de lois de bouclage au Grand Conseil portant sur 165 millions de francs d'investissement;
- l'adaptation de l'organisation de l'OBA qui permettra, dès janvier 2017, d'améliorer la gestion anticipative des contrats d'exploitation et des achats, ainsi que de mieux traiter les dossiers stratégiques transversaux;
- la réduction de neuf risques significatifs et modérés et la mise en œuvre d'évaluations internes des processus OBA, dont dix ont été évalués en 2016.

## PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

### Planification des besoins en bâtiments et terrains pour l'Etat

#### Inventaire régulier des biens immobiliers

En 2016, le patrimoine immobilier a représenté 1'849 bâtiments regroupés en 684 sites et 4'008 parcelles, dont 1'178 sur le domaine public cantonal. Les parcelles d'acquisition anticipées, la majorité des bâtiments de l'Université de Genève ainsi qu'une part des bâtiments des HUG en font partie. La surface brute de plancher a atteint environ 2,2 millions de m<sup>2</sup>.

### Réalisation et mise à disposition de bâtiments et terrains pour l'Etat

#### Etudes et constructions de bâtiments neufs

Les principales études en cours (investissements) concernent l'établissement pénitentiaire des Dardelles (16,5 millions de francs), le Centre d'instruction d'aide en cas de catastrophe sur le site d'Epeisses (2,9 millions) et la transformation des infrastructures du Centre de logistique civile et militaire d'Aire-la-Ville (1,4 million) contribuant à la libération du site des Vernets pour la construction de logements.

Des subventions à la construction ont été attribuées pour l'EMS Clair-Bois (8,4 millions de francs), l'EMS Prieuré (19,9 millions) et l'EMS La Tour (3,8 millions).

A relever encore l'inauguration, le 21 novembre 2016, des étapes 5 et 6 du Centre médical universitaire (CMU), l'un des plus importants projets pilotés par l'OBA ces dernières années.

#### Locations auprès de tiers

	2014	2015	2016
Locations de l'Etat auprès de tiers (francs)	50'523'067	43'890'487	43'005'000
Loyer moyen (en francs/m <sup>2</sup> )	323	325	325

Le transfert des baux relatifs aux locaux occupés par les HES a généré une diminution des locations auprès des tiers d'un montant de 1,2 million de francs.

#### Nouvelles acquisitions

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi 10775, l'Etat de Genève a finalisé l'achat de locaux destinés à accueillir à Onex deux centres de consultation de l'OMP. Suite au classement de l'immeuble Clarté au patrimoine mondial, l'Etat a également acquis des surfaces qui s'intégreront dans un projet de mise en valeur de cet objet remarquable.

De plus, l'Etat est devenu propriétaire d'un nouveau poste de police situé au 24, route de Meyrin, qui remplace le poste vétuste de la Servette au 59-61 avenue Wendt.

### Préservation de la valeur des bâtiments et terrains pour l'Etat

#### Approvisionnement en énergies (efficacité énergétique)

Les dépenses énergétiques 2016 ont été conformes au budget, jugé optimiste lors de son

élaboration, ceci dans un contexte de températures clémentes et de prix énergétiques relativement bas. Un nouveau projet de loi sur l'efficacité énergétique des bâtiments de l'Etat verra le jour en 2017.

Deux projets-phares ont été menés avec les Services industriels de Genève. L'un porte sur un contrat-cadre relatif à la construction à grande échelle de centrales photovoltaïques sur les toits des bâtiments de l'Etat, l'autre concerne le projet CADéco Jonction sur la fourniture d'énergie thermique renouvelable. Celle-ci représentera à terme 8,5% de la consommation thermique du parc immobilier de l'Etat de Genève.

### **Rénovations et transformations des bâtiments existants**

Parmi les travaux terminés, on notera quinze toitures plates au sein du secteur haute-sécurité de Champ-Dollon, les serres 1-3 du Centre horticole de Lullier, la 2<sup>e</sup> étape de la rénovation de l'Institut universitaire médico-légal, les secteurs sciences des collèges Voltaire et de Staël, la transformation du site Le Mesnil, l'installation de 1'100 vidéoprojecteurs pour le DIP, la ferme de Longirod, ainsi que les étapes 1 et 2 des travaux urgents au Stade de Genève.

Parmi les travaux en cours, on mentionnera dix toitures plates dans le secteur Champ-Dollon, la troisième étape de l'Institut universitaire médico-légal, la rénovation de 250 ascenseurs de l'Etat, le blindage de seize postes de police, la rénovation des secteurs sciences des collèges Calvin et Claparède, celle du CO Budé, celle de la faculté de physique de l'université et celle de systèmes d'éclairage au DIP.

### **Sécurité des bâtiments**

Les projets majeurs dans ce domaine ont porté sur la sécurisation du pavillon des inflammables du bâtiment universitaire Sciences II, la modernisation des installations de protection incendie et d'évacuation d'Uni-Mail, le remplacement des caméras de vidéosurveillance de Champ-Dollon et la sécurisation des bâtiments des numéros 6, 11 et 14 de la rue de l'Hôtel-de-Ville.

D'autre part, divers travaux d'assainissement de matériaux amiantés ont été réalisés au Collège Claparède, à l'ancienne Ecole de Médecine, au Collège de Staël, dans les centres médicaux pédagogiques Voirets et Marais, ainsi que sur plus de 15'000 m<sup>2</sup> de toitures.

### **Travaux et contrats d'entretien, nettoyage**

Les contraintes budgétaires 2016 n'ont pas permis de réaliser la totalité des travaux d'entretien prévus. L'OBA a tout de même traité quelque 20'000 demandes d'interventions au bénéfice des utilisateurs.

Le nombre de contrats sous gestion s'élève à 3'450, dont 280 ont été nouvellement créés en 2016. L'effort d'optimisation a abouti à la création de deux contrats-cadre regroupant 58 sites. Il a permis de générer des économies à hauteur de 0,5 million de francs. Les analyses technico économiques ont en outre permis d'identifier une économie potentielle de 11,8 millions de francs sur 150 millions d'investissements planifiés.

A noter que 165 appels d'offres en procédure ouverte ou sur invitation ont été réalisés pour un montant de 85 millions de francs. Une expertise marché public et une analyse technico-économique ont été apportées dans le cadre de l'appel d'offres des Dardelles.

### **Valorisation des biens immobiliers du patrimoine de l'Etat**

Le transfert des actifs d'une valeur de 92 millions de francs aux Ports-Francis a été achevé, opération qui génère des revenus à long terme pour l'Etat. Le projet de loi proposant le transfert de la Maison de l'Ancre aux Etablissements publics pour l'intégration a été voté et sera mis en œuvre en 2017. La valorisation a également contribué au transfert du site de La Pastorale à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) et au projet, en cours, concernant le transfert de la Maison Rousseau.

La valorisation a également préavisé quinze projets de modification de zones portant notamment sur 202 parcelles appartenant à l'Etat. La surface totale représentée par ces terrains est de 648'245 m<sup>2</sup>, pour une valeur d'environ 646 millions. Des préavis ont été rendus pour 18 projets de plans localisés de quartier, cinq projets de plans de site et deux projets de plans directeur de zone industrielle, portant notamment sur quarante parcelles appartenant à l'Etat et représentant une surface totale de 285'540 m<sup>2</sup> et une valeur d'environ 128 millions de francs.

### **Logistique départementale**

L'OBA a finalisé et mis en vigueur la directive transversale sur la gestion de la protection incendie dans les bâtiments occupés par l'Etat,



qui clarifie les rôles et responsabilités respectifs des propriétaires et des utilisateurs. La directive transversale sur la tenue des inventaires a été également mise à jour. D'autres thèmes tels que le développement du contrôle interne transversal logistique ou l'identification de solutions pour garantir les activités de l'Etat en cas d'indisponibilités de locaux seront développés en 2017.

## P05 Systèmes d'information et de communication

### PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Les systèmes d'information et de communication (SIC) jouent un rôle important en support direct des politiques publiques menées par le Conseil d'Etat ou, de manière sous-jacente et mutualisée, à l'intention des citoyens et des entreprises qui utilisent les e-démarches ainsi que pour l'ensemble de l'administration cantonale. Leur maîtrise et leur développement représentent un des défis qu'il convient de relever pour mener à bien le programme de législature et contribuer à la prospérité du canton.

Le 25 mai 2016, le Conseil d'Etat a approuvé la stratégie des SIC de l'administration cantonale. Ambitieuse, elle vise à l'émergence d'une politique du numérique – en appui de l'ensemble des politiques publiques menées par le Conseil d'Etat – et à poursuivre les réformes entreprises dès 2013, aussi bien à l'échelle de l'administration cantonale qu'au sein de la direction générale des systèmes d'information (DGSI). Un plan d'action accompagne la stratégie, en vue de la concrétiser, sans toutefois nécessiter de nouveaux moyens par rapport aux budgets et crédits votés. Ces mesures comprennent le déploiement de «Genève Lab», un dispositif de mise en réseau d'acteurs publics, privés, académiques, associatifs et individuels, qui succède à l'Observatoire technologique.

De nombreux projets stratégiques sont conduits chaque année en matière de SIC, toutes politiques publiques confondues. A titre d'exemples, l'année 2016 a vu:

- la mise en ligne de [demain.ge.ch](http://demain.ge.ch), sous mandat du département présidentiel, en vue d'accompagner la mue du site web de l'Etat;
- la mise en service du nouveau système d'information de l'office des poursuites, un long et délicat projet, notamment sous l'angle

humain, car il mobilise le personnel autour de changements substantiels mis en œuvre pour remplacer l'ancien outil, devenu complètement obsolète depuis sa mise en place en 1985;

- l'adoption du service de vote électronique genevois, CHVote, par deux nouveaux cantons suite à un appel d'offres public remporté par notre canton.

Sous l'angle financier, il convient de souligner que le programme P05 a été drastiquement redimensionné depuis quelques années, avec un effectif qui a diminué de 22% entre 2011 et 2015 – date du dernier bouclage des comptes – et une baisse des dépenses (cumulées, d'investissement et de fonctionnement, hors amortissement) de 24% sur la même période.

### PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

En 2016, le programme P05 concerne notamment:

- 248'000 comptes utilisateurs, dont la moitié pour l'AeL (+ 21 % par rapport à 2015);
- des actifs corporels et incorporels, composés de 86 SIC et 16 catégories d'actifs mutualisés, pour une valeur brute d'acquisition de 751 millions de francs, dont les deux tiers sont amortis;
- un réseau métropolitain constitué de 383 km de fibre optique ainsi que de 50'000 prises informatiques et téléphoniques, réparties sur 500 sites géographiques;
- 28'600 lignes de télécommunication, fixes et mobiles;
- 72'000 équipements numériques, à savoir : 32'000 ordinateurs, dont la moitié pour le secteur pédagogique, 3'200 serveurs informatiques et 36'800 appareils divers (téléphones, télécopieurs, *smartphones*, routeurs, imprimantes, photocopieurs, etc.);
- 2,1 millions de giga octets de stockage bruts, soit l'équivalent de 450'000 DVD (+17% par rapport à l'année précédente);
- 38'000 boîtes aux lettres électroniques, qui voient l'échange de 114 millions de messages par an;
- 31 millions de pages d'imprimés, pour 7 millions d'envois (+24% par rapport à 2015);

- 660 applications «métier»;
- 109 projets (en cours de réalisation);
- la coordination informatique dans le cadre de plus de 50 opérations menées par la police pour la sécurité d'événements (tels que les conférences internationales) ou d'autres manifestations organisées par l'Etat.

Conformément aux recommandations de la Cour des comptes, la DGSJ a poursuivi l'internationalisation de ses collaborateurs sous contrat de location de services : 85 équivalents temps plein ont ainsi été internalisés entre 2014 et 2016, avec une économie cumulée qui s'élève à 6,9 millions de francs.

## Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

### Etats-majors départementaux

En termes d'objectifs liés à ce programme, les départements ont répondu en cours d'année à 211 interpellations parlementaires, sous forme de motions, résolutions, questions, et, pour 154 d'entre elles, sous forme de questions urgentes écrites. Les réponses ont été livrées dans les délais dans plus de 88% des cas. Pour les questions urgentes écrites, ce taux est de 100%. Et dans 90% des cas, les recommandations principales du service d'audit interne ont été implémentées dans les délais annoncés.

### Gestion transversale et départementale des ressources humaines

Les objectifs ont été globalement atteints. Des efforts supplémentaires devront toutefois encore être fournis afin que le taux de réalisation des entretiens d'évaluation et de développement professionnel atteigne la cible de 80%. Quant au taux global d'absence de l'administration cantonale genevoise, il est demeuré inférieur à 5%, mais cette moyenne recouvre des situations très variables selon les entités.

### Gestion financière transversale et départementale et achats

Les objectifs ont été atteints, voire dépassés. L'augmentation de la consommation pour des projets tels que l'informatisation des salles de cours dans les écoles (video-projecteurs, tablettes, hauts parleurs) ou le renouvellement des postes de travail, ainsi que l'augmentation du nombre d'articles dans l'audiovisuel et les

systèmes d'information et communication ont permis d'accroître les économies d'échelle. Parallèlement, la nouvelle baisse des ETP a généré un accroissement de la productivité.

### Gestion du patrimoine de l'Etat

La grande majorité des cibles fixées ont été atteintes, contribuant ainsi à poursuivre un cycle d'amélioration continue. Il s'agit notamment des revenus locatifs, du taux de vacance des parkings, de la réduction des consommations d'électricité, d'eau et des émissions de CO<sup>2</sup>, du taux de recours déposés sur les décisions d'adjudication des marchés publics, du degré de satisfaction des utilisateurs sur les travaux d'entretien réalisés, de la réduction des charges de personnel (-6% d'ici 2018), du nombre d'évaluations internes et des plans d'actions réalisés. Le nouveau concept de déploiement et de suivi d'indicateurs permet d'optimiser le contrôle des activités et la coordination des efforts en vue d'atteindre les objectifs fixés.

### Systèmes d'information et communication

Le 25 mai 2016, le Conseil d'Etat a approuvé la stratégie des systèmes d'information et de communication de l'administration cantonale, qui vise notamment à l'émergence d'une politique du numérique pour Genève. Outre les nombreux projets conduits pour l'ensemble des politiques publiques menées par le Conseil d'Etat, l'année 2016 a vu se poursuivre les réformes entreprises dès 2013, aussi bien à l'échelle de l'administration qu'au sein de la direction générale des systèmes d'information (DGSJ).

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.

# Q Energie

## Q 01 Energie

### PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

#### Assainissement énergétique du parc bâti

En 2016, l'office cantonal de l'énergie a poursuivi la mise en œuvre des dispositions légales: assainissement des simples vitrages, audits obligatoires et travaux d'amélioration énergétique des bâtiments les moins performants, engagement des grands consommateurs dans des programmes d'efficacité énergétique. Les mesures incitatives (ChèqueBâtimentEnergie) ont également été poursuivies.

Des premiers partenariats ont été conclus avec des propriétaires de grands parcs de bâtiments non résidentiels qui s'engagent, pour l'ensemble de leurs sites, dans une démarche d'assainissement de leurs bâtiments et installations techniques, notamment celles destinées au refroidissement.

Le projet Onex rénove est entré dans sa phase opérationnelle avec des premiers processus de rénovation enclenchés. Cette action-pilote initiée par le canton et la commune d'Onex a pour but de faciliter et d'encourager les rénovations énergétiques des bâtiments de la Cité d'Onex, un ensemble architectural des années 60 et 70 particulièrement important et économe.

#### Réseaux d'énergie et énergies renouvelables

Le canton a poursuivi l'élaboration d'un plan directeur des énergies de réseau, qui présentera une vision d'ensemble du développement des énergies renouvelables et des réseaux thermiques et précisera le rôle des énergies fossiles (secours, appoint et transition).

Le canton a développé un partenariat avec des promoteurs privés, Genève Aéroport, Swissgrid et les Services industriels de Genève (SIG), en vue d'enterrer la ligne électrique aérienne à très haute tension le long de l'aéroport et de permettre simultanément le passage du réseau thermique GeniLac développé par les SIG. Ce projet permettra à la fois d'augmenter les droits à bâtir le long du front sud de l'aéroport et d'utiliser l'eau du lac pour le rafraîchissement et une

partie du chauffage de la zone aéroportuaire ainsi que d'autres zones urbaines. Les demandes d'autorisation de construire ont été déposées auprès de la Confédération concernant l'enfouissement de la ligne électrique à très haute tension, et auprès du canton pour le réseau thermique reliant le quartier de l'aéroport au lac Léman.

Le programme Géothermie 2020 s'est poursuivi, en collaboration avec les SIG. Le sous-sol du bassin genevois a été entièrement cartographié grâce à des tests de géophysique réalisés sur une longueur de 75 km dans trente communes genevoises et huit vaudoises. Les premiers résultats de cette prospection montrent que cinq zones du canton réunissent les conditions géologiques propices à la géothermie de moyenne profondeur, de même que certaines nappes d'eau souterraines peu profondes.

Un projet-pilote de planification solaire globale a été lancé en collaboration avec l'Office fédéral de la culture et la commune de Carouge, visant à mieux concilier la préservation du patrimoine et les installations solaires. Cette planification pourra par la suite être appliquée à d'autres communes comparables de Suisse.

#### PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

La direction de la planification énergétique de l'office a validé les concepts énergétiques territoriaux de onze périmètres dans le cadre des procédures d'aménagement du territoire et de périmètres présentant des potentiels de valorisation d'énergies renouvelables locales.

La direction des opérations d'efficacité énergétique (DOEE) a produit 1'250 préavis dans le cadre de requêtes en autorisation de construire et a délivré des autorisations pour 97 installations techniques. La direction a traité 426 requêtes en subvention destinées à des mesures d'amélioration de l'enveloppe du bâtiment, au développement des énergies renouvelables ainsi qu'aux audits énergétiques, pour un montant global de 9'466'200 francs.

La DOEE a imparti un délai à 51 grands consommateurs d'énergie pour s'engager dans un programme d'efficacité énergétique. La direction a reçu les rapports d'audit de 81 propriétaires de bâtiments à qui une décision avait été envoyée en 2015 en raison d'un indice de dépense de chaleur supérieur à 800 MJ/m<sup>2</sup>/an.

La DOEE effectué 162 contrôles sur chantier.

Préavis délivrés	2014	2015	2016
Concepts énergétiques territoriaux validés	15	16	11
Grands consommateurs soumis à l'obligation d'efficacité	49	45	51
Requêtes en subvention traitées	388	336	426
Préavis énergétiques produits	1'151	1'238	1'250
Autorisations délivrées pour des installations techniques	124	107	97

## Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

Dans leur ensemble, les objectifs de la politique publique Q ont été quasiment atteints et même, pour certains, dépassés.

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.